

COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE  
DU QUÉBEC

---

PRÉSENTS : Me LUCIE FISET, présidente  
M. SERGE COURVILLE, commissaire  
M. BRUNO JEAN, commissaire

---

AUDITION PUBLIQUE DU  
28 AVRIL 2015 - MONTRÉAL

---

Mme CATHERINE LAGACÉ,  
Secrétaire

Enregistrement numérique

---

**Piché Olivier Benoit**

sténographes officiels

330, rue St-Roch, bureau 202, Québec, Qc G1K 6S2  
Téléphone : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

**I N D E X**

Page

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

MOT D'INTRODUCTION. . . . .	5
<b>INTERVENANTS :</b>	
M. JEAN MASSON citoyen. . . . .	15
M. AXEL FOURNIER citoyen. . . . .	30
M. PHILIPPE ROY maire de Mont-Royal. . . . .	38
Me LUCIANO DEL NEGRO représentant du Centre des relations juives et israéliennes (accompagné de M. Joshua Wolf et M. Éric Maldoff). . . . .	49
MARIE-ÈVE RINGUETTE directrice générale PLQ. . . . .	64
MARIE MONTPETIT députée Crémazie. . . . .	80
RITA DE SANTIS députée de Bourassa-Sauvé. . . . .	101
Sr PIERRE ANNE MANDATO directrice générale Hôpital Marie-Clarac. . . . .	115
M. PETER F. TRENT maire de Westmount. . . . .	119
M. RAYMOND PAQUIN membre du conseil d'administration de l'Hôpital Marie-Clarac. . . . .	133

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI (suite)**

	<u>Page</u>
Mme ORNA HILBERGER présidente de l'Association libérale de la circonscription de D'Arcy-McGee. . . . .	138
M. VICTOR CHARTIER V.-P. Association libérale de la circonscription de D'Arcy-McGee. . . . .	145
Mme ELISABETH PRASS conseillère Association libérale de la circonscription de D'Arcy-McGee. . . . .	150
M. GILLES ÉTHIER citoyen. . . . .	158
ANDRÉS FONTECILLA président et porte-parole de Québec Solidaire. . .	179
DENYSE LACELLE responsable de la CDC de CDN. . . . .	190

- - - - -

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

MOT D'INTRODUCTION. . . . . 202

**INTERVENANTS :**

MATTHEW McLAUCHLIN  
citoyen. . . . . 211

MARVIN ROTRAND  
Conseiller district Snowden. . . . . 227

HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN  
citoyen. . . . . 247

PHILIPPE DESHAIES  
citoyen. . . . . 277

MATTHEW McLAUCHLIN. . . . . 298

- - - - -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -

**MONTREAL - SEANCE DE 14 h**

- - - - -

**Me LUCIE FISET, présidente :**

Bonjour, tout le monde. Je vous demanderais de prendre place, s'il vous plaît, on va débiter.

On a un après-midi assez costaud, je vous dirais, nous avons 15 personnes qui ont demandé à prendre la parole. On avait prévu entre deux et cinq, ne vous inquiétez pas, on est prêt à débiter du cinq heures, mais quand même il ne faudra pas m'en vouloir, le cas échéant, si je vous demande de conclure, tout va dépendre du déroulement, je dirais, de l'après-midi, là, mais c'est important de bien, je dirais, cerner votre propos.

Et puis on est vraiment à l'écoute, donc davantage qu'en échange, je vous dirais, compte tenu du nombre, encore une fois, de participants.

Donc, mesdames et messieurs, au nom des membres de la Commission de la représentation électorale, je vous souhaite la bienvenue à cette audition publique.

La Commission est ici aujourd'hui pour entendre

1            vos commentaires concernant la proposition de  
2            carte électorale décrite dans le rapport  
3            préliminaire que nous avons déposé à l'Assemblée  
4            nationale le 17 mars 2015. Votre présence à  
5            cette audition démontre votre intérêt pour la  
6            démocratie au Québec et nous tenons à vous en  
7            remercier.

8            Permettez-moi d'abord de vous présenter mes deux  
9            collègues commissaires avec qui j'ai travaillé  
10           durant les derniers mois pour élaborer la  
11           nouvelle proposition de carte électorale. À ma  
12           droite, je vous présente monsieur Serge  
13           Courville, géographe et professeur émérite de  
14           l'Université Laval. À ma gauche, monsieur Bruno  
15           Jean, sociologue et professeur à l'Université du  
16           Québec à Rimouski.

17           Monsieur Courville et monsieur Jean ont été  
18           nommés par l'Assemblée nationale. Quant à moi,  
19           je suis d'office la présidente de la Commission  
20           de la représentation électorale de par mes  
21           fonctions à titre de directrice générale des  
22           élections. Nous constituons en conséquence une  
23           Commission indépendante et neutre.

24           L'audition publique que nous tenons aujourd'hui  
25           à Montréal s'inscrit dans le processus de

1           consultation prévu dans la loi électorale. Elle  
2           portera sur la délimitation des circonscriptions  
3           électorales du Québec et, plus particulièrement,  
4           des circonscriptions de l'île de Montréal.  
5           Il s'agit d'une étape cruciale, car elle  
6           permettra à la Commission d'améliorer sa  
7           compréhension du territoire et des communautés  
8           naturelles de votre région.  
9           Notez que, pendant l'audition, vos commentaires  
10          pourraient nous amener à vous poser des  
11          questions. Comme je vous l'ai mentionné, on va  
12          se limiter nous également pour permettre à tout  
13          le monde d'avoir le temps de parole. Votre  
14          opinion, vos commentaires et vos suggestions  
15          permettront d'enrichir notre réflexion en vue  
16          d'améliorer notre proposition de délimitation.  
17          Ainsi, au terme des auditions publiques, nous  
18          procéderons à l'analyse de tous les éléments qui  
19          auront été portés à notre attention. Dans la  
20          mesure du possible, nous en tiendrons compte et  
21          ce, dans le respect des critères établis dans la  
22          loi électorale.  
23          Ensuite, soit dans les prochains mois, nous  
24          déposerons un second rapport dans lequel sera  
25          énoncée la délimitation des 125 circonscriptions

1           électorales du Québec.  
2           Je vais maintenant laisser la parole à monsieur  
3           Courville qui vous présentera le cadre  
4           législatif à partir duquel nous avons travaillé.  
5           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
6           Merci, maître Fiset.  
7           Alors, le travail de délimitation des  
8           circonscriptions a exigé une analyse rigoureuse  
9           et minutieuse des mouvements de population qui  
10          ont eu lieu au Québec depuis la dernière  
11          révision de la carte électorale.  
12          Rappelons que la carte électorale actuelle a été  
13          établie en 2011 et qu'elle est basée sur des  
14          données de population électorale d'il y a sept  
15          ans, soit du mois de novembre 2007.  
16          Pour le présent exercice de délimitation, les  
17          données avec lesquelles nous avons travaillé  
18          sont celles du 30 novembre 2014. Les règles  
19          contenues dans la loi électorale ont évidemment  
20          encadré notre travail, il convient ici de  
21          rappeler ce qu'elles sont et surtout ce qu'elles  
22          visent.  
23          D'abord, la loi électorale précise que les  
24          circonscriptions électorales doivent représenter  
25          des communautés naturelles. La densité de

1 population, son taux relatif de croissance dans  
2 le temps et sur les territoires, la  
3 configuration des régions, leur accessibilité,  
4 leur superficie, les frontières naturelles du  
5 milieu et les territoires des municipalités sont  
6 autant d'éléments dont la Commission doit tenir  
7 compte au moment de la délimitation des  
8 circonscriptions.

9 Le sentiment d'appartenance des gens, la façon  
10 dont la vie est organisée sur le territoire, la  
11 présence de pôles régionaux ou de communautés  
12 d'intérêt économique sont également des facteurs  
13 que nous avons pris en considération.

14 Ensuite, la loi impose un critère numérique pour  
15 assurer une équité entre les électeurs de  
16 chacune des circonscriptions. Pour ce faire,  
17 chaque circonscription doit regrouper un nombre  
18 d'électeurs qui ne s'éloigne pas de plus ou  
19 moins 25 % de la moyenne provinciale, qui est  
20 actuellement de près de 48 000 électeurs selon  
21 la liste électorale permanente.

22 Cette norme, de plus ou moins 25 %, est  
23 d'ailleurs parmi les plus élevées au Canada.  
24 Elle laisse à la Commission une marge de  
25 manoeuvre qui lui permet de bien tenir compte

1 des particularités de chacune des régions.  
2 Notre mandat consiste donc à trouver le meilleur  
3 équilibre possible entre l'égalité du vote des  
4 électeurs et le respect des communautés  
5 naturelles de manière à assurer une  
6 représentation juste et équitable de tous les  
7 électeurs du Québec.

8 Malgré les bouleversements compréhensibles que  
9 les changements proposés peuvent provoquer dans  
10 certaines régions, la Commission ne peut se  
11 soustraire à cette obligation de recherche  
12 d'équilibre. N'oublions pas que la délimitation  
13 des circonscriptions d'une région s'inscrit dans  
14 un travail d'ensemble de délimitation de toutes  
15 les régions du Québec.

16 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

17 Juste avant de vous laisser la parole, monsieur  
18 Jean va maintenant prendre quelques minutes pour  
19 vous rappeler les changements que nous proposons  
20 dans la région de l'île de Montréal.

21 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

22 Merci, maître Fiset.

23 Les changements que nous proposons sur l'île de  
24 Montréal découle des constats qui se dégagent de  
25 l'analyse de l'évolution récente de la

1 population électorale de la région. À partir de  
2 cette évolution, la Commission est en mesure  
3 d'estimer les tendance à venir de manière à  
4 proposer une délimitation équilibrée pour les  
5 deux prochaines élections générales.

6 Nous avons d'abord constaté que le nombre  
7 d'électeurs sur l'île a crû à un rythme  
8 inférieur à celui du Québec depuis la dernière  
9 révision. C'est pourquoi une part importante  
10 des circonscriptions comptent maintenant un  
11 nombre d'électeurs qui se situe sous la moyenne  
12 québécoise, soit 17 des 28 circonscriptions de  
13 l'île.

14 Ensuite, selon nos analyse, l'île de Montréal  
15 présente actuellement un nombre de  
16 circonscriptions supérieur au poids que  
17 représente son nombre d'électeurs par rapport à  
18 l'ensemble du Québec. Ainsi, dans les faits,  
19 l'évolution récente de sa population électorale  
20 a fait en sorte qu'elle se retrouve à l'heure  
21 actuelle en situation de sur-représentation  
22 électorale par rapport à d'autres régions du  
23 Québec.

24 Dans ce contexte, nous proposons de retirer une  
25 circonscription de l'île de Montréal. Ce

1           retrait est effectué dans un secteur au centre  
2           de l'île où l'on retrouve une concentration de  
3           circonscriptions ayant un faible nombre  
4           d'électeurs.  
5           La délimitation que nous proposons regroupe  
6           essentiellement, à l'intérieur d'une même  
7           circonscription, les territoires actuels des  
8           circonscriptions de Mont-Royal et d'Outremont.  
9           Nous proposons que la circonscription issue de  
10          ce regroupement porte le nom de Mont-Royal-  
11          Outremont.  
12          Plusieurs modifications sont effectuées dans ce  
13          secteur, ainsi la limite entre les  
14          circonscriptions de Notre-Dame-de-Grâce et de  
15          D'Arcy-McGee est ajustée pour concorder avec  
16          celle de l'arrondissement Côte-des-Neiges,  
17          Notre-Dame-de-Grâce, des villes de Côte Saint-  
18          Luc et de Hampstead.  
19          La circonscription de D'Arcy-McGee est également  
20          agrandie à l'est dans le territoire des  
21          circonscriptions de Mont-Royal et d'Outremont  
22          afin d'équilibrer son nombre d'électeurs. De  
23          plus, la circonscription de Mercier est agrandie  
24          à l'ouest pour augmenter son nombre d'électeurs.  
25          La limite qu'elle partage avec celle d'Outremont

1 coïncide alors avec celle des arrondissements du  
2 Plateau Mont-Royal et d'Outremont.  
3 D'autre part, nous proposons d'agrandir la  
4 circonscription de Westmount-Saint-Louis à  
5 partir du territoire de la circonscription de  
6 Saint-Henri-Sainte-Anne situé dans  
7 l'arrondissement de Ville-Marie. Avec ce  
8 changement, la circonscription de Saint-Henri-  
9 Sainte-Anne correspond à l'arrondissement du  
10 sud-ouest.  
11 Enfin, des ajustements sont proposés aux  
12 circonscriptions de Crémazie et de Bourassa-  
13 Sauvé afin que cette dernière corresponde à  
14 l'arrondissement de Montréal-Nord.  
15 La proposition de délimitation établirait donc  
16 27 circonscriptions sur l'île de Montréal plutôt  
17 que 28 afin de respecter l'égalité relative du  
18 vote des électeurs. Au total, 9 des 28  
19 circonscriptions de l'île de Montréal sont  
20 touchées par des changements que nous proposons.  
21 Nous tenons à souligner que tout au long de  
22 l'élaboration de cette proposition, nous avons  
23 prêté une attention particulière au respect des  
24 limites des municipalités et des  
25 arrondissements.

1           Voilà qui résume la proposition de délimitation  
2           dans la région de l'île de Montréal.

3           **Me LUCIE FISET, présidente :**

4           Il est maintenant temps de vous laisser la  
5           parole. Nous sommes donc prêts à écouter vos  
6           commentaires et suggestions sur notre  
7           proposition de délimitation.

8           Afin de nous assurer de bien saisir vos  
9           interventions et de nous les rappeler  
10          ultérieurement quand nous étudierons à nouveau  
11          le dossier, la présente audition publique est  
12          enregistrée. C'est madame Catherine Lagacé,  
13          secrétaire de la Commission, qui appellera tour  
14          à tour les participants dans l'ordre où ils se  
15          sont inscrits.

16          Pour ceux qui ne sont toujours pas inscrits mais  
17          qui tiendraient à nous faire part de leurs  
18          commentaires aujourd'hui, nous vous invitons  
19          simplement à aller vous inscrire auprès de  
20          madame France Thériault, à l'arrière, par la  
21          suite vous pourrez vous exprimer devant la  
22          Commission.

23          Donc, madame Lagacé.

24          **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

25          Oui. Alors, le premier intervenant, monsieur



1 de vote est au coeur de notre démocratie, c'est  
2 un exercice qui est garanti par la Charte  
3 québécoise et la Charte canadienne des libertés,  
4 qui est encadré par les articles 14 et 17 comme  
5 vous le mentionnez, monsieur Courville, dans  
6 votre présentation, de la loi électorale. Et  
7 par conséquent, la discrétion de la Commission  
8 est sujette à révision judiciaire, comme c'est  
9 arrivé dans d'autres juridictions.  
10 Donc, moi, je plaide pour une carte électorale  
11 qui va être blindée sur le plan constitutionnel,  
12 qui va être inattaquable pour que la confiance  
13 des électeurs au regard de la carte, soit...  
14 soit complète.  
15 Mon problème, c'est que la proposition prévoit  
16 le maintien de six circonscriptions d'exception  
17 qui, conjugué à l'élimination de deux  
18 circonscriptions, une sur l'île de Montréal et  
19 une en Mauricie, fragilise de constituer une  
20 carte électorale qu'on voudrait, comme je le  
21 disais, blindée.  
22 L'erreur fondamentale, à mon point de vue...  
23 l'erreur fondamentale, à mon point de vue, de la  
24 Commission, c'est de subordonner le principe de  
25 l'égalité des votes au concept des communautés

1           naturelles qui est prévu à l'article 15. En  
2           privilégiant le concept de communautés  
3           naturelles à celui de l'égalité des votes, je  
4           pense que la Commission est en erreur, et je  
5           vais vous expliquer pourquoi.  
6           Ce faisant, la Commission accorde deux droits de  
7           vote à un électeur de Gaspé alors que par  
8           rapport à un vote à un électeur de Saint-Jean.  
9           L'article de la loi parle bien d'égalité des  
10          votes, il parle aussi des communautés  
11          naturelles, mais parle de l'égalité du vote.  
12          En accordant deux votes à Pierre de Gaspé, un  
13          seul vote à Jacques dans Saint-Jean et en  
14          affaiblissant, moi, mon vote comme électeur de  
15          Montréal, je pense que la Commission s'éloigne  
16          dangereusement du droit de vote de la Charte,  
17          tel qu'engendré par la Loi électorale.  
18          En agissant ainsi, la Commission s'écarte de  
19          l'interprétation des autres juridictions  
20          similaires à la sienne au Canada, on fait...  
21          l'arrêt Carter qui est cité à la page 18 de la  
22          proposition de la Commission.  
23          En effet, toutes les autres commissions à  
24          l'intérieur du Canada ont réussi à intégrer ces  
25          deux concepts et, dans ce contexte-là,

1 j'ajouterais que non seulement le Québec fait à  
2 part, on va le voir tantôt, mais en plus le  
3 mémoire actuel ou la proposition de la  
4 Commission actuelle de représentation se  
5 distingue de ce qui a été dit par rapport au  
6 passé.  
7 Donc, le droit de vote garanti par la Charte,  
8 l'article 3, c'est un droit de vote qui  
9 s'applique à l'ensemble des Canadiens et, au  
10 Québec, on ne peut revendiquer aucun caractère  
11 distinct à cet égard. Et je vous présente dans  
12 le rapport un tableau qui présente... un tableau  
13 comparatif qui présente les circonscriptions  
14 d'exception à travers le Canada.  
15 Et si on regarde au Canada, 338  
16 circonscriptions, deux circonscriptions  
17 d'exception. En Alberta, 87 circonscriptions,  
18 un comté d'exception. Je reviendrai sur la  
19 Colombie Britannique. L'Île-du-Prince-Édouard,  
20 le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-  
21 Écosse, ils en ont zéro. L'Ontario en a une, la  
22 Saskatchewan en a deux, Terre-Neuve, Labrador,  
23 et Québec, on en a sept.  
24 Donc, l'interprétation que le Québec a fait de  
25 l'arrêt Carter et les autres jugements, c'est

1 qu'on a dit : nous autres, on s'en va vers le  
2 nord... vers le nord, alors que les autres  
3 juridictions ont décidé d'aller vers le sud.  
4 Il y a quelqu'un qui a le pas, la question c'est  
5 de savoir si c'est le Québec qui est tout seul  
6 à avoir le pas ou c'est l'autre.  
7 D'ailleurs, pour mémoire, je vous cite le  
8 rapport, puis j'y reviendrai tantôt, le rapport  
9 de votre prédécesseur après novembre 2010, à la  
10 page 181, qui fait justement référence au même  
11 tableau que je vous présente, sur lequel il peut  
12 y avoir une ou deux erreurs, mais qui établit,  
13 là, qui fait le même commentaire de la position  
14 du Québec à l'intérieur du Canada.  
15 Alors, comment expliquer qu'Élections Canada,  
16 qui est doté de pouvoirs équivalents à ceux de  
17 la Commission, qui est assujetti à la même  
18 Charte des droits et libertés, le même article,  
19 n'en arrive qu'à deux exceptions?  
20 Pourquoi quatre provinces canadiennes n'ont  
21 aucune circonscription et alors que le Québec,  
22 alors que l'Ontario, la Saskatchewan et  
23 l'Alberta ont les mêmes défis que le Québec à  
24 l'égard des communautés culturelles et  
25 réussissent à passer?

1           En Colombie-Britannique s'il y en a 10, c'est  
2           que la... la législature de la Colombie-  
3           Britannique a pris la décision, n'étant pas  
4           d'accord avec le rapport de la Commission de la  
5           Colombie-Britannique, d'occuper 10  
6           circonscriptions d'exception.  
7           Le résultat est possiblement aussi... le  
8           résultat réside probablement dans le fait que la  
9           Commission du Québec fait une interprétation qui  
10          est très différente de l'arrêt Carter,  
11          d'ailleurs cité dans votre proposition, en  
12          faisant valoir la primauté des droits de  
13          certaines communautés naturelles sur le principe  
14          de l'égalité des électeurs.  
15          La Commission, à mon point de vue, s'égare, à  
16          l'égard du principe, s'égare du standard  
17          canadien et dilue indûment, à mon avis, le vote  
18          des 5 500 000 électeurs qui ne font pas partie  
19          des circonscriptions (inaudible).  
20          L'arrêt Carter.  
21          À la page 18, la Commission fait référence à  
22          l'arrêt Carter et la Commission dit que le  
23          droit... l'arrêt Carter a précisé (inaudible)  
24          garanti en établissant d'abord le principe de la  
25          représentation effective -- je suis d'accord --

1 et en confirmant la validité de l'écart de plus  
2 ou moins 25, tout en précisant les facteurs qui  
3 peuvent donner lieu à des écarts à la parité  
4 absolue.

5 Il faudrait... il y a lieu de noter que, dans  
6 l'arrêt Carter, il n'est pas question des  
7 circonscriptions d'élections, l'arrêt porte  
8 seulement sur la validité de l'écart de plus ou  
9 moins 25 %. On ne traite pas des  
10 circonscriptions qui seraient en dessus ou en  
11 dessous du critère de 25 %.

12 La Commission, à la page 18 de son rapport, cite  
13 un extrait du jugement de la Cour, mais la  
14 Commission omet, à mon avis, de citer un  
15 paragraphe qui, à mon point de vue, qualifie de  
16 beaucoup le paragraphe qui est cité.

17 En effet, la Cour affirme :

18 **«Il se fait donc que des**  
19 **dérogations à la parité électorale**  
20 **absolue peuvent se justifier en**  
21 **présence d'une impossibilité**  
22 **matérielle ou pour assurer une**  
23 **représentation plus effective. À**  
24 **part cela, l'affaiblissement du**  
25 **vote d'un citoyen comparativement**



1           Aussi, il y a lieu de s'interroger si les motifs  
2           de la Commission pour reconduire le caractère  
3           d'exception de Bonaventure respectent -- je dis  
4           «Bonaventure» parce que c'est un comté que  
5           j'aime (inaudible) faire le tour -- rencontrent  
6           le caractère... le test de caractère  
7           raisonnable.  
8           En effet, à la page 73 de sa proposition, la  
9           Commission fonde sa décision sur deux facteurs,  
10          la superficie considérable qu'un agrandissement  
11          requérait et, singulièrement, là, l'opposition  
12          manifestée par les représentants de la MRC  
13          D'Avignon.  
14          Excusez-moi, là, mais est-ce qu'on peut  
15          comprendre que -- je respecte beaucoup la MRC  
16          D'Avignon -- mais est-ce que je peux comprendre  
17          que les représentants de la MRC D'Avignon ont un  
18          pouvoir de déclarer quelles vont être les  
19          limites de leur comté?  
20          D'autant plus que ce n'est pas raisonnable, par  
21          rapport à Montréal et par rapport à la Mauricie,  
22          et j'ajouterais que ce n'est pas raisonnable non  
23          plus en regard du jugement de la Cour fédérale  
24          dans la cause de Raïche versus Procureur général  
25          du Canada.

1 Je ne sais pas si vous êtes familier avec cette  
2 cause-là, c'est une cause du Nouveau-Brunswick  
3 qui testait la validité de la recommandation de  
4 la Commission de la représentation électorale du  
5 Nouveau-Brunswick qui déplaçait des électeurs  
6 d'Acadie-Bathurst dans la circonscription  
7 voisine de Miramichi.  
8 Les gens d'Acadie-Bathurst disaient que ça  
9 n'avait pas de bon sens, ça ne respectait pas  
10 les critères de comté naturel, des comtés  
11 (inaudible), c'est-à-dire de choses de concept  
12 de communautés naturelles, et cetera, et cet  
13 argument-là a été balayé par la Cour fédérale  
14 dans l'arrêt Raïche versus le Procureur général  
15 du Canada que je vous invite à lire.  
16 D'ailleurs, et j'ajouterais, là, que la présente  
17 Commission, qui a été présidée par maître Marcel  
18 Blanchet, était très... semblait très réticente  
19 à utiliser le pouvoir conférer par le cas de  
20 l'article 17 de créer des comtés d'exception.  
21 D'abord, dans sa proposition initiale de mars  
22 2008, la Commission à l'époque proposait  
23 seulement deux comtés d'exception, les Îles-de-  
24 la-Madeleine, qui est déjà enchâssé par la Loi  
25 électorale, et le comté d'Ungava.

1 Dans son rapport, je ne sais pas si c'est dans  
2 le dernier rapport, mais le rapport Blanchet  
3 de... quelle date qu'il est daté, lui, de...  
4 rapport Blanchet de novembre 2010, pages 189 et  
5 suivantes, nous invite à des réflexions.  
6 Le chapitre est intitulé : «Des réflexions sur  
7 différentes propositions». 7.1 : «La création  
8 de nouvelles circonscriptions électorales  
9 d'exception dans la Loi électorale.» Puis là,  
10 je ne vous... je commencerai pas dans le début,  
11 là, mais la Commission, à ce moment-là, en vient  
12 à la conclusion que :

13 **«Plus de circonscriptions suite...  
14 dans toutes les régions du Québec  
15 ont un pool urbain...»**

16 Bon, ça c'est du bla-bla, là, mais c'est  
17 important quand même.

18 **«... aucune circonscription... à  
19 l'inverse...»**

20 Bon, je vais aller plutôt à la dernière :

21 **«Si on regarde l'ensemble des  
22 caractéristiques, on observe que  
23 l'isolement des îles-de-la-  
24 Madeleine et du territoire  
25 nordique d'Ungava s'inscrivent**

1                                    **dans un contexte géographique**  
2                                    **exceptionnel.»**

3                    On parle de Duplessis, puis on dit :

4                                    **«Une vingtaine de circonscriptions**  
5                                    **se démarquent selon l'une ou**  
6                                    **l'autre des caractéristiques**  
7                                    **étudiées.»**

8                    Puis là, en regardant les considérations  
9                    géographiques, bla-bla-bla :

10                                   **«Si le législateur souhaitait**  
11                                   **accorder un statut d'exception à**  
12                                   **de nouvelles circonscriptions,**  
13                                   **notamment dans l'Est du Québec ou**  
14                                   **cette demande a été le plus**  
15                                   **souvent formulée, il faudrait sans**  
16                                   **aucun doute accorder ce statut à**  
17                                   **pas moins de 20 autres**  
18                                   **circonscriptions.»**

19                    En effet, les régions du Québec... de la  
20                    Gaspésie se comparent à d'autres  
21                    circonscriptions d'exception.

22                    Là, on parle de Bas-Saint-Laurent, Appalaches.

23                    Ce qui est important c'est que :

24                                    **«En conclusion, la Commission...»**

25                    La Commission... la Commission de la révision

1           électorale à laquelle vous succédez, dans le  
2           fond, disait :

3                       «En conclusion, la Commission ne  
4                       peut, en vertu de l'article 17 de  
5                       la Loi, multiplier les  
6                       circonscriptions qui dérogent à la  
7                       règle numérique, car elles  
8                       perdraient en quelque sorte leur  
9                       caractère d'exception.  
10                      Si la volonté du législateur était  
11                      de créer de nouvelles exceptions,  
12                      il faudrait modifier la Loi en ce  
13                      sens pour préciser leur statut,  
14                      comme cela a été fait pour les  
15                      Îles-de-la-Madeleine.  
16                      En multipliant les  
17                      circonscriptions d'exception, la  
18                      Commission est d'avis que le  
19                      principe de l'égalité des votes  
20                      des électeurs ne serait plus  
21                      respecté et que la loi  
22                      s'éloignerait ainsi des principes  
23                      édictés dans le jugement de la  
24                      Cour suprême du Canada dans...  
25                      dans l'arrêt Carter, par exemple.»

1           Donc, alors ce que je vous dis en résumé, là,  
2           c'est que de mon point de vue, là -- puis je  
3           comprends votre problématique, là, parce que si  
4           vous ne touchez pas aux comtés d'exception, vous  
5           êtes obligé d'aller chercher deux autres comtés  
6           pour satisfaire, d'après ce que je comprends,  
7           Laurentides-Lanaudière -- et, en passant, vous  
8           ne considérez pas l'Outaouais qui est dans la  
9           même situation que Laurentides-Lanaudière --  
10          mais si vous ne touchez pas aux comtés  
11          d'exception, je comprends votre... votre geste,  
12          vous allez dire on va puiser dans les deux  
13          régions ou il y a le moins d'électeurs, et puis  
14          ça s'adonne que c'est Montréal et puis c'est  
15          Mauricie.

16          Alors, encore une fois, en terminant, je vous  
17          invite à faire... à être prudent, d'examiner  
18          sérieusement les enjeux constitutionnels qui  
19          sont liés aux comtés d'exception, parce que ce  
20          serait... ce serait dommageable que tout votre  
21          travail fasse l'objet d'un recours en révision  
22          judiciaire au terme duquel la carte serait  
23          annulée et que votre travail n'aurait rien  
24          servi.

25          Je vous remercie de m'avoir entendu.

1           **Me LUCIE FISET, présidente :**  
2           Merci, maître Masson.  
3           Est-ce que vous avez des questions, Messieurs  
4           les commissaires? Non?  
5           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
6           Non.  
7           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**  
8           C'est clair.  
9           **Me LUCIE FISET, présidente :**  
10          C'est clair?  
11          **M. JEAN MASSON :**  
12          C'est parce que je vous ai ébranlés, hein, c'est  
13          ça?  
14          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**  
15          Hein?  
16          **M. JEAN MASSON :**  
17          Je vous ai tellement ébranlés!  
18          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
19          Non, c'est parce qu'on ne veut pas argumenter.  
20          **Me LUCIE FISET, présidente :**  
21          Non, ce n'est pas...  
22          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
23          Non, je pense que ça va.  
24          **Me LUCIE FISET, présidente :**  
25          C'est très clair.



1           **M. AXEL FOURNIER :**

2           Je vais continuer un peu dans la même veine que  
3           monsieur Masson.

4           Moi, j'habite dans la circonscription de  
5           Verchères, une circonscription qui compte  
6           actuellement 58 000 électeurs et qui est donc 20  
7           % au-delà de la moyenne québécoise. J'ai  
8           l'impression que mon vote est dilué parce que  
9           quand je vais voter mon vote vaut deux fois  
10          moins que quelqu'un en Gaspésie.

11          Je trouve ça inquiétant pour les mêmes raisons  
12          que monsieur Masson, mais j'ai une petite  
13          solution pour mon comté, là, je ne peux pas vous  
14          les donner pour tous les comtés, mais mon coin  
15          je le connais, puis je vais vous proposer  
16          quelque chose de très simple. C'est de prendre  
17          la ville de Contrecoeur qui est dans la  
18          circonscription de Verchères et de la transférer  
19          dans le comté de Richelieu.

20          Pourquoi? Tout simplement parce que le comté de  
21          Verchères est entouré de circonscriptions très  
22          peuplées, on est en banlieue de Montréal, si on  
23          regarde la circonscription voisine de Borduas,  
24          elle est à peu près dans la même situation avec  
25          56 000 électeurs, le comté de Montarville c'est

1 un peu moins pire, c'est 52 000, mais c'est deux  
2 villes... deux municipalités, donc on ne  
3 pourrait pas vraiment jouer sur cette  
4 circonscription-là non plus.

5 Puis si on regarde les autres circonscriptions,  
6 elles sont de l'autre bord du fleuve, donc,  
7 évidemment, ça n'aurait pas de sens de  
8 redécouper avec ces circonscriptions-là. La  
9 seule solution c'est donc de prendre une partie  
10 du comté de Verchères et de le mettre dans  
11 Richelieu.

12 Or, Richelieu est une circonscription qui est en  
13 dessous du quotient moyen, on parle de 8 % en  
14 deçà, c'est une région qui a subi des pertes,  
15 là, au niveau démographique dans les dernières  
16 années et, donc, je crois qu'il est nécessaire,  
17 pour essayer de viser la parité électorale, même  
18 si on a le droit de jouer dans un quotient de 25  
19 %, l'objectif ce n'est pas de faire des  
20 circonscriptions en banlieue de 25 %, puis de  
21 viser le 25, puis d'arriver... dès qu'on tombe  
22 un peu plus en région, puis de viser en dessous.

23 L'objectif c'est d'essayer d'avoir une parité  
24 relative la plupart du temps. Puis oui,  
25 lorsqu'il y a des vraies exceptions, comme les

1           îles-de-la-Madeleine, là on se permet d'avoir  
2           une circonscription qui est nettement en  
3           dessous. Mais le 25 % ne doit pas servir d'une  
4           barre qu'on vise, là, on doit viser un écart qui  
5           doit être le plus petit possible.  
6           Donc, c'est pour ça que je propose que  
7           Contrecoeur soit transférée dans la  
8           circonscription de Richelieu.  
9           Or, je pense que ce transfert-là respecterait  
10          justement les critères de communautés  
11          naturelles. Dans le renvoi sur les  
12          circonscriptions électorales de Saskatchewan, le  
13          fameux arrêt Carter dont monsieur Masson a  
14          parlé, on a parlé... si on décrit ces critères-  
15          là, on parle des considérations géographiques,  
16          historiques, de l'intérêt des collectivités et  
17          de la protection des minorités.  
18          Bon. Dans notre cas de Contrecoeur puis du comté  
19          de Richelieu et celui de Verchères, la  
20          protection des minorités ce n'est pas vraiment  
21          un enjeu, là, on parle d'endroits très  
22          francophone, là, Contrecoeur, c'est 97 %  
23          francophone selon le recensement, la  
24          circonscription de Richelieu c'est 98 %, donc on  
25          s'entend pour dire qu'il y a une homogénéité sur

1 le plan démographique.  
2 Et même lorsqu'on regarde au niveau des âges, on  
3 se rend compte que la ville de Contrecoeur comme  
4 la circonscription de Richelieu sont des  
5 circonscriptions qui ont une population  
6 légèrement plus âgée que la moyenne québécoise  
7 et, donc, on voit que c'est un peu des  
8 circonscriptions qui démographiquement... bien,  
9 les circonscriptions de Richelieu et Contrecoeur  
10 démographiquement partagent les mêmes  
11 caractéristiques. Donc, à la base, c'est un  
12 mariage qui fonctionnerait bien sur le plan des  
13 intérêts des citoyens.  
14 Sur le plan géographique aussi, c'est quelque  
15 chose qui fonctionne très bien. Pourquoi? Parce  
16 que Contrecoeur fait partie de la grande région  
17 de Sorel-Tracy, en fait. Selon Statistique  
18 Canada, Contrecoeur fait partie de  
19 l'agglomération de recensement de Sorel-Tracy.  
20 Ça, ce que ça veut dire, c'est que les gens de  
21 Contrecoeur vont à Sorel-Tracy, vont y  
22 travailler, ils vont aller à l'école, par  
23 exemple au Cégep de Sorel-Tracy, il y a des  
24 liens entre ces villes-là, des liens économiques  
25 qui sont très forts et ce, d'autant plus que la

1 structure économique de ces villes-là est très  
2 semblable.  
3 Si on pense à Sorel, c'est quoi? C'est une  
4 ville industrielle, particulièrement l'industrie  
5 de l'acier, il y a Rio Tinto qui a son usine  
6 sidérurgique; Contrecoeur c'est la même chose,  
7 avec ArcelorMittal, qui a une grande aciérie.  
8 On parle de deux (2) villes industrielles, deux  
9 (2) villes qui ont des ports, deux (2) villes  
10 qui sont donc... qui ont les mêmes intérêts au  
11 niveau économique et, donc, c'est tout à fait  
12 logique d'avoir un même député qui les  
13 représente.  
14 Alors que si on compare Contrecoeur avec les  
15 autres villes de la circonscription de  
16 Verchères, l'intérêt est moins semblable, on  
17 parle d'industries moins lourdes, mais souvent  
18 beaucoup plus des PME dans le cas de la  
19 circonscription de Verchères, puis une  
20 population aussi qui est plus des gens de la  
21 banlieue qui vont travailler à Montréal, qui  
22 vont étudier à Montréal et, donc, les autres  
23 municipalités, en fait, de la circonscription de  
24 Verchères font partie de la région  
25 métropolitaine de recensement de Montréal. Bon.

1 Je conviens qu'il y a aussi des gens de  
2 Contrecoeur qui vont travailler dans la région  
3 de Montréal, là, ce n'est pas un problème en soi  
4 que Contrecoeur soit dans Verchères, du moins ça  
5 n'en serait pas un s'il n'y avait pas un  
6 problème au niveau de la population trop grande  
7 de la circonscription. Là je dis «trop grande»,  
8 pas que ce serait illégal ou inconstitutionnel,  
9 mais simplement que par rapport à l'objectif de  
10 parité qu'on vise, la circonscription de  
11 Verchères est légèrement au-dessus.  
12 Puis, finalement, un des critères c'est le  
13 critère géographique. Et là, bon, premièrement,  
14 Contrecoeur c'est contigu à Sorel-Tracy, je ne  
15 sais pas si vous n'êtes jamais allé dans la  
16 région, mais entre Contrecoeur et Sorel-Tracy il  
17 n'y a pas de coupure nette. Il y a un secteur de  
18 Contrecoeur qui s'appelle la paroisse de Saint-  
19 Laurent-du-Fleuve, essentiellement c'est des  
20 maisons le long de la Route 132 en grande  
21 continuité entre Contrecoeur et Tracy.  
22 Donc... alors que lorsqu'on regarde de l'autre  
23 côté, Contrecoeur vis-à-vis Verchères, par  
24 exemple, il y a des champs et des usines, il y  
25 a vraiment quelque chose qui bloque, donc il n'y

1 a pas de continuité au niveau de l'habitation,  
2 ce qu'il y a vers Sorel-Tracy.  
3 Et également c'est un secteur qui fonctionne  
4 bien au niveau géographique parce qu'il y a  
5 beaucoup d'axes de transport. Historiquement,  
6 c'était le Fleuve St-Laurent, moi, qui reliait  
7 ces villes-là, mais maintenant c'est la Route  
8 132, l'Autoroute 30, il y a le service d'autobus  
9 de Sorel-Tracy qui passe dans Contrecoeur, donc  
10 les habitants de Contrecoeur pourraient  
11 facilement avoir accès à un bureau de député qui  
12 serait à Sorel-Tracy, ce ne serait pas un  
13 problème.  
14 Donc, pour résumer ma proposition, en fait, oui,  
15 il y a moyen, dans certains cas, d'avoir des  
16 circonscriptions qui sont plus proches de la  
17 moyenne nationale sans avoir à faire des  
18 changements majeurs, sans avoir à tout  
19 redessiner la carte. Et je crois que la  
20 Commission, au lieu d'essayer de conserver les  
21 circonscriptions telles qu'elles sont pour faire  
22 plaisir à tout le monde, devrait peut-être  
23 essayer d'aller chercher un... d'accorder plus  
24 d'importance au critère de parité électorale  
25 lorsque ça ne pose pas de problèmes au niveau

1 des intérêts des communautés.  
2 Merci. Est-ce que vous avez des questions ou...

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Encore une fois, c'est très clair.

5 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

6 C'est très clair, merci.

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 Merci beaucoup.

9 - - - - -

10 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

11 Bonjour. Alors, le prochain intervenant, c'est  
12 monsieur Philippe Roy, monsieur Roy est maire de  
13 la ville de Mont-Royal et a un mémoire à été  
14 déposé. C'est à vous.

15 - - - - -

16 **INTERVENTION DE M. PHILIPPE ROY**

17 - - - - -

18 **M. PHILIPPE ROY :**

19 Alors, bonjour.

20 **Me LUCIE FISET, présidente :**

21 Bonjour monsieur roy.

22 **M. PHILIPPE ROY :**

23 Alors, merci.

24 La ville de Mont-Royal remercie les membres de  
25 la Commission de la représentation électorale de

1           lui donner l'occasion de présenter un bref  
2           mémoire sur le projet de changement des limites  
3           de la circonscription électorale de Mont-Royal.  
4           Je m'appelle Philippe Roy et je suis le maire de  
5           cette municipalité.

6           La ville de Mont-Royal partage plus que le nom  
7           avec le comté, en fait notre ville représente  
8           plus des deux tiers de la superficie du comté  
9           provincial actuel de Mont-Royal.

10          D'entrée de jeu, je désire vous faire part  
11          respectueusement de l'opposition de notre ville  
12          à l'idée de fusionner les comtés de Mont-Royal  
13          et d'Outremont. Il s'agit d'une opposition  
14          formelle et particulièrement significative  
15          puisque le conseil municipal a adopté hier soir,  
16          lors de sa séance publique, une résolution à  
17          cette fin que vous trouverez en annexe du  
18          mémoire que je vous ai remis.

19          Notre opposition repose sur deux arguments,  
20          d'abord la croissance démographique envisagée  
21          sur l'île de Montréal et, deuxième argument, la  
22          croissance démographique actuelle et réelle du  
23          comté provincial de Mont-Royal.

24          D'abord quelques chiffres.

25          La circonscription de Mont-Royal comptait, au 30

1 novembre 2014, 43 900 électeurs, soit un écart  
2 négatif de 9,1 % du nombre d'électeurs par  
3 rapport à la moyenne provinciale.

4 Nous sommes conscients que le mandat de la  
5 Commission, qui consiste notamment à analyser  
6 l'évolution démographique depuis le dernier  
7 partage et à proposer la délimitation du  
8 territoire des 125 circonscriptions de la carte  
9 électorale du Québec, est une tâche complexe,  
10 c'est pourquoi je souhaite rappeler aux  
11 commissaires que les suggestions et commentaires  
12 présentés dans ce mémoire sont apolitiques et  
13 portent sur des points que le conseil municipal  
14 de Mont-Royal juge importants pour la  
15 représentation de ses citoyens.

16 Nous sommes d'avis que la croissance  
17 démographique que connaissent actuellement notre  
18 ville et notre comté ainsi que la croissance  
19 anticipée dans les prochaines années ne  
20 justifient pas la fusion de notre comté avec le  
21 comté voisin d'Outremont. Voilà pourquoi,  
22 d'abord en ce qui a trait à l'île de Montréal.

23 La division projetée pour la circonscription de  
24 Mont-Royal-Outremont ferait en sorte d'éliminer  
25 complètement le comté actuel d'Outremont, l'une

1 des 28 circonscriptions de l'île de Montréal.  
2 À notre avis, réduire le nombre de représentants  
3 de la population montréalaise à l'Assemblée  
4 nationale constitue un mauvais choix et va à  
5 l'encontre d'une représentation équitable des  
6 électeurs montréalais.

7 De fait, le retrait du comté d'Outremont irait  
8 à l'encontre des nombreux efforts déployés par  
9 la communauté métropolitaine de Montréal au  
10 cours des dernières années pour assurer la  
11 croissance, la compétitivité et l'attractivité  
12 de la région métropolitaine, de même que le  
13 maintien de la population sur l'île.

14 Adopté en 2011, à peine il y a quatre ans, le  
15 plan métropolitain d'aménagement et de  
16 développement -- ce qu'on appelle, nous, le  
17 PÉMAD -- prévoit en effet à son défi numéro 1,  
18 intitulé aménagement, que, et je cite :

19 **«Le Grand Montréal doit accueillir**  
20 **la croissance projetée d'environ**  
21 **530 000 personnes ou 320 000**  
22 **ménages ainsi que 150 000 emplois**  
23 **d'ici 2031. Ce plan, créé**  
24 **notamment par l'ensemble de tous**  
25 **les élus de la région de Montréal,**

1 a comme objectif de mettre un  
2 terme au concept malsain  
3 d'étalement urbain et il prévoit  
4 que 40 % de ces 530 000 nouveaux  
5 résidants devront s'établir dans  
6 des quartiers axés sur le  
7 transport en commun -- ce qu'on  
8 appelle des TOD, «transit oriented  
9 development» -- ces aires qui sont  
10 actuellement identifiées dans le  
11 PÉMAD et qui se retrouvent  
12 presque exclusivement sur l'île de  
13 Montréal.»

14 C'est donc dire que si nous réussissons notre  
15 pari, les élus de la grande région de Montréal,  
16 l'île de Montréal subira une hausse importante  
17 dans les prochaines années de sa population,  
18 soit d'au moins 200 000 nouveaux habitants,  
19 voire peut-être 350 000 à 400 000 nouveaux  
20 habitants. Ces chiffres ne mentent pas. Il  
21 faudra prévoir sous peu ajouter de quatre à huit  
22 comtés pour que les citoyens de l'île de  
23 Montréal puissent continuer à bénéficier d'une  
24 représentativité acceptable à l'Assemblée  
25 nationale.

1 Est-ce bien le bon moment de retirer un comté  
2 sur l'île de Montréal quand nous savons qu'il  
3 faudra sûrement en amorcer l'ajout sous peu?  
4 Poser la question, c'est peut-être déjà y  
5 répondre.  
6 Notre deuxième argument qui plaide en faveur de  
7 s'opposer à la fusion des deux comtés concerne  
8 le comté actuel spécifiquement de Mont-Royal.  
9 Mont-Royal, ville Mont-Royal vit actuellement  
10 son propre boum immobilier et démographique,  
11 cette tendance amorcée il y a quelques années  
12 ira en s'accélégrant et aura comme effet une  
13 progression marquée du nombre d'électeurs d'ici  
14 quelques années. Il s'agit en effet d'un quasi-  
15 boum, car seulement à ville Mont-Royal la  
16 population s'est accrue considérablement depuis  
17 cinq ans, passant de 18 500 à plus 21 000  
18 personnes, soit une hausse de plus de 10 %.  
19 Cet accroissement, qui n'est pas prêt de  
20 s'arrêter, s'explique par le changement de  
21 vocation de plusieurs secteurs de la  
22 municipalité, des vocations industrielles que  
23 doucement nous transformons vers du résidentiel  
24 densifié.  
25 En effet, deux d'entre eux, les secteurs

1           Plymouth et Bates/Ekers ont vu leur vocation et  
2           leur zonage changer au profit de fonctions  
3           résidentielles hautement densifiées. Toujours  
4           en chantier, ils attirent de nouveaux résidents  
5           à Mont-Royal, provoquent un rajeunissement  
6           marqué de la population, qui se traduit par une  
7           demande accrue de places dans nos écoles. Et ce  
8           n'est pas tout, on envisage une croissance  
9           impressionnante au cours des prochaines années  
10          dans la circonscription de Mont-Royal.  
11          Situé à un jet de pierre des limites de notre  
12          ville, le vaste projet résidentiel Triangle  
13          Namur-De la Savane, dans Côte-des-Neiges, compte  
14          déjà près de 2000 logements dont la construction  
15          est achevée et en prévoit 4200 autres d'ici les  
16          deux mille... c'est inscrit 2031 dans le  
17          mémoire, mais si tout va bien, ça va être  
18          terminé d'ici huit ans.  
19          On peut donc estimer que de 8000 à 10 000  
20          personnes habiteront, ou habitent, ou habiteront  
21          sous peu dans ce nouveau quartier.  
22          À quelques rues de là, toujours dans  
23          l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-  
24          de-Grâce, le projet résidentiel de l'hippodrome  
25          de Montréal prendra bientôt forme. Il comprendra

1           la construction de 5000 à 8000 logements sur cet  
2           emplacement de plusieurs hectares pour une  
3           population estimée de 15 000 à 20 000  
4           personnes.  
5           Même en retenant un scénario plutôt  
6           conservateur, la circonscription actuelle de  
7           Mont-Royal est promise à une augmentation  
8           marquée de sa démographie et du nombre de ses  
9           électeurs. Cette hausse impressionnante de la  
10          population de notre comté, soit environ 25 000  
11          à 30 000 nouveaux résidants, portera l'écart  
12          actuel négatif de 9,1 % du nombre d'électeurs  
13          par rapport à la moyenne provinciale à un écart  
14          positif de plus de 55 000 électeurs. Ce n'est  
15          pas fusionner le comté qu'il faudrait faire,  
16          mais bien en créer un nouveau.  
17          Dans ce contexte, et à la lumière de ces faits,  
18          nous insistons pour que les limites actuelles  
19          de la circonscription de Mont-Royal demeurent  
20          intactes. Nous croyons qu'il n'est pas  
21          souhaitable de créer la circonscription Mont-  
22          Royal-Outremont que propose la Commission. Même  
23          sans hausse marquée de la population dans le  
24          comté actuel, la nouvelle circonscription  
25          compterait de facto 55 435 électeurs, soit un

1           écart positif de 15 % du nombre d'électeurs par  
2           rapport à la moyenne provinciale.  
3           Si une redéfinition des limites de certains  
4           comtés de l'île de Montréal s'avérait  
5           nécessaire, nous suggérerions plutôt à la  
6           Commission de s'attarder à la composition de  
7           d'autres comtés qui sont actuellement soit trop  
8           populeux ou les dix comtés qui affichent  
9           actuellement un déficit marqué du nombre  
10          d'électeurs.  
11          Je vous remercie de m'avoir reçu et de m'avoir  
12          entendu, et je vous souhaite des bonnes  
13          réflexions, un bon travail dans ce défi qui  
14          n'est pas, j'en suis sûr, de tout repos.  
15          Merci.  
16          **Me LUCIE FISET, présidente :**  
17          Merci.  
18          J'aurais une petite question, monsieur Roy, je  
19          m'excuse.  
20          **M. PHILIPPE ROY :**  
21          Oui.  
22          **Me LUCIE FISET, présidente :**  
23          Parce que j'ai bien noté, dans votre exposé vous  
24          parlez de personnes qui pourraient prendre  
25          possession des différents développements.

1           **M. PHILIPPE ROY :**  
2           Oui, je parle de population, pas d'électeurs.  
3           **Me LUCIE FISET, présidente :**  
4           Et voilà.  
5           **M. PHILIPPE ROY :**  
6           Oui.  
7           **Me LUCIE FISET, présidente :**  
8           Et voilà.  
9           **M. PHILIPPE ROY :**  
10          Oui.  
11          **Me LUCIE FISET, présidente :**  
12          Parce que dans le fond, c'est ça, c'est que vous  
13          présumez, dans le fond, qu'il va n'y avoir que  
14          des électeurs qui deviendront d'éventuels...  
15          **M. PHILIPPE ROY :**  
16          Non, je suis conscient qu'habituellement...  
17          **Me LUCIE FISET, présidente :**  
18          ... habitants.  
19          **M. PHILIPPE ROY :**  
20          ... on parle de deux tiers de la population à  
21          droit de vote.  
22          **Me LUCIE FISET, présidente :**  
23          D'accord.  
24          **M. PHILIPPE ROY :**  
25          Oui.

1           **Me LUCIE FISET, présidente :**

2           Je voulais apporter cette précision-là parce  
3           que, effectivement, même s'il y a des  
4           développements en tant que tels, dont certains  
5           ont été effectivement considérés par la  
6           Commission, il ne faut pas éliminer le fait que,  
7           selon la Loi électorale actuellement, ce sont  
8           les électeurs qui doivent être considérés...

9           **M. PHILIPPE ROY :**

10          À moins de permettre aux enfants de voter.

11          **Me LUCIE FISET, présidente :**

12          ... dans les calculs. Oui, les enfants! Et je  
13          vous dirais même qu'on est conscient  
14          effectivement qu'il y a plusieurs personnes qui  
15          n'ont pas la citoyenneté canadienne, qui est un  
16          prérequis pour avoir la qualité d'électeur, ou  
17          encore Montréal, on le sait très bien également,  
18          qu'il y a beaucoup de personnes qui viennent y  
19          demeurer soit pour travailler ou encore pour  
20          étudier, mais sans avoir en tant que telle la  
21          qualité d'électeur.

22          **M. PHILIPPE ROY :**

23          On s'entend.

24          **Me LUCIE FISET, présidente :**

25          Parfait, je vous remercie beaucoup.



1 et, après ça, on va passer à la conclusion et je  
2 vais revenir, en fin de compte, à la substance  
3 de notre mémoire.

4 Donc, au nom du Centre consultatif des relations  
5 juives et israéliennes, pour les gens qui ne le  
6 savent pas, c'est on peut dire une gestion qui  
7 tend à être... à s'occuper des relations...

8 **Me LUCIE FISET, présidente :**

9 Pourriez-vous mettre le micro un peu plus près  
10 de...

11 **Me LUCIANO DEL NEGRO :**

12 Ah! O.K.

13 **LA COUR :**

14 Oui, s'il vous plaît, pour qu'on vous entende  
15 bien.

16 **Me LUCIANO DEL NEGRO :**

17 Bon. Alors, là, ça va?

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 Oui.

20 **Me LUCIE FISET, présidente :**

21 Oui, très bien. Bon, merci beaucoup.

22 **Me LUCIANO DEL NEGRO :**

23 J'ai toujours peur de crier.

24 **Me LUCIE FISET, présidente :**

25 Non non, il ne faut pas, il ne faut pas, il faut

1 bien vous entendre.

2 **Me LUCIANO DEL NEGRO :**

3 Non, bon. Je suis un ancien militant de gauche,  
4 alors...!

5 Bon. Donc, au nom du Centre consultatif des  
6 relations juives et israéliennes qui est  
7 l'organisme représentatif de la communauté juive  
8 dans (inaudible) de Montréal, nous tenons à  
9 féliciter la Commission de la représentation  
10 électorale d'avoir amorcé un vaste processus de  
11 consultation afin de réviser les limites des  
12 circonscriptions électorales du Québec.

13 Cette approche témoigne d'une ouverture et d'une  
14 analyse des travaux de la Commission, de sa  
15 volonté d'être à l'écoute des Québécois et  
16 d'engager le dialogue avec eux.

17 Alors, comme je vous ai dit, là on va passer à  
18 la conclusion parce que c'est quand même assez  
19 long. Donc, qu'est-ce qu'on va faire, on va  
20 passer à la conclusion, comme ça vous allez vous  
21 rappeler qu'est-ce qu'on dit.

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 D'accord.

24 **M. LUCIANO DEL NEGRO :**

25 Alors, en conséquence, évidemment, nous vous

1 prions respectueusement de maintenir et de  
2 garantir le statu quo dans la circonscription  
3 de Mont-Royal. Je fais les miens du... ce qui  
4 a été fait... avancé par maître Moreau et aussi  
5 par monsieur le maire de ville Mont-Royal. En  
6 passant, je suis... je réside à ville Mont-  
7 Royal, donc je suis électeur de ville Mont-  
8 Royal.

9 Donc, garantir un statu quo dans la  
10 circonscription de Mont-Royal, un statu quo  
11 fidèle à son histoire, son intégrité physique,  
12 sa population, sa communauté d'intérêt et son  
13 identité.

14 En 2013 -- 2014, plutôt, la population de la  
15 région métropolitaine de Montréal a augmenté  
16 plus rapidement que l'ont fait les grandes  
17 villes des États-Unis. Selon Statistique  
18 Canada, le taux de croissance des grandes villes  
19 canadiennes a été supérieur au taux de  
20 croissance des communautés rurales entre juillet  
21 2013 et 2014.

22 La majorité des immigrants au Québec choisissent  
23 de s'installer à Montréal, leur nombre atteint  
24 66 % en 2013, 2014. Et on va y revenir sur la  
25 question que vous avez soulignée, n'est-ce pas,

1 c'est les électeurs et pas nécessairement les  
2 habitants, quoique, à la longue, les immigrants  
3 deviennent citoyens, puis ils votent, n'est-ce  
4 pas?

5 Donc...

6 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

7 D'où la révision de la carte...

8 **M. Luciano Del Negro :**

9 Du moins, on espère.

10 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

11 D'où la révision de la carte périodiquement  
12 également.

13 **M. Luciano Del Negro :**

14 C'est ça. Il est clair que la population de  
15 Montréal est à la hausse et que le nombre  
16 d'électeurs augmentera au cours des huit  
17 prochaines années. Montréal est, en fait, la  
18 métropole incontestée du Québec, son cœur  
19 démographique et économique, et sert également  
20 de portail pour les échanges et le commerce  
21 international. Réduire aujourd'hui le nombre  
22 des circonscriptions électorales ne reflétera  
23 certainement pas le besoin réel de la région au  
24 cours des deux prochaines périodes électorales,  
25 la réduction du nombre de circonscriptions sur

1 l'île de Montréal diminuera le poids  
2 démographique de notre métropole par rapport aux  
3 zones les moins peuplées de la province  
4 concernant le nombre de représentants à  
5 l'Assemblée nationale pour cette population  
6 croissante.

7 Tout indique un accroissement de la population  
8 de Montréal, une telle fusion s'avère plus  
9 problématique. Il est impératif pour la santé  
10 socio-économique de tout le Québec que la  
11 prépondérance de Montréal soit  
12 proportionnellement reflétée à l'Assemblée  
13 nationale du Québec.

14 Voilà l'autre conclusion, là où on va vous... je  
15 n'ai pas fait grâce, là, on l'a écrit, donc on  
16 va vous la lire.

17 Alors, en vertu de la Loi électorale, la  
18 Commission de la représentation électorale est  
19 tenue de réviser la carte électorale du Québec  
20 toutes les deux élections. Le CRE a déposé la  
21 nouvelle proposition à l'Assemblée nationale le  
22 17 mars. Selon cette proposition, la région de  
23 l'île de Montréal sera amputée d'une  
24 circonscription tandis que les régions  
25 bénéficieront de la création d'une nouvelle

1           circonscription.  
2           La région métropolitaine fera également l'objet  
3           d'autres modifications proposées qui toucheront  
4           neuf des 27 circonscriptions électorales de  
5           Montréal, y compris la circonscription  
6           électorale de Mont-Royal.  
7           L'article 16 de la Loi électorale stipule que le  
8           nombre d'électeurs dans une circonscription ne  
9           doit être ni supérieur, ni inférieur à 25 % de  
10          la moyenne des électeurs et l'article 15 stipule  
11          que ces circonscriptions doivent représenter des  
12          communautés naturelles établies en se fondant  
13          sur des considérations démographiques,  
14          géographiques et sociologiques.  
15          Aussi, selon l'article 15 de la Loi électorale,  
16          la densité de la population, le taux relatif à  
17          la croissance, ou de croissance, l'accessibilité  
18          et la configuration régionale, les limites des  
19          communautés naturelles et les territoires des  
20          municipalités locales doivent être pris en ligne  
21          de compte dans l'élimination -- dans la  
22          délimitation des circonscriptions électorales.  
23          La Commission propose de combiner la plus grande  
24          partie de l'actuelle circonscription électorale  
25          d'Outremont, qui comprend l'ensemble du

1 territoire de l'arrondissement d'Outremont ainsi  
2 qu'une partie de l'arrondissement de Côte-des-  
3 Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, à la circonscription  
4 électorale de Mont-Royal, éliminant ainsi la  
5 circonscription séparée d'Outremont. Cette  
6 nouvelle circonscription fusionnée s'appellerait  
7 Mont-Royal-Outremont.

8 Le Centre consultatif des relations juives et  
9 israéliennes et l'Agence représentative de la  
10 communauté juive du Québec exprimons nos vives  
11 et sérieuses préoccupations, y compris le fait  
12 que la division proposée de la circonscription  
13 de Mont-Royal et la fusion avec Outremont va à  
14 l'encontre de certains principes directeurs  
15 fondamentaux comme stipulés par la Loi  
16 électorale mentionnée ci-dessus.

17 Un principe fondamental guidant le travail de  
18 délimitation des circonscriptions électorales  
19 est la représentation effective des électeurs,  
20 ce qui signifie qu'il doit y avoir une relative  
21 égalité de poids de vote. Le système au Québec  
22 est tel que les circonscriptions électorales ont  
23 une répartition inégale de la population et ne  
24 reflètent donc pas fidèlement les  
25 caractéristiques démographiques de la province.

1           Le principe directeur de la Cour suprême du  
2           Canada est que le pourcentage de vote devrait  
3           être approximativement le même dans chaque  
4           circonscription pour qu'un candidat puisse  
5           l'emporter, mais en réalité les écarts sont si  
6           importants que ce principe n'est plus valide.  
7           En fait, aux États-Unis la taille d'une  
8           circonscription électorale ne doit être ni  
9           supérieure, ni inférieure à 10 % de taille  
10          moyenne d'une circonscription. La plupart des  
11          circonscriptions au Québec pourraient être  
12          considérées illégales sur la norme de la Cour  
13          suprême des États-Unis.  
14          En 2014, il a fallu moins de 30 000 votes pour  
15          élire les candidats dans les plus petites  
16          circonscriptions électorales, mais plus de  
17          150 000 votes pour élire des candidats dans les  
18          quatre plus grandes circonscriptions.  
19          L'inégalité du pouvoir de vote est flagrante et  
20          il y a un déséquilibre électoral apparent qui  
21          donne plus de poids à ceux qui vivent dans les  
22          plus petites circonscriptions électorales. En  
23          outre, il faut 45 % des circonscriptions rurales  
24          pour remporter un gouvernement majoritaire au  
25          Québec alors qu'il faut 55 % des

1           circonscriptions du Grand Montréal pour  
2           remporter un gouvernement majoritaire.  
3           Perdre une circonscription dans la région du  
4           Grand Montréal est un enjeu -- et en ajouter  
5           deux à la région Laurentides-Lanaudière ne fait  
6           que renforcer le déséquilibre, donner plus de  
7           poids aux votes des circonscriptions rurales et  
8           diminuer le poids des votes dans les  
9           circonscriptions de Mont-Royal et Outremont et  
10          par conséquent, évidemment, dans la région du  
11          Grand Montréal.  
12          La Commission veut attribuer un statut  
13          exceptionnel à six circonscriptions rurales, à  
14          savoir Abitibi Est, Abitibi Ouest, Bonaventure,  
15          Gaspé, René-Lévesque et Ungava, des régions que  
16          j'ai visitées, qui sont de belles régions, mais,  
17          bon, qui ont toutes un nombre d'électeurs bien  
18          en deçà de la moyenne provinciale, violant ainsi  
19          la loi qui stipule que la taille des  
20          circonscriptions électorales doit se situer à  
21          plus ou moins 25 % de la moyenne.  
22          Ces circonscriptions sont situées dans des zones  
23          rurales et leur attribuer un statut exceptionnel  
24          renforcerait le poids de vote de ces  
25          circonscriptions rurales tout en diminuant le

1 poids de vote des circonscriptions urbaines.  
2 Les 65 plus grandes circonscriptions du Québec  
3 sont en majorité urbaines et renferment un grand  
4 nombre d'immigrants, d'une minorité d'allophones  
5 et d'anglophones. Encore une fois, le fait  
6 d'éliminer une circonscription de la région de  
7 Montréal diminuera davantage le poids de vote de  
8 ces groupes qui résident principalement dans la  
9 région du Grand Montréal.

10 Le système actuel ne reflète pas fidèlement le  
11 vote populaire. Le fait de protéger les six  
12 circonscriptions mentionnées ci-dessus, qui sont  
13 des circonscriptions rurales, ne fait rien pour  
14 garantir que les circonscriptions électorales  
15 reflètent fidèlement la société québécoise en  
16 général et accordent un pouvoir disproportionné  
17 aux régions.

18 La Commission affirme que l'actuelle  
19 circonscription électorale de Mont-Royal  
20 comprend 43 975 électeurs, ce qui représente un  
21 écart de moins 9,1 % par rapport à la moyenne  
22 provinciale.

23 La Commission avance aussi qu'après la fusion  
24 des circonscriptions, la nouvelle  
25 circonscription électorale comprendrait 55 989

1           électeurs, ce qui représente un écart de plus  
2           15,7 % par rapport à la moyenne provinciale.  
3           Mont-Royal comprend une forte concentration  
4           d'immigrants ainsi que le plus grand nombre de  
5           non-citoyens de toutes les 28 circonscriptions  
6           électorales de Montréal. Le nombre d'immigrants  
7           s'élève à 38 000 personnes et environ 17 930 de  
8           ces résidents ne sont pas citoyens canadiens et  
9           ne sont donc pas inscrits sur la liste  
10          électorale. De plus, 14 635 citoyens sont âgés  
11          de moins de 18 ans.  
12          Le nombre d'électeurs augmentera au cours des  
13          prochaines années lorsque ces résidents  
14          deviendront des citoyens canadiens et que leurs  
15          enfants seront habilités à voter. Toutes ces  
16          personnes, qu'elles soient inscrites ou non sur  
17          la liste électorale, ont droit aux mêmes  
18          services de la part de leur représentant élu que  
19          le reste de la population.  
20          Ces considérations devraient être prises en  
21          compte à la lumière de l'article 15 de la Loi  
22          électorale qui stipule que la densité de la  
23          population doit être considérée lors de la  
24          division des circonscriptions électorales.  
25          Par conséquent, le nombre de 43 975 électeurs

1 tel que déterminé en novembre 2014 ne reflète  
2 pas la besoin réel de la circonscription qui, en  
3 2011, avait, en fait, une population totale de  
4 74 985 personnes. Fusionner Mont-Royal avec  
5 Outremont placerait la population réelle de la  
6 circonscription au-delà de la moyenne  
7 provinciale. Par conséquent, en termes  
8 pratiques, l'écart qui en résulte de plus 15,7 %  
9 est susceptible d'être beaucoup plus élevé.  
10 En outre, il y a actuellement 4000 unités de  
11 logements en copropriété en phase de  
12 développement dans la ville de Mont-Royal ainsi  
13 que d'autres développements qui sont à  
14 différents stades de la construction et de  
15 planification dans cette région, cela entraînera  
16 également un afflux important de citoyens dans  
17 la circonscription.  
18 L'article 15 de la Loi électorale stipule qu'une  
19 circonscription électorale est établie en se  
20 fondant sur des considérations sociologiques  
21 telles que les territoires des municipalités  
22 locales.  
23 Le fusionnement de la partie proposée de la  
24 circonscription de Mont-Royal, délimitée par le  
25 chemin de la Côte-des-Neiges, le chemin de la

1 Côte-Sainte-Catherine, l'Autoroute Décarie et la  
2 ligne de chemin de fer qui traverse l'avenue  
3 Victoria, avec la circonscription de D'Arcy-  
4 McGee diviserait et démembrerait le caractère  
5 physique de l'arrondissement municipal de Côte-  
6 des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Cette division  
7 irait à l'encontre du principe prononcé par la  
8 Cour suprême du Canada dans l'arrêt  
9 Circonscription électorale provinciale, 1991,  
10 S.C.R. 158, selon laquelle les limites  
11 municipales existantes devraient continuer à  
12 servir les limites naturelles de  
13 circonscriptions électorales.

14 Par exemple, la fusion du bloc susmentionné avec  
15 la circonscription D'Arcy-McGee éliminerait  
16 l'Hôpital général juif, un établissement  
17 historique, significatif et important de la  
18 circonscription Mont-Royal.

19 Cependant, l'hôpital restera quand même situé  
20 dans l'arrondissement municipal de Côte-des-  
21 Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, ce qui équivaldra à  
22 un démembrement de l'intégrité physique de la  
23 municipalité existante.

24 Sur une note similaire, l'Hôpital général juif  
25 serait placé dans une circonscription distincte

1 de celle des autres grands hôpitaux de la  
2 région, à savoir le Centre hospitalier  
3 universitaire Sainte-Justice et le Centre  
4 hospitalier de St.Mary's. Cela imposerait des  
5 limites artificielles à un député chargé de  
6 défendre les intérêts des établissements de  
7 santé dans la région.

8 La circonscription Mont-Royal possède un  
9 important patrimoine culturel et historique,  
10 beaucoup de communautés culturelles considèrent  
11 Mont-Royal comme leur chez-soi et le diviser en  
12 éliminant une partie de cette circonscription  
13 atténuera leur sentiment d'appartenance et  
14 l'identité à l'égard de la circonscription.  
15 Cela séparera également physiquement des  
16 secteurs de ces communautés de leurs  
17 institutions culturelles, essentiellement des  
18 communautés très unies seraient divisées en deux  
19 circonscriptions électorales, une à l'est et une  
20 à l'ouest du chemin de la Côte-des-Neiges.

21 Merci beaucoup.

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Merci beaucoup, monsieur.

24 Est-ce que, Messieurs les commissaires, vous  
25 avez des questions?

1 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

2 C'est beau.

3 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

4 Non. Parfait.

5 Merci beaucoup.

6 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7 Merci.

8 - - - - -

9 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

10 La prochaine intervenante, madame Marie-Ève  
11 Ringuette, directrice générale du Parti libéral  
12 du Québec, et un mémoire est déposé.

13 - - - - -

14 **INTERVENTION DE Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE**

15 - - - - -

16 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

17 Alors, bonjour Messieurs, Madame les  
18 commissaires.

19 Comme on s'est vu la semaine dernière, comme je  
20 vous disais notre formation politique compte  
21 être présente à toutes les audiences publiques  
22 que vous ferez afin de faire les représentations  
23 nécessaires et de faire valoir l'argumentaire  
24 qui touche plusieurs régions, argumentaires  
25 communs, mais des fois certains argumentaires

1           spécifiques.  
2           Donc, aujourd'hui, pour l'île de Montréal ce que  
3           nous voulons vous présenter, c'est un mémoire.  
4           Je vais tenter d'être brève étant donné le  
5           nombre important de personnes qui veulent  
6           manifester leur opinion.  
7           Alors, pour nous -- c'est un concept que je vous  
8           ai présenté plus tôt -- la révision doit  
9           respecter le principe de représentation  
10          effective. Le Parti libéral du Québec estime  
11          dans ce contexte que le mécanisme prévu par la  
12          Loi électorale est juste et qu'il doit être  
13          appliqué, de façon générale, à l'échelle de tout  
14          le Québec.  
15          Le maintien des écarts à l'intérieur d'une  
16          fourchette de plus ou moins 25 % par rapport à  
17          la moyenne doit notamment assurer que la région  
18          de Montréal, métropole économique du Québec,  
19          doit être respectée à l'Assemblée nationale en  
20          proportion de son importance démographique  
21          effective au sein de la société québécoise.  
22          C'est dans cet esprit que le Parti libéral du  
23          Québec accueille défavorablement les  
24          propositions contenues dans le rapport  
25          préliminaire de la Commission de la

1 représentation électorale pour l'île de  
2 Montréal.  
3 La Commission émet des conclusions sur la perte  
4 de progression de la démographie montréalaise,  
5 ce qui nous semble être inexact.  
6 Je fais un retour sur la page 77 du rapport qui  
7 émet l'hypothèse suivante. Toutefois, depuis la  
8 dernière révision de la carte électorale, le  
9 nombre d'électeurs de la région de Montréal a  
10 crû à un rythme nettement inférieur à celui de  
11 la province. En effet, il a augmenté de 3,2 %  
12 de 2007 à 2014 alors qu'il a progressé de 7 %  
13 dans l'ensemble du Québec. Cela a pour effet de  
14 diminuer le poids électoral de la région de  
15 Montréal dans l'ensemble du Québec, de sorte  
16 qu'il est maintenant inférieur à son nombre de  
17 circonscriptions.  
18 Cette proposition a de quoi surprendre puisque,  
19 comme nous le verrons plus tard, nous porterons  
20 à l'attention des membres de la Commission un  
21 certain nombre de préoccupations, accompagnées  
22 de données à l'appui, qui mettront en lumière la  
23 dynamique démographique singulière de l'île de  
24 Montréal. Ces préoccupations livrent des  
25 conclusions qui contredisent celles qui sont

1 mises de l'avant dans le rapport préliminaire.  
2 La dynamique démographique singulière de  
3 Montréal, quelques remarques qui s'imposent tout  
4 d'abord.  
5 Nous avons noté dans le rapport préliminaire que  
6 les auteurs -- en fait, vous à titre de  
7 commissaires -- ont analysé la situation des  
8 différentes régions et des circonscriptions à la  
9 lumière soit de données sur l'évolution de la  
10 population totale, soit des données sur la  
11 population électorale.  
12 Dans le cas des données sur la population  
13 totale, ce sont des estimations démographiques  
14 publiées par l'Institut de la statistique du  
15 Québec qui sont utilisées pour les tendances  
16 passées et actuelles, et les perspectives  
17 démographiques de l'ISQ pour les tendances à  
18 venir 2011-2036.  
19 Ces données sont fiables et très utiles, en  
20 particulier pour établir le poids démographique  
21 des régions et des circonscriptions, cependant  
22 elles ne permettent pas d'avoir des informations  
23 précises concernant les populations électorales  
24 puisqu'on ne peut pas distinguer les personnes  
25 qui ont un statut d'électeurs, soit les citoyens

1           canadiens, et qui sont inscrits sur la Loi  
2           électorale, et on ne dispose pas de projection  
3           démographique pour des unités géographiques qui  
4           s'assimilent aux circonscriptions électorales.  
5           Il faut donc les utiliser avec précaution.  
6           En ce qui concerne la population électorale,  
7           elle est estimée à partir de données recueillies  
8           par la Direction générale des élections lors de  
9           l'établissement de la liste électorale  
10          permanente ou lors de la tenue des élections.  
11          Ces données concernent les personnes qui ont le  
12          statut d'électeurs, soit des personnes de 18 ans  
13          et plus avec une citoyenneté canadienne.  
14          L'évolution du nombre d'électeurs dépend donc à  
15          la fois de facteurs démographiques, mais aussi  
16          de l'acquisition par un certain nombre de  
17          personnes, en particulier les immigrants, de la  
18          citoyenneté canadienne. Ces données servent à  
19          établir le poids électoral des régions et des  
20          circonscriptions.  
21          Nous avons remarqué que le rapport fait appel à  
22          ces concepts de manière inégale ou à différents  
23          niveaux. Pour certaines régions, comme c'est le  
24          cas de l'île de Montréal, on fait état de la  
25          variation de son poids électoral en légère

1           baisse, mais on ne fait aucune mention de son  
2           poids démographique et des tendances à venir.  
3           Pour d'autres régions, par exemple les régions  
4           des Laurentides et de Lanaudière, page 92 du  
5           rapport, on fait une analyse basée à la fois sur  
6           l'évolution de la population électorale, mais  
7           aussi sur la population totale des années à  
8           venir, qui sert bien à l'argumentaire principal  
9           pour la réduction d'un comté à Montréal, un en  
10          Mauricie ainsi que la création de deux comtés  
11          dans les Laurentides et Lanaudière. Nous pensons  
12          que l'analyse présentée dans le rapport pour la  
13          région de Montréal n'a pas été faite avec les  
14          mêmes critères.  
15          Le poids démographique de Montréal.  
16          La population de Montréal atteignait 1,9 million  
17          au 1<sup>er</sup> juillet 2011, soit 23.9 % de la population  
18          du Québec. Selon les derniers chiffres de l'ISQ  
19          en 2014, la population atteindra 2 240 000  
20          habitants en 2036, soit une augmentation de  
21          17 %. Cet accroissement est à peu près le même  
22          que celui de l'ensemble du Québec, ce qui fait  
23          que le poids démographique de l'île de Montréal  
24          restera sensiblement le même d'ici 2036, où il  
25          atteindra 23.8 % de la population du Québec.

1           Donc, si on prend le 23.6 % et qu'on l'applique  
2           sur le 125 comtés, on est en situation de  
3           maintien du 28 comtés sur Montréal.  
4           La dynamique démographique de Montréal est assez  
5           particulière. La croissance de Montréal passe  
6           par des modalités de renouvellement qui sont  
7           assez spécifiques. D'une part, contrairement à  
8           plusieurs autres régions administratives, l'île  
9           de Montréal continuera d'avoir un accroissement  
10          naturel positif jusqu'en 2036. Référence à  
11          l'ISQ 2014.  
12          D'autre part, la région peut compter sur un  
13          solde migratoire positif, et principalement au  
14          solde migratoire international très fortement  
15          positif, et les personnes qui ont précédé ont  
16          toutes été dans le même sens aussi.  
17          En effet, l'île de Montréal reçoit environ 67 %  
18          des immigrants internationaux chaque année, ce  
19          qui lui confrère sa grande diversité au plan  
20          ethno-linguistique.  
21          De plus, le solde des résidents non permanents  
22          est aussi positif sur l'île de Montréal. Comme  
23          je vous disais la semaine dernière lors des  
24          audiences, c'est ce que je considère des futurs  
25          électeurs, qu'il faut tout de suite être prêt,

1 être une terre d'accueil pour eux lorsqu'ils  
2 auront le droit de vote.  
3 J'ai en ma possession un document qui  
4 s'appelle... qui a été fait par la ville de  
5 Montréal, qui s'intitule : «Demain Montréal, les  
6 changements socio-démographiques de Montréal»,  
7 et c'est très intéressant de voir dans ce  
8 document-là, fait par Montréal, en page 1 du  
9 document sur le projet de plan de développement  
10 de Montréal, on parle que l'immigration  
11 constitue d'ailleurs la principale source de la  
12 croissance de l'agglomération.  
13 On vient dire que, bien sûr, 80 % de la  
14 population immigrante du Québec vient à Montréal  
15 et que la population de la région montréalaise  
16 devrait atteindre 4,3 millions et, dans  
17 l'agglomération, 2,1 millions.  
18 Ensuite, pour revenir encore sur le poids  
19 électoral de l'île de Montréal, actuellement,  
20 avec 28 circonscriptions, c'est 22.4 % des... en  
21 pourcentage. Donc, la baisse d'un comté sur  
22 Montréal, c'est une baisse à l'Assemblée  
23 nationale, c'est une baisse dans l'importance  
24 qu'on doit accorder à la région administrative.  
25 Je reviens avec le concept de région

1 administrative, c'est la force du nombre des  
2 personnes et des futurs électeurs qui doit être,  
3 à tout le moins, maintenue.  
4 J'ai abordé un peu plus tôt la situation des  
5 immigrants qui sont de futurs électeurs. Donc,  
6 sur Montréal, plusieurs circonscriptions ont une  
7 très forte proportion d'immigrants. Quand on  
8 regarde Montréal versus les régions, ce qu'on  
9 voit, c'est qu'à Montréal -- et je fais  
10 référence encore à un document de la Ville de  
11 Montréal sur la population et la démographie,  
12 qui a été émis le 10 mai 2013 -- et on voit qu'à  
13 Montréal, dans l'agglomération de Montréal,  
14 c'est 30.3 % de la population, et je parle bien  
15 de population, versus ailleurs qu'à Montréal,  
16 dans le reste de la région métropolitaine,  
17 c'est... les banlieues nord, banlieues sud,  
18 c'est 10.7 % de la population.  
19 Donc, c'est sûr et certain que pour vous c'est  
20 un exercice très ardu de faire les limites  
21 territoriales, d'estimer les populations, parce  
22 que vous avez dans vos chiffres une donnée qui  
23 est trop variable, c'est-à-dire que vous ne  
24 savez pas qu'est-ce que... est-ce que les gens  
25 vont passer de résidents permanents à citoyens?

1 Et c'est toutes nos politiques d'immigration en  
2 place qui vont permettre à ces gens-là de  
3 devenir électeurs.  
4 Je ne veux juste pas répéter, juste un instant.  
5 Un élément qui est très important, justement,  
6 avec le statut des immigrants, c'est que l'ENM,  
7 c'est une enquête volontaire, donc les gens  
8 nouvellement arrivés ne sont nécessairement pas  
9 toujours au courant des mécanismes en place, ne  
10 sont pas toujours les bonnes personnes lorsqu'on  
11 fait un sondage sur la population, c'est très  
12 difficile d'évaluer correctement les données.  
13 Je vais aller dans le détail dans la proposition  
14 de la fusion de Mont-Royal et Outremont, et je  
15 ne veux pas répéter les mêmes éléments, vous  
16 l'avez, vous avez le document papier, vous  
17 pourrez en prendre connaissance.  
18 Mais ce qui est important de dire ici, c'est au  
19 niveau de... une autre préoccupation que nous  
20 avons, c'est que la proposition de la Commission  
21 de réaménager le découpage de certaines  
22 circonscriptions, ou même d'en faire  
23 disparaître, repose principalement, en premier  
24 lieu, sur le calcul d'un quotient électoral,  
25 dont nous avons montré les limites lors des

1           audiences précédentes.  
2           Il s'agit d'un regard transversal qui semble  
3           laisser peu de place à la modification des  
4           populations à court et à moyen terme. Les  
5           changements dans la délimitation des  
6           circonscriptions ont des conséquences  
7           importantes sur les électeurs. Il est dans  
8           l'intérêt de tous de ne pas apporter de  
9           changement qui risque de ne pas avoir une  
10          certaine durée.  
11          En fait, les perspectives démographiques les  
12          plus récentes montrent que la population de  
13          l'île de Montréal continuera de croître au cours  
14          des 30 prochaines années, ce qui fera en sorte  
15          que cette région conservera son poids  
16          démographique dans l'ensemble du Québec.  
17          La communauté implantée et dans Outremont et  
18          dans Mont-Royal est très attachée à son comté,  
19          à son arrondissement, et le lien... le sentiment  
20          d'appartenance, qui nous est si cher et qui est  
21          à la base de notre démocratie pour que les gens  
22          aillent voter, doit être maintenu.  
23          On parlait de densification et de projets  
24          immobiliers. La région de Montréal, par toutes  
25          les études, toutes les lectures qu'on peut

1 faire, on voit très bien que la région de  
2 Montréal continuera de représenter un pôle  
3 économique prédominant qui lui confèrera un  
4 statut de moteur économique principal du Québec  
5 dans les années à venir.  
6 Les élus de l'arrondissement Côte-des-Neiges-  
7 Notre-Dame-de-Grâce ont approuvé la  
8 revitalisation de l'ancienne zone industrielle  
9 Namur-Jean-Talon en zone résidentielle, le  
10 Triangle. Près de 1000 nouvelles unités  
11 domiciliaires ont été construites dans les 18  
12 derniers mois et il est prévu d'en faire 3000  
13 supplémentaires. Comme vous savez, chaque unité  
14 c'est 2.2 personnes.  
15 Ces nouveaux résidents, qui sont pour la plupart  
16 des jeunes couples, des couples plus âgés qui  
17 reviennent sur l'île, ce sont des gens qui vont  
18 s'installer pour les prochaines années à venir.  
19 L'arrondissement. Je crois qu'il y a aussi un  
20 énorme potentiel au nord, le Triangle, le  
21 quartier qui est situé à l'est de Décarie, au  
22 nord de la Savane, où le projet de la  
23 revitalisation des terrains de Blue Bonnets vont  
24 créer 6000 unités domiciliaires d'ici 2024.  
25 Et j'ai dans mon mémoire quelques autres projets

1           qui, à force de croître ici et là, vont bien  
2           évidemment augmenter le nombre d'électeurs dans  
3           Mont-Royal.  
4           Pour la proposition de délimitation visant  
5           Crémazie et Bourassa-Sauvé, je vais être très  
6           brève étant donné que les députées Marie  
7           Montpetit et madame Rita de Santis sont toutes  
8           les deux présentes.  
9           L'application inéquitable du principe de  
10          représentation effective des électeurs.  
11          Il nous apparaît important d'effectuer un rappel  
12          sur les principes directeurs de la Loi  
13          électorale canadienne. En 1991, dans l'affaire  
14          renvoi Circonscription électorale provinciale  
15          Saskatchewan, arrêt Carter, la Cour suprême du  
16          Canada a déterminé le droit de vote garanti, à  
17          l'article 3 de la Charte canadienne des droits  
18          et libertés, comportait le droit à la  
19          représentation effective. Le redécoupage a pour  
20          but de garantir ce droit constitutionnel.  
21          Le critère quantitatif, le quotient électoral.  
22          Nous nous interrogeons sur le critère  
23          quantitatif pour déterminer si une  
24          circonscription se situe dans les bornes admises  
25          pour la Loi électorale. Le quotient électoral

1 est obtenu en divisant le nombre d'électeurs par  
2 le nombre de circonscriptions. Ce calcul assure  
3 le respect du principe de la représentation  
4 effective des électeurs.  
5 Cependant, dans les hypothèses de base de votre  
6 rapport avec le fait que maintenant sept comtés  
7 sont en situation d'exception, tel que présenté  
8 la semaine dernière, la moyenne, sur les 118  
9 comtés, devrait être à 49 498 électeurs, et donc  
10 les bornes de plus et moins de 25 % devraient  
11 varier pour nous amener à une limite maximale de  
12 61 000 électeurs par comté.  
13 Ça termine ma présentation.  
14 **Me LUCIE FISET, présidente :**  
15 Merci, madame Ringuette.  
16 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**  
17 Merci.  
18 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**  
19 Une petite question.  
20 **Me LUCIE FISET, présidente :**  
21 Allez-y, monsieur.  
22 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**  
23 En page 4, je pense qu'il y a une coquille, là,  
24 mais... ça ne correspond pas aux chiffres qu'on  
25 a.

1           **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

2           Pardon?

3           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

4           En page 4, dernier paragraphe, vous parlez du  
5           poids électoral de l'île de Montréal en novembre  
6           2007 de 1 265 430 électeurs et il y en aurait,  
7           selon vos...

8           **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

9           Le chiffre...

10          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

11          ... en 2014, donc sept ans après, 1 886 000,  
12          mais c'est plutôt 1 300 000 qu'on a dans nos...  
13          je ne sais pas...

14          **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

15          Oui, en fait, c'est la population totale 1 886  
16          000 parce que l'hypothèse qu'on démontre, c'est  
17          que la plupart des gens qui sont à Montréal,  
18          dont 30 % est issu de l'immigration, sont des  
19          futurs électeurs.

20          Donc, si on regarde, comme au fédéral, le bassin  
21          de population qui se retrouve à Montréal et qui  
22          doit être desservi et qui sera des électeurs, le  
23          chiffre est 1 886 000.

24          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

25          Oui, mais c'est... enfin, dans le texte, c'est

1 un peu ambigu, là...

2 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

3 Parfait, si vous voulez, je peux amener...

4 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

5 ... vous comparez...

6 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

7 ... la modification juste pour préciser...

8 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

9 Oui, ça, je pense que ce serait...

10 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

11 ... qu'il s'agit bien de la population.

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 ... souhaitable, ça prête à confusion, mais je

14 suis d'accord avec vos chiffres tels que vous

15 venez de les présenter oralement.

16 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

17 Parfait.

18 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

19 Ça complète?

20 Merci, madame.

21 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

22 Merci.

23 **Mme MARIE-ÈVE RINGUETTE :**

24 Merci.

- - - - -

1 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

2 La prochaine intervenante, donc madame Marie  
3 Montpetit, députée de Crémazie, et madame  
4 Montpetit a également déposé un mémoire.

5 - - - - -

6 **INTERVENTION DE Mme MARIE MONTPETIT**

7 - - - - -

8 **Mme MARIE MONTPETIT :**

9 Merci. Est-ce qu'il serait possible de ramener  
10 la carte générale de Montréal?

11 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

12 Oui.

13 **Mme MARIE MONTPETIT :**

14 Merci. Maître Fiset, messieurs Courville, Jean,  
15 madame Lagacé, monsieur Ouellet, merci de  
16 prendre le temps de nous recevoir.

17 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

18 Bonjour.

19 **Mme MARIE MONTPETIT :**

20 Je vais essayer de faire ça assez succinctement,  
21 vous avez un mémoire entre les mains, de toute  
22 façon, qui récapitule l'ensemble de mon  
23 argumentaire et je pense qu'il est assez clair  
24 pour que vous puissiez en prendre connaissance  
25 par vous-même par la suite, mais je vais résumer

1 les principaux propos.  
2 Monsieur Courville, d'entrée de jeu dans la  
3 présentation tout à l'heure, vous expliquiez que  
4 les démarches qui ont été faites par la  
5 Commission sont la recherche d'un meilleur  
6 équilibre entre le nombre d'électeurs par  
7 circonscription et les communautés naturelles.  
8 Et avec la proposition qui est faite dans le cas  
9 de Crémazie, d'entrée de jeu je vous mentionne,  
10 vous n'atteignez ni l'un ni l'autre pour les  
11 raisons suivantes, et c'est ce que je vais  
12 m'appliquer à vous expliquer.  
13 En ce qui concerne le nombre d'électeurs par  
14 circonscription, et je comprends que ce n'est  
15 probablement pas là que s'est posée votre  
16 démarche, et j'y reviendrai plus tard sur la  
17 question des communautés naturelles, mais je  
18 voulais quand même commencer par cette question-  
19 là de la représentativité effective.  
20 La moyenne d'électeurs au Québec par  
21 circonscription, là, vous le savez, 48 387  
22 électeurs, Crémazie se situe à 47 038 et  
23 Bourassa-Sauvé à 48 536.  
24 Donc, je pense qu'on peut très clairement dire  
25 que ces deux circonscriptions tendent

1 exactement, à quelques dizaines d'électeurs  
2 près, sur la moyenne québécoise et, donc, je  
3 pense qu'on peut être bien conscient que c'est  
4 ce qu'on recherche.

5 Avec la proposition que vous faites de retirer  
6 5000 électeurs à Crémazie et de les distribuer  
7 dans Bourassa-Sauvé, vous écartez donc de la  
8 moyenne québécoise les deux circonscriptions en  
9 ramenant Crémazie à moins 13,2 % de la moyenne  
10 québécoise et Bourassa-Sauvé à plus 10,7 %.

11 Je pense que le rôle de la Commission de prime  
12 abord doit être un équilibre dans le nombre  
13 d'électeurs par circonscription et je pense que  
14 ça, ça fait bien la démonstration qu'on va dans  
15 la direction contraire.

16 Et la député de Bourassa-Sauvé pourra également  
17 vous expliquer un peu plus tard la dynamique  
18 très particulière de sa circonscription qui va  
19 amener, au cours des prochaines années, une  
20 augmentation considérable et «anticipable», là,  
21 hors de tout doute, de cet écart à la hausse par  
22 rapport à la moyenne québécoise.

23 Je crois, à cet effet-là, qu'on devrait  
24 s'entendre que ce qu'on recherche tous, et je  
25 pense que maître Masson a fait une très belle

1 démonstration en début de consultation  
2 aujourd'hui, sur un électeur égale un vote et  
3 c'est ce à quoi on devrait s'appliquer et c'est  
4 ce qu'on devrait rechercher par le redécoupage  
5 des circonscriptions. Et, de toute évidence, le  
6 redécoupage de cette partie de Montréal ne nous  
7 amène pas en cette direction.  
8 Pour ce qui est des communautés naturelles, et  
9 je comprends que vous l'avez mentionné encore là  
10 d'entrée de jeu que vous priorisez les limites  
11 d'arrondissements, et je crois qu'effectivement  
12 c'est ce qui est recherché quant à la  
13 circonscription de Crémazie et de Bourassa-  
14 Sauvé, en ce sens que vous enlevez une portion  
15 de Montréal-Nord pour... bien, en fait,  
16 regrouper l'ensemble de l'arrondissement de  
17 Montréal-Nord.  
18 Encore là, bon, je pense que ça va à l'encontre  
19 de l'esprit et du respect de la loi et qu'on  
20 devrait prioriser la représentativité effective.  
21 Mais comme vous semblez avoir reposé votre  
22 argumentaire sur cet aspect, je vais quand même  
23 m'appliquer à vous expliquer en quoi, en fait,  
24 ce n'est pas une communauté naturelle.  
25 Et, en tout respect, je crois que vous n'êtes

1 pas de Montréal et je peux comprendre que ça  
2 plaît à l'esprit de regrouper un arrondissement  
3 au sein d'une même circonscription, mais il y a  
4 une particularité très particulière pour les  
5 5000 électeurs qui vivent dans cette portion-là  
6 et c'est la raison pour laquelle aux cours des  
7 derniers redécoupages -- parce qu'il y en a eu  
8 beaucoup dans cette région-là, Crémazie,  
9 Bourassa, Sauvé, au cours des deux dernières  
10 décennies -- les 5000 électeurs qui habitent là,  
11 pour la plupart, ce sont des résidences d'aînés.  
12 Il y a une multitude de résidences pour aînés  
13 qui sont sur ce, je pense, 1,6 kilomètre, là,  
14 entre Henri-Bourassa, boulevard Gouin, Pie-IX,  
15 Saint-Michel.  
16 Les gens qui y résident sont, un, pour la grande  
17 majorité issus de l'arrondissement d'Ahuntsic  
18 et, pour le reste, de l'ensemble de Montréal, de  
19 Laval et n'ont pas une appartenance à  
20 l'arrondissement de Montréal-Nord comme tel.  
21 Les gens qui décident d'y habiter, donc des  
22 résidents, d'anciens résidents d'Ahuntsic qui,  
23 à la limite, ne voient pas nécessairement la  
24 différence, on est en urbanité, hein, donc en  
25 urbanité on traverse une rue, on ne réalise pas

1 nécessairement qu'on est dans l'arrondissement  
2 d'à côté, il y a une... il y a un lien naturel  
3 avec l'arrondissement d'Ahuntsic et on le voit  
4 très bien au quotidien.  
5 Moi, je veux dire, je visite et je les rencontre  
6 à longueur de semaine, c'est des gens qui  
7 continuent d'être -- puis là, ça ne vous  
8 évoquera probablement rien -- mais la Promenade  
9 Fleury, qui fréquentent, bon, l'Hôpital Fleury,  
10 le CLSC Fleury, l'Île-de-la-Visitation, il y a  
11 même une promenade sur le bord de l'eau qui  
12 longe tout l'arrondissement d'Ahuntsic, en fait,  
13 toute la circonscription de Crémazie, et qui  
14 englobe cette partie-là également.  
15 Et, donc, les liens naturels sont très, très  
16 forts et, à cet effet-là, vous avez, en annexe  
17 du mémoire que je vous ai déposé, deux lettres  
18 dont une lettre du maire d'Ahuntsic, monsieur  
19 Pierre Gagné, et je vous en cite un extrait,  
20 comme ça vous l'aurez en tête sur le reste de ma  
21 présentation, qui dit :  
22 **«Les Ahuntsicoises et les**  
23 **Ahuntsicois que je représente à la**  
24 **mairie de Montréal sont**  
25 **particulièrement attachés à cette**

1 section située sur le boulevard  
2 Gouin entre le boulevard Saint-  
3 Michel et le boulevard Pie-IX.  
4 Habitant moi-même cette partie de  
5 Montréal, je peux vous affirmer  
6 qu'il y a un important lien  
7 naturel avec Ahuntsic.»

8 Donc, vous comprendrez que, de prime abord,  
9 l'élu qui est le plus près des citoyens de  
10 l'arrondissement, c'est-à-dire le maire  
11 d'Ahuntsic, habite lui-même cette portion-là,  
12 donc c'est pour vous dire le lien naturel qu'il  
13 y a avec l'arrondissement d'Ahuntsic.

14 «Le boulevard Gouin regroupant  
15 plusieurs résidences de personnes  
16 âgées, il est important de  
17 souligner que plusieurs de ces  
18 résidents proviennent du district  
19 Ahuntsic et ont choisi de  
20 s'établir dans un quartier  
21 paisible, qui ressemble en tout  
22 point à leur quartier d'origine.  
23 Le sentiment d'appartenance à la  
24 circonscription de Crémazie est  
25 donc très présent.

1    **Autant les Ahuntsicois que les**  
2    **Nord-Montréalais fréquentent les**  
3    **commerces, places publiques et**  
4    **clubs sportifs ou de l'âge d'or**  
5    **sans égard aux délimitations des**  
6    **arrondissements.»**

7    Dans la même veine, vous avez également une  
8    lettre du maire de l'arrondissement de Montréal-  
9    Nord, monsieur Gilles Deguire -- et tous deux,  
10    là, étant en conseil d'arrondissement  
11    aujourd'hui et c'est pour ça qu'on fait un dépôt  
12    de lettres plutôt qu'une présence physique --  
13    qui mentionne, je vous lis encore là un extrait  
14    qui va dans le même sens que mes propos et que  
15    ceux du maire de l'arrondissement d'Ahuntsic,  
16    qui dit comme suit :

17    **«À titre de maire de**  
18    **l'arrondissement de Montréal-Nord,**  
19    **je suis très préoccupé par les**  
20    **modifications proposées**  
21    **relativement à la délimitation du**  
22    **comté de Crémazie touchant la**  
23    **partie ouest de notre territoire.**  
24    **Je crois sincèrement que ces**  
25    **modifications auraient des**

1 répercussions négatives pour  
2 Montréal-Nord. Les critères  
3 d'ordres démographique et  
4 sociologique font en sorte qu'il  
5 soit préférable que ces électeurs  
6 fassent toujours partie de la  
7 circonscription de Crémazie.  
8 Citons notamment l'article 15 de  
9 la Loi électorale qui précise que  
10 les circonscriptions doivent  
11 également représenter des  
12 communautés naturelles.  
13 Étant en territoire urbanisé et  
14 faisant partie de la ville de  
15 Montréal, nos concitoyens ne  
16 voient aucune barrière  
17 territoriale, alors qu'une bonne  
18 partie de la population, non moins  
19 à l'aise de l'ouest de mon  
20 arrondissement, fréquentent  
21 assidûment plusieurs clubs sociaux  
22 de l'arrondissement Ahuntsic-  
23 Cartierville. Soyez assuré que  
24 nous vivons très bien avec cette  
25 complicité.»

1           Donc, vous avez les deux lettres en dépôt qui  
2           témoignent en ce sens.  
3           Dans la même lignée de pensée sur -- puis je le  
4           porte à votre attention parce que, justement,  
5           connaissant bien le territoire je suis surprise  
6           que cette proposition-là soit faite, mais je  
7           peux comprendre, c'est ça, que quand on ne  
8           connaît pas le territoire c'est une proposition  
9           qui semble faire du sens sur papier, mais je  
10          suis très surprise que vous n'ayez pas fait la  
11          même recommandation pour l'ouest de mon  
12          territoire. Parce qu'on constate très bien que  
13          l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, lui, il  
14          est divisé sur trois circonscriptions et ça ne  
15          semble pas poser problème à la Commission.  
16          Qui plus est, bon, Cartierville est dans  
17          l'arrondissement... dans la circonscription de  
18          Saint-Laurent et il y a même une partie de  
19          l'arrondissement de Saint-Laurent qui est dans  
20          Acadie. Donc, il y a beaucoup de confusion au  
21          niveau des limites d'arrondissement à ce niveau-  
22          là.  
23          Et je vous dirais autant ce n'est pas  
24          problématique du côté de Montréal-Nord, autant  
25          il y a un enjeu du côté d'Ahuntsic au niveau de

1           la confusion chez les électeurs parce qu'il y a  
2           une appartenance très, très forte à  
3           l'arrondissement d'Ahuntsic et, bon, avec les  
4           différents députés on passe notre temps à avoir  
5           des appels d'un côté ou de l'autre des limites  
6           ce qui en soi, finalement, ne pose pas un  
7           problème, là, mais j'étais juste surprise que ce  
8           qui vous apparaissait très important à l'est ne  
9           le soit pas à l'ouest.  
10          Donc, peut-être par souci de cohérence, je  
11          souhaitais le porter à votre attention.  
12          Donc, je pense que le découpage que vous  
13          proposez, comme je le disais d'entrée de jeu,  
14          n'atteint aucun des deux objectifs qui sont  
15          recherchés. On s'éloigne des écarts de  
16          représentativité effective, on bouleverse une  
17          communauté naturelle.  
18          Et vous l'avez mentionné d'entrée de jeu, oui,  
19          les redécoupages entraînent des bouleversements,  
20          mais je pense que ce n'est pas ce qu'on  
21          recherche -- en tout cas j'espère que ce n'est  
22          pas ce que la Commission recherche -- et je peux  
23          comprendre qu'on entraîne des bouleversements  
24          quand il y a des enjeux, justement, de  
25          représentativité effective ou de communauté où

1 il y a un impact sur la participation aux votes,  
2 parce que c'est ce qu'on recherche en bout de  
3 ligne.

4 Dans le cas qui nous occupe, je pense que les  
5 bouleversements qui vont être créés sont non  
6 seulement inutiles, mais vont avoir un impact  
7 sur la participation au vote.

8 Je vous le mentionnais tout à l'heure, les gens  
9 qui sont dans ce secteur-là, beaucoup d'aînés,  
10 beaucoup de gens qui viennent d'Ahuntsic, le  
11 taux de participation avoisine 30 %. Ce n'est  
12 pas énorme. Et le fait de... il y a eu  
13 énormément, énormément de découpages au cours  
14 des dernières années, là, ça fait tout juste  
15 quatre élections que les gens sont dans  
16 Crémazie, il commence à y avoir un lien avec le  
17 nom de la circonscription, qui n'est pas très  
18 naturel non plus.

19 Donc, j'aurais tendance... bien, à vous suggérer  
20 de privilégier la continuité, plutôt que le  
21 bouleversement des électeurs et des habitudes  
22 électorales, et de maintenir le statu quo à cet  
23 effet.

24 **Me LUCIE FISET, présidente :**

25 Merci beaucoup.

1           **Mme MARIE MONTPETIT :**

2           Ça me fait plaisir.

3           **Me LUCIE FISET, présidente :**

4           Des questions, messieurs?

5           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

6           Ça fait déjà une heure et demie, on est peut-  
7           être prêt pour une...

8           **Me LUCIE FISET, présidente :**

9           Pas de questions?

10          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11          ... pause sourire.

12          **Me LUCIE FISET, présidente :**

13          Donc, pas de questions.

14          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

15          Je vous rassure, cette Commission représente la  
16          grande partie du Québec habitée, je suis  
17          originaire de Montréal...

18          **Mme MARIE MONTPETIT :**

19          Merveilleux.

20          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21          ... j'y habite, j'ai fait mes études à Montréal,  
22          j'ai étudié au Collège Grasset, je demeure dans  
23          Ahuntsic-Cartierville, donc c'est un petit coin  
24          que je connais assez bien. Si vous me le  
25          permettez, je vous le dis.

1 Vous parliez de souci de cohérence et de vérité,  
2 je me sens peut-être un petit peu mûr pour vous  
3 en parler.

4 Effectivement, vous avez raison, ce qui nous a  
5 préoccupé comme Commission c'était d'essayer de  
6 respecter les arrondissements. Je me rends  
7 compte qu'il n'y a pas seulement la population  
8 qui bouge d'une carte à l'autre, il y a aussi le  
9 discours et le discours social.

10 À l'époque où on travaillait la carte actuelle,  
11 c'est-à-dire en 2007, les gens nous disaient :  
12 Mais «bondance», essayez donc de respecter les  
13 arrondissements. Alors, c'était le grand mot  
14 d'ordre...

15 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

16 Hum hum.

17 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18 ... «Respectons les arrondissements, respectons  
19 les MRC.»

20 Malheureusement, il n'y a pas suffisamment de  
21 MRC pour couvrir les 125 circonscriptions, on  
22 est dans l'ordre de 84, 85 versus 125, même  
23 chose avec les arrondissements.

24 Alors donc, effectivement on a eu cette  
25 préoccupation et nous l'avons toujours.

1            Cela étant dit, on parlait de l'arrêt Carter  
2            tantôt, je me permettrais peut-être une petite  
3            mise au point. Dans l'arrêt Carter, si vous  
4            vous souvenez bien, la Saskatchewan, au sud,  
5            c'est 5 %; au nord, pas de limite. Alors, donc,  
6            quand on dit que le plus ou moins 25, on  
7            pourrait...

8            Mais je ne veux pas rentrer dans ce détail-là,  
9            je voudrais simplement remettre un petit peu en  
10           perspective les choses.

11           Vous dites qu'il y a deux fois plus de poids au  
12           vote par exemple de la Gaspésie par rapport à un  
13           comté de Montréal.

14           **Mme MARIE MONTPETIT :**

15           Je n'ai pas mentionné ça.

16           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17           Non, mais en général on l'entend, je parle du  
18           discours qui évolue.

19           Si on remet ça en perspective, en Gaspésie il y  
20           a deux circonscriptions en situation  
21           d'exception, à Montréal il y a quand même 27  
22           circonscriptions, selon la proposition, et dans  
23           la grande région montréalaise, on arrive à 56 %  
24           des circonscriptions du Québec.

25           Le poids de la Gaspésie, les deux exceptions

1           gaspésiennes, incluant les deux exceptions  
2           abitibiennes et celle de la Côte-Nord versus  
3           56 %, on pourra y revenir.

4           En tout cas, je vous rassure quand même, je suis  
5           conscient de...

6           **Mme MARIE MONTPETIT :**

7           Je comprends que votre...

8           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9           ... de ce que vous nous dites.

10          **Mme MARIE MONTPETIT :**

11          ... commentaire s'adresse à l'ensemble des  
12          intervenants...

13          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

14          À l'ensemble, c'est ça.

15          **Mme MARIE MONTPETIT :**

16          ... qui sont intervenus avant moi.

17          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18          C'est pour ça que je vous dis c'est une pause...

19          **Mme MARIE MONTPETIT :**

20          Parce que je n'ai pas mentionné cet effet.

21          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

22          Mais je vous donne raison pour les  
23          arrondissements...

24          **Mme MARIE MONTPETIT :**

25          Si je peux juste me permettre...

1           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

2           ... c'est (inaudible).

3           **Mme MARIE MONTPETIT :**

4           ... mon commentaire par rapport au -- je ne  
5           remets pas en question le... ou je le remets en  
6           question, la nécessité d'une adéquation,  
7           personnellement, là...

8           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9           Hum hum.

10          **Mme MARIE MONTPETIT :**

11          ... puis, je veux dire, on peut loger à  
12          différentes enseignes, la nécessité d'avoir une  
13          adéquation entre l'arrondissement et la  
14          circonscription, là. Sincèrement, je ne vois pas  
15          trop le lien. Je peux comprendre que pour  
16          certains endroits... comme je vous disais pour  
17          Ahuntsic, Ahuntsic je l'aurais compris, il y a  
18          un sentiment d'appartenance plus fort, comme je  
19          vous dis la délimitation de Saint-Laurent  
20          c'est... ce n'est pas naturel.

21          Cela dit, je pense que la continuité et la  
22          stabilité c'est certainement ce qui va favoriser  
23          le vote parce que c'est ce qu'on recherche. On  
24          veut favoriser le vote.

25          Si on fait des changements à tout bout de champ,

1 le changement pour le changement, chose certaine  
2 ça ne favorise pas le vote.

3 C'est pour ça que mon propos sur les communautés  
4 naturelles, le respect des arrondissements, il  
5 y a une particularité pour ce secteur-là dont il  
6 faut tenir compte.

7 Je ne dis pas que votre propos d'adéquation ne  
8 vaut pas pour d'autres endroits, moi je m'occupe  
9 juste de Crémazie dans le contexte actuel.

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 Bien, je vous rassure, simplement un petit mot  
12 que j'ajoute, je vous rassure, c'est que cette  
13 commission elle écoute, alors nous vous  
14 entendons, nous vous écoutons. Si ce que vous  
15 suggérez ne pose aucun problème en regard de la  
16 loi, bon, bien on va y faire droit.

17 Comme je vous dis, la préoccupation de la  
18 Commission, ça a été de jouer avec les  
19 arrondissements. Mais ce n'est pas un cas de  
20 force majeure, c'est-à-dire que si on ne tenait  
21 pas compte des arrondissements, ça ne changera  
22 pas grand-chose de toute façon.

23 **Mme MARIE MONTPETIT :**

24 C'est ce que je me dis aussi.

25 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

1 Bon, voilà.

2 **Mme MARIE MONTPETIT :**

3 Merci.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 On se comprend.

6 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

7 En fait, peut-être une petite question.

8 À la fin de votre exposé vous avez mentionné que  
9 le comté serait peut-être mal nommé. Comme vous  
10 savez, la désignation des noms de comtés sont  
11 une compétence de la présente commission, si  
12 vous avez des suggestions on peut les entendre.

13 **Mme MARIE MONTPETIT :**

14 Bien, Crémazie, je pense que pour les  
15 Montréalais de façon générale, là, ça ne sonne  
16 pas grand-chose, hein. Je serais curieuse, là,  
17 on va dans la rue ici, on prend 100 personnes  
18 puis on leur demande : bon, bien sur une carte  
19 est-ouest-nord-sud, là, même pas de façon  
20 précise, où se situe Crémazie? Encore là, est-  
21 ce que le comté de Crémazie existe, je ne suis  
22 pas convaincu que ça a une évocation solide pour  
23 les gens, là.

24 Je comprends que probablement la... parce que  
25 jusqu'en 1972, si ma mémoire est bonne, ça

1 s'appelait Ahuntsic. Et l'arrondissement  
2 s'appelle Ahuntsic, le comté au fédéral  
3 s'appelle Ahuntsic et les députés d'Acadie et de  
4 Crémazie se font régulièrement appeler les  
5 députés d'Ahuntsic. Et souvent même nous quand  
6 on se présente, c'est Crémazie-Ahuntsic, on le  
7 mentionne parce que la référence géographique  
8 est beaucoup plus forte, justement.  
9 Donc, c'est juste à cet effet-là ou au niveau de  
10 la force du nom du comté, j'imagine que... c'est  
11 le boulevard Crémazie, mais le boulevard  
12 Crémazie c'est... c'est vaste.  
13 Donc, je pense que le choix -- mais je  
14 comprends, dans ce que j'ai lu, qu'il y a une  
15 volonté des fois de ne pas, justement, prendre  
16 un nom qui est déjà utilisé au municipal ou au  
17 fédéral, mais je pense que Ahuntsic aurait été  
18 un bon choix probablement, mais comme il y a une  
19 partie de Montréal-Nord, Crémazie nous convient  
20 parfaitement.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Je vous remercie.

23 **Mme MARIE MONTPETIT :**

24 Je vous remercie.

25 **Me LUCIE FISET, présidente :**

1           Alors, je comprends que vous voulez...

2           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3           Merci.

4           **Me LUCIE FISET, présidente :**

5           ... une petite pause de cinq minutes?

6           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7           Non, non, non, ça va.

8           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

9           Non, non.

10          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11          C'était simplement pour dérider.

12          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13          (Inaudible).

14          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

15          On poursuit.

16          **Me LUCIE FISET, présidente :**

17          Donc, on poursuit?

18          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19          On poursuit.

20          **Me LUCIE FISET, présidente :**

21          Merci beaucoup.

22          **Mme MARIE MONTPETIT :**

23          Merci.

24          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

25          Merci.

1 - - - - -

2 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

3 Alors, la prochaine intervenante est madame Rita  
4 de Santis, députée de Bourassa-Sauvé, et un  
5 mémoire a également été déposé.

6 À vous la parole.

7 - - - - -

8 **INTERVENTION DE Mme RITA DE SANTIS**

9 - - - - -

10 **Mme RITA DE SANTIS :**

11 Madame la présidente...

12 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

13 Bonjour.

14 **Mme RITA DE SANTIS :**

15 ... Messieurs les commissaires, je veux aussi  
16 saluer tous les membres de votre équipe.

17 Bonjour.

18 Je suis là pour appuyer la position de ma  
19 collègue, madame Montpetit, mais parce que  
20 l'occasion est importante, je crois que c'est  
21 aussi important que j'ai quelques mots à dire.

22 Depuis septembre 2012, j'ai l'honneur d'être la  
23 députée de Bourassa-Sauvé. Cette  
24 circonscription, comme vous le savez, regroupe  
25 presque mais pas tout l'ensemble de Montréal-

1 Nord.

2 Le territoire situé du nord du boulevard Henri-

3 Bourassa jusqu'à la rivière des Prairies, entre

4 les boulevards Saint-Michel et Pie-IX, se

5 trouve, quant à lui, dans la circonscription de

6 Crémazie.

7 Ces délimitations ont été établies il y a près

8 d'une quinzaine d'années, c'est-à-dire depuis

9 2001, Bourassa-Sauvé a été formée en fusionnant

10 grosso modo les circonscriptions de Bourassa et

11 de Sauvé, comme le nom l'indique, à l'exception

12 de cette partie ouest de Bourassa qui a été

13 donnée à Crémazie.

14 La première élection avec ces frontières a eu

15 lieu en 2003. C'est donc dire qu'il y a eu cinq

16 élections depuis la création de ces

17 circonscriptions. Voilà un important facteur

18 d'appartenance et d'identification pour les

19 électeurs et je reviendrai sur ce point dans

20 quelques instants.

21 Le projet de redécoupage de la carte électorale

22 propose de changer ces limites en amputant la

23 partie est de Crémazie, c'est-à-dire l'ouest de

24 Montréal-Nord que je viens de décrire, pour

25 l'inclure dans Bourassa-Sauvé.

1 C'est une fausse bonne idée. Même si, à première  
2 vue, cela semble suivre une certaine logique, je  
3 le redis, c'est une fausse bonne idée, et cela  
4 pour trois raisons : cela créerait nettement un  
5 déséquilibre, cela ne tient pas compte du profil  
6 socio-écono-démographique des électeurs et les  
7 électeurs perdraient le lien qu'ils ont  
8 développé avec leur circonscription au fil des  
9 ans.  
10 Voyons chacune tour à tour.  
11 Pour l'heure, le nombre d'électeurs de Bourassa-  
12 Sauvé et de Crémazie est de très près de la  
13 mesure étalon, la moyenne prescrite de 48 387,  
14 selon les données contenues dans votre rapport  
15 préliminaire.  
16 Crémazie en compte 47 038, c'est-à-dire 2,8 % de  
17 moins.  
18 Bourassa-Sauvé en compte pour sa part 48 536,  
19 c'est-à-dire même pas 150 électeurs ou 0,3 % de  
20 plus que la moyenne prescrite.  
21 Pour l'heure, l'écart entre les deux  
22 circonscriptions oscillent donc autour de 1200  
23 électeurs. Avec la nouvelle répartition  
24 proposée, Crémazie se retrouverait avec 41 995  
25 électeurs et Bourassa-Sauvé avec 53 579

1           électeurs. L'écart serait ainsi multiplié par  
2           10, autour de 12 000 électeurs de plus dans  
3           Bourassa-Sauvé que dans Crémazie.  
4           Une telle disparité n'est ni utile ni  
5           souhaitable. Les Anglais ont une jolie et  
6           éloquente expression : «If it ain't broke, don't  
7           fix it.» Traduction libre : si ce n'est pas  
8           cassé, ne jouez pas avec pour le réparer.  
9           Avec le découpage actuel, il existe un bel  
10          équilibre dans le nombre d'électeurs dans les  
11          deux circonscriptions. Je vous exhorte à ne pas  
12          créer un déséquilibre de 12 000 électeurs, même  
13          si 41 000 quelque chose et 53 000 quelque chose  
14          sont à l'intérieur de la fourchette de plus ou  
15          moins 25 % permise par la loi.  
16          Et j'ajouterais, pour compléter ce premier  
17          point, que le comté de Bourassa-Sauvé vit une  
18          importante transformation démographique.  
19          Après avoir connu un déclin depuis 1996, la  
20          population de Montréal-Nord est en augmentation  
21          et cela va s'accroître au cours des prochaines  
22          années, car nous accueillons un grand nombre de  
23          familles qu'on appelle la nouvelle immigration,  
24          des nouveaux arrivants. Elles proviennent  
25          beaucoup du Maghreb et du Liban et sont, la

1           plupart du temps, des familles nombreuses.  
2           En 2011, à Montréal-Nord, près d'un quart de la  
3           population avait 19 ans et moins. Cette  
4           proportion est nettement supérieure à celle de  
5           l'agglomération de Montréal qui atteint 20,7 %.  
6           Cet écart de 4 % de pourcentage représente une  
7           différence de presque 1/5 de plus. Grand nombre  
8           de familles des nouveaux arrivants et qui  
9           comptent plusieurs enfants, on le rappelle,  
10          deviendront citoyens canadiens au cours des  
11          prochaines années et les enfants aussi et, par  
12          conséquent, ils deviendront tous des électeurs  
13          éligibles.  
14          Je vais vous dire que j'ai un grand nombre de  
15          personnes de mon comté qui sont arrivées après  
16          2006 et qui ont déjà fait leur demande de  
17          citoyenneté et attendent à devenir citoyens,  
18          donc ils n'apparaissent pas dans votre liste  
19          d'électeurs.  
20          Il est donc essentiel de tenir compte de ce  
21          facteur et de ne pas faire froidement des  
22          additions ou des soustractions pour arriver à  
23          établir le nombre d'électeurs d'une  
24          circonscription.  
25          Il faut prévoir une croissance du nombre

1 d'électeurs au-delà des prévisions désincarnées  
2 des statistiques. Il faut connaître et  
3 reconnaître la réalité sur le terrain.  
4 Un député, on le -- deuxième facteur, il faut  
5 également tenir compte du profil socio-  
6 économique de la population.  
7 Un député, on le rappelle, est investi de trois  
8 grandes responsabilités : celle de législateur,  
9 nous adoptons des lois pour organiser la vie en  
10 société; celle de contrôleur d'actions  
11 gouvernementales, le travail en commission  
12 parlementaire et les périodes de questions en  
13 Chambre en sont des illustrations; et enfin, la  
14 plus importante sans doute aux yeux de nos  
15 électeurs, nous sommes les défenseurs de leurs  
16 droits, nous les représentons auprès de  
17 l'administration.  
18 On utilise généralement l'expression «cas de  
19 comté» pour désigner le travail qu'on fait pour  
20 aider nos commettants aux prises avec des  
21 problèmes avec, par exemple, l'aide sociale, le  
22 centre local de l'emploi, l'immigration, Hydro-  
23 Québec, la CSST, l'aide aux victimes d'actes  
24 criminels, la Société d'assurance automobile, la  
25 Régie d'assurance maladie, pour en nommer

1           quelques-uns. Ce besoin d'aide et d'intervention  
2           auprès d'organismes gouvernementaux se fait  
3           encore plus ressentir chez nos nouveaux  
4           arrivants. Qu'on me comprenne bien, je dis cela  
5           de façon absolument pas du tout péjorative,  
6           c'est la réalité des choses.  
7           38 % de la population de Montréal-Nord est  
8           originaire d'un autre pays et le quart des  
9           immigrants a officiellement obtenu son statut  
10          d'immigrant reçu entre 2006 et 2011.  
11          C'est donc près de 7800 personnes qui sont  
12          considérées comme des nouveaux immigrants et une  
13          proportion non négligeable se retrouve à faire  
14          appel aux services de leur député et qu'elles  
15          vont acquérir la qualité d'électeurs éligibles  
16          dans un avenir prochain, lorsqu'elles auront  
17          acquis la citoyenneté canadienne ou l'âge de 18  
18          ans.  
19          Les personnes qui ont choisi de venir ici --  
20          j'en sais quelque chose, mes parents ayant  
21          émigré ici de l'Italie, moi j'avais 4 ans et  
22          demi, et on est arrivé avec mon jeune frère --  
23          donc, les nouveaux arrivants ont besoin de plus  
24          d'aide, d'appui pour naviguer dans le dédale des  
25          organismes publics, pour s'y retrouver, pour

1           qu'on réponde à leurs besoins, et c'est très  
2           bien ainsi. Cela fait partie de mesures  
3           nécessaires pour arriver à une intégration  
4           harmonieuse et réussie dans la société  
5           québécoise.  
6           Eh bien, en pratique ce rôle revient aux  
7           députés. Il faut en tenir compte dans la  
8           répartition du nombre d'électeurs dans un comté  
9           par rapport à un autre, comme il faut tenir  
10          compte d'autres facteurs socio-économiques qui  
11          ont définitivement un impact.  
12          Dans Bourassa-Sauvé, nous avons un taux de  
13          familles vivant sous le seuil de la pauvreté  
14          plus élevé qu'ailleurs à Montréal. Nous avons  
15          une proportion de familles monoparentales  
16          supérieure à la moyenne. C'est l'endroit où il  
17          y a le plus de violence conjugale et familiale  
18          de toute l'île, tant en nombre qu'en proportion  
19          de la population. Cela appelle donc une charge  
20          de travail pour la députée qui doit être prise  
21          en considération.  
22          Troisième et dernier élément que je veux porter  
23          à votre attention, l'identification des  
24          électeurs.  
25          Je le mentionnais d'entrée de jeu, les limites

1 actuelles des circonscriptions de Bourassa-Sauvé  
2 et de Crémazie ont été établies en 2001 et,  
3 depuis, les électeurs ont été appelés aux urnes  
4 cinq fois. C'est donc dire que même s'ils sont  
5 Nord-Montréalais, les résidents du secteur nord  
6 d'Henri-Bourassa, entre Pie-IX et Saint-Michel,  
7 s'identifient à Crémazie.

8 Je le sais de première source car quand j'en  
9 rencontre, surtout des personnes résidant aux  
10 Cascades, à Portofino, à Angelica, dans les  
11 tours de condos sur le boulevard Gouin, près de  
12 l'hôpital et l'école Marie-Clarac, elles ne  
13 manquent pas de me le mentionner : On vous aime  
14 beaucoup, madame de Santis, mais nous, on est à  
15 Crémazie. Les gens le savent.

16 Pourquoi donc mettre en péril ce sentiment  
17 d'appartenance, d'identification. Rien ne  
18 justifie de déséquilibrer le nombre d'électeurs  
19 entre Crémazie et Bourassa-Sauvé alors que  
20 personne ne l'a demandé.

21 Superficiellement, cela peut paraître une bonne  
22 idée d'englober tout Montréal-Nord dans le même  
23 comté, en l'occurrence Bourassa-Sauvé, mais  
24 c'est une fausse bonne idée pour deux autres  
25 raisons.

1 D'abord, si on veut vraiment mettre tout  
2 Montréal-Nord dans le même comté, alors selon  
3 cette logique il faudrait aussi inclure le  
4 quadrilatère sud-est de la rue et de la place  
5 Pascal-Gagnon, qui se trouve dans la  
6 circonscription d'Anjou, mais qui fait partie de  
7 Montréal-Nord, et inclure aussi les  
8 quadrilatères au sud du boulevard Industriel,  
9 autant à l'est qu'à l'ouest de Pie-IX, près de  
10 la rue J.B.-Martineau où se trouve notamment la  
11 gare du Train de l'Est. Ils sont dans le comté  
12 de Viau, mais ils font partie de Montréal-Nord.  
13 Ils ne comprennent pas de bâtiments résidentiels  
14 pour l'heure, mais avec les projets de  
15 développement aux abords des gares du Train de  
16 l'Est, il faut envisager cette éventualité.  
17 Il n'y a donc pas de communauté d'intérêt si  
18 importante pour ajouter à Bourassa-Sauvé la  
19 partie de Montréal-Nord se trouvant actuellement  
20 dans Crémazie, simplement parce que c'est la  
21 frontière politique ouest de l'arrondissement,  
22 Montréal-Nord.  
23 Et si on tient à ajouter des électeurs à  
24 Bourassa-Sauvé à cause d'une communauté  
25 d'intérêt, alors ce sont les résidents des tours

1 de Fil de l'eau qu'il faudrait annexer.  
2 Madame, Messieurs les commissaires, il faut vous  
3 décrire le boulevard Gouin.  
4 Donc, le bord de la rivière c'est du boulevard  
5 Langelier, c'est-à-dire l'extrémité nord-est de  
6 Bourassa-Sauvé, des deux côtés de Gouin ont été  
7 érigées ces dernières décennies près d'une  
8 vingtaine de tours d'habitations destinées à nos  
9 aînés, il y a des résidences privées, exemple le  
10 Complexe Gouin-Langelier, les Tours Gouin,  
11 Cité-Rive, Château Beaurivage, il y a des HLM  
12 pour personnes âgées, les Manoir Aimé-Léonard et  
13 Gouin, il y a un CHSLD et il y a la tour des  
14 condos appelée Cascades. Toutes ces tours sont  
15 dans le comté Bourassa-Sauvé.  
16 Mais du côté nord de Gouin, à l'extrémité est,  
17 se trouvent les résidences Fil de l'eau, belle  
18 incongruité, le stationnement est situé dans  
19 Bourassa-Sauvé, le stationnement, alors que les  
20 tours elles-mêmes font partie de la  
21 circonscription de LaFontaine, car elles se  
22 trouvent sur le territoire politique de  
23 l'arrondissement de Rivière-des-Praires-Pointe-  
24 aux-Trembles. Voilà une communauté d'intérêt  
25 naturel et une frontière artificielle, car il

1           faut savoir qu'après les tours Fil de l'Eau, en  
2           allant vers l'est, la prochaine construction est  
3           le nouveau pont de l'Autoute 25. C'est donc un  
4           bon kilomètre de champs et de boisés des deux  
5           côtés de l'autoroute, mais inclus dans la  
6           circonscription de LaFontaine.  
7           Même si ces aînés ont des liens quotidiens et  
8           soutenus avec leurs voisins de Bourassa-Sauvé,  
9           même si leurs préoccupations et les enjeux sont  
10          les mêmes que pour les aînés de leurs voisines  
11          qui sont dans Bourassa-Sauvé, ils font partie de  
12          LaFontaine. Pourtant je ne prône pas que ce  
13          territoire fasse partie de Bourassa-Sauvé, non,  
14          parce que, encore une fois, c'est important,  
15          voire essentiel, de préserver un équilibre dans  
16          le poids démographique entre les  
17          circonscriptions.  
18          En résumé, j'invite la Commission à ne pas  
19          adopter une méthode simplement comptable ou  
20          technique en disant : tout Montréal-Nord doit  
21          faire partie de la même circonscription, à  
22          savoir Bourassa-Sauvé. Et pour vous dire, ça me  
23          donnerait peut-être environ 54 électeurs en deux  
24          mille quinze (2015), mais une population de  
25          84 000 personnes à desservir. Quand quelqu'un

1 vient à mon comté, je ne pose pas la question :  
2 êtes-vous électeur ou pas électeur, mes  
3 obligations c'est à tout le monde qui habite  
4 dans le territoire.  
5 Je vous invite plutôt à examiner la situation en  
6 gardant à l'esprit l'importance de maintenir un  
7 équilibre qui existe avec des limites établies  
8 en deux mille un (2001) pour Bourassa-Sauvé et  
9 pour Crémazie. Il faut les conserver et faire en  
10 sorte que chaque circonscription compte une  
11 quarantaine de milliers électeurs inscrits,  
12 comme c'est le cas actuel dans Bourassa-Sauvé,  
13 Crémazie, Anjou, LaFontaine, Viau, Jeanne-Mance,  
14 avec nos frontières communes.  
15 Évitons le piège facile, ou même factice, de  
16 transférer des électeurs dans Bourassa-Sauvé  
17 simplement parce qu'ils habitent Montréal-Nord.  
18 Tenons compte des facteurs démographiques et  
19 socio-économiques qui permettent une  
20 représentation utile et équilibrée de tous nos  
21 électeurs.  
22 Alors, ne faisons pas de Crémazie l'une des cinq  
23 plus petites circonscriptions en termes  
24 d'électeurs et Bourassa-Sauvé la sixième en  
25 comptant le plus d'électeurs sur l'île de

1 Montréal et cela en deux mille quinze (2015).  
2 N'oublions pas qu'il y aura de nombreux jeunes,  
3 notamment chez les nouveaux arrivants, qui vont  
4 acquérir la citoyenneté canadienne et qui par  
5 conséquent deviendront des électeurs éligibles.  
6 Avec ce gonflement de la liste électorale,  
7 Bourassa-Sauvé pourrait ainsi devenir la  
8 première ou la deuxième plus grosse  
9 circonscription sur l'île. Pour l'instant je ne  
10 le souhaite pas.

11 Les résidents du nord-ouest de Montréal-Nord ont  
12 développé un fort sens d'appartenance à  
13 Crémazie, ne le brisons pas.

14 Enfin, pour conclure avec une autre expression  
15 anglaise : «Live well and laugh along», laissons  
16 tranquille ce qui fonctionne sans problème. Le  
17 statu quo est la meilleure solution à un  
18 problème qui n'existe pas, découper Bourassa-  
19 Sauvé-Crémazie c'est une fausse bonne idée, il  
20 ne faut pas y succomber.

21 Merci beaucoup pour votre attention.

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Merci à vous.

24 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

25 Merci.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

**M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

Me permettez-vous, j'aime beaucoup votre titre,  
«Une fausse bonne idée», il est très fin.

**Mme RITA DE SANTIS :**

Merci.

**M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

Oui.

**Mme RITA DE SANTIS :**

Merci beaucoup.

**Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

Êtes-vous prête?

**Me LUCIE FISET, présidente :**

Oui.

- - - - -

**Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

Alors, la prochaine intervenante, Soeur Pierre  
Anne Mandato, qui est directrice générale de  
l'Hôpital Marie-Clarac.

**Me LUCIE FISET, présidente :**

Alors, on vous écoute.

- - - - -

**INTERVENTION DE Sr PIERRE ANNE MANDATO**

- - - - -

**SOEUR PIERRE ANNE MANDATO :**

Bon après-midi, Madame la présidente, les

1 commissaires et tous les représentants.

2 **Me LUCIE FISET, présidente :**

3 Bonjour.

4 **SOEUR PIERRE ANNE MANDATO :**

5 Je pense qu'après ce qui vient de se dire je ne  
6 sais plus quoi dire, alors je vais laisser  
7 penser mon coeur...

8 **Me LUCIE FISET, présidente :**

9 Tout a été dit.

10 **SOEUR PIERRE ANNE MANDATO :**

11 ... parler mon coeur...

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 Oui.

14 **SOEUR PIERRE ANNE MANDATO :**

15 ... quelques mots.

16 Je peux vous dire que moi j'ai vécu avec... vous  
17 savez à Montréal-Nord et Crémazie, avec le comté  
18 de Crémazie, nous avons 750 personnes âgées, 200  
19 dans un hôpital, on a 1400 élèves, ça vient de  
20 partout. Marie-Clarac c'est grand, comme disait  
21 Gilles Deguire, qui est le maire de Montréal-  
22 Nord, me dit : «Soeur Pierre Anne, vous êtes  
23 l'employeur le plus gros à Montréal-Nord», et  
24 c'est vrai, et ça vient de partout, par exemple.  
25 Alors, quand j'ai entendu mes deux députés, là,

1           qui sont vraiment les deux qui... Bourassa-  
2           Sauvé, Crémazie, moi je n'ai jamais fait la  
3           différence. Par contre, je dois vous dire que  
4           ce qui s'est passé en 2001 je ne voudrais pas le  
5           revivre aujourd'hui. En 2001, lorsque nous  
6           étions à Bourassa-Sauvé, on nous a passés à  
7           Crémazie, on n'a eu aucune préparation aucune,  
8           aujourd'hui je vous remercie de nous donner  
9           cette chance de nous exprimer. Ça s'est passé  
10          sous silence et les gens ont arrêté d'aller  
11          voter, ils disaient : «C'est quoi? Pourquoi?»  
12          Et on a eu une confusion terrible à ce moment-là  
13          et je vous dirais même des religieuses ne sont  
14          pas allées voter. O.K.? Ça a été bouleversant,  
15          comme on le disait tantôt, et vu que je ne veux  
16          pas me répéter, j'ai entendu que déjà ils ont  
17          exprimé ce que je voulais dire, donc je vous dis  
18          tout simplement que les gens maintenant ils  
19          s'identifient à quelqu'un.  
20          Nous avons des dossiers importants, on  
21          s'identifie à quelqu'un qui porte nos dossiers  
22          auprès du ministère, et cetera, indépendamment  
23          de la politique, hein. C'est apolitique. Parce  
24          que la dernière élection, avant madame Lapointe  
25          avec nous, avant Marie Lapointe, c'était

1           madame... non, avant Marie Montpetit, c'était  
2           madame Lapointe. Donc, moi je ne parle pas de  
3           parti électoral, je parle tout simplement que  
4           les gens s'identifient beaucoup aux personnes et  
5           nous-mêmes que nous travaillons dans  
6           l'administration, et Dieu sait que nous avons  
7           beaucoup de démarches à faire pour survivre,  
8           pour pouvoir donner soit aux soins palliatifs de  
9           l'amour et de la sérénité, de la paix et de la  
10          dignité, pour pouvoir donner les soins à nos  
11          malades, pour pouvoir donner tout ce qu'on peut,  
12          l'amour et la tendresse aux personnes âgées, on  
13          a besoin de gens qui nous appuient parce que  
14          tout seul nous ne valons rien. C'est avec eux,  
15          avec elles, que nous pouvons aller de l'avant.  
16          Alors, je vous remercie de prendre en  
17          considération ces peu de mots et je vous  
18          remercie si vous nous laissez dans le comté où  
19          nous sommes. Merci beaucoup.

20          **Me LUCIE FISET, présidente :**

21          Merci à vous.

22          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

23          Merci.

24          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25          Merci.

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -

**Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

Le prochain intervenant est monsieur Peter Trent, maire de Westmount et monsieur Trent a déposé un mémoire.

- - - - -

**INTERVENTION DE M. PETER F. TRENT**

- - - - -

**M. PETER F. TRENT :**

Merci, je vais vous faire grâce de lire mon mémoire, vous êtes éminemment capables de le faire, mais quand même il y a quelques «highlight», comme on dit en anglais, que peut-être je veux souligner.

Comme vous dites, je suis le maire de Westmount, aussi je suis le président de l'Association des municipalités de banlieue de l'île de Montréal, les municipalités dont j'ai l'honneur de représenter ont une population autour de 250 000 personnes.

Comme vous savez tous, l'article 14 de la Loi électorale prévoit la délimitation des circonscriptions électorales dans le sens vise à assurer le respect du principe de représentation effective. Et qu'est-ce que ça

1           veut dire «représentation effective»?

2           Première condition, évidemment, c'est une

3           égalité de poids dans la mesure du possible et,

4           donc, entre un électeur ce sera proportionnel à

5           un autre électeur.

6           Mais cette condition n'est pas exclusive, il y

7           a vraiment des caractéristiques géographiques,

8           l'histoire et les intérêts des collectivités,

9           par exemple, qui doivent être pris en

10          considération. L'AMB que je représente pose

11          franchement la question : est-ce qu'un facteur

12          sociologique, comme la réalité multiculturelle

13          de l'île de Montréal, ne justifierait pas le

14          maintien de la représentation électorale même si

15          elle s'écartait légèrement des moyennes

16          (inaudible), quand il est selon évidemment une

17          population ou selon le nombre d'électeurs.

18          Un autre fait largement reconnu et documenté,

19          c'est que la partie des territoires les

20          couronnes urbaines de Montréal qui bénéficient

21          chaque fois que la carte électorale est changée

22          en raison de sa forte croissance démographique,

23          croissance de population, les couronnes urbaines

24          dont je parle sont très homogènes au plan social

25          et démographique, une population jeune et

1           largement francophone, beaucoup... et peu  
2           d'immigrants. L'AMB croit que vous devrez noter  
3           le fait que ces couronnes urbaines n'existeront  
4           tout simplement pas, s'isolent et ne trouvaient  
5           pas la proximité immédiate du monde économique,  
6           ça veut dire l'île de Montréal.  
7           Une chose apparaît clairement aux membres de  
8           notre organisation, c'est la création des  
9           nouvelles circonscriptions électorales. Elle ne  
10          doit pas être perçue comme une récompense à  
11          l'étalement urbain, même si elle est une  
12          conséquence. Les investissements publics sous  
13          forme d'écoles, des routes, les hôpitaux qui  
14          sont en croissance dans les couronnes urbaines  
15          sont payés par tous les québécois, mais ces  
16          coûts sont engendrés seulement par les  
17          immigrants qui ont décidé de quitter l'île de  
18          Montréal, évidemment un fort pourcentage de ces  
19          gens-là sont des gens qui ont fui l'île de  
20          Montréal, et... c'est une politique  
21          gouvernementale et certainement politique  
22          régionale, dans la mesure du possible, de  
23          ralentir cet exode de l'île de Montréal.  
24          Une autre question, on se demande : est-ce qu'on  
25          veut vraiment garder le cap de 125

1           circonscriptions au Québec? Est-ce que ça  
2           devrait être maintenu indéfiniment, pour ad  
3           vitam aeternam, ou est-ce qu'on peut regarder  
4           d'autres chiffres possibles?  
5           Le fait qu'on se limite à 125 circonscriptions,  
6           ça nous oblige à des réaménagements incessants  
7           aux délimitations des circonscriptions. En vertu  
8           de quels principes démocratiques de haut niveau  
9           est-ce devenu nécessaire d'effacer une seule  
10          circonscription lorsque la population croît  
11          ailleurs? Que fait-on de l'attachement, de la  
12          reconnaissance, de la pérennité requise pour  
13          susciter l'intérêt de la population?  
14          Même après avoir perdu une des quatre  
15          circonscriptions lors de réformes entrées en  
16          vigueur en 2012, les trois circonscriptions  
17          restantes de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,  
18          sous seuil minimal requis par la loi, dans ce  
19          cas précis de cette région administrative,  
20          l'exception est désormais devenue une règle  
21          absolue.  
22          Notre organisation n'est pas contre les  
23          exceptions prévues à la Loi électorale,  
24          certaines peuvent être justifiées pour les  
25          raisons comme le caractère historique,

1 géographique ou d'autres, les îles-de-la-  
2 Madeleine et Ungava sont les deux exemples de  
3 cette réalité typiquement québécoise.  
4 Mais lorsqu'on parle des comtés protégés, il  
5 faut que je parle un peu d'une phrase que je  
6 prends dans mon livre, vous avez sans doute lu,  
7 bon, ma brique, au sujet des fusions, d'ailleurs  
8 on parle de fusions de comtés, mais ce sont les  
9 fusions des municipalités, qui a été publié il  
10 y a deux ans, et là-dedans je parle assez  
11 fréquemment de... le terme (inaudible) de la  
12 ruralité. Et c'est une réalité au Québec, on a  
13 tendance de toujours favoriser les régions. Mais  
14 cette obsession, avec raison, avec les régions,  
15 est-ce qu'on peut quand même avoir le même genre  
16 de sensibilité envers l'urbanité? Donc, si on  
17 a cette simple gestion envers la ruralité, on  
18 devra aujourd'hui appliquer le même approche  
19 envers les zones urbanisées centrales.  
20 L'AMB ne demande donc pas à vous de renier les  
21 critères qui guident votre jugement dans votre  
22 tâche de casse-tête que vous avez, mais  
23 d'introduire des nuances qui reflètent certaines  
24 réalités sociologiques particulières à l'île de  
25 Montréal.

1 Évidemment, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
2 est visiblement distincte, mais cela est  
3 beaucoup moins clair dans le cas d'une région  
4 urbanisée comme la région métropolitaine de  
5 Montréal, déjà été considérée comme une seule  
6 région administrative en 88 et pour les raisons  
7 que le gouvernement à décider, dans sa sagesse,  
8 de charcuter la région en cinq morceaux d'une  
9 façon très artificielle.

10 Bon. En vigueur depuis la dissolution de  
11 l'Assemblée nationale pour l'élection générale  
12 de septembre deux mille douze (2012) au Québec,  
13 la présente carte électorale doit-elle à nouveau  
14 être modifiée?

15 C'est une bonne question. Mais plus  
16 fondamentalement, alors que la population du  
17 Québec augmente toujours, bien que plus  
18 lentement qu'à certaines époques, une autre  
19 question se pose : pourquoi faudrait-il  
20 maintenir la règle de 125 circonscriptions au  
21 risque de rendre l'exercice de délimitation plus  
22 complexe et de fragiliser le lien souvent récent  
23 entre l'électeur et son représentant avec des  
24 entités plus hétéroclites?

25 Et je crois... encore une fois je tire un

1            parallèle entre la bataille que j'ai menée  
2            contre les fusions municipales où on a fusionné  
3            de force 212 municipalités au travers le Québec  
4            et le fusionnement des circonscriptions. Je  
5            crois qu'ils sont les... des organismes qu'on  
6            doit laisser pousser et puis les gens de trouver  
7            le sens d'appartenance. Donc, je pense qu'il  
8            faut penser deux fois avant d'arracher, de  
9            charcuter, de changer les circonscriptions pour  
10           la seule raison d'arriver avec 125  
11           circonscriptions au travers le Québec ou  
12           d'autres critères.

13           Merci.

14           **Me LUCIE FISET, présidente :**

15           J'aurais une petite question pour vous,  
16           monsieur...

17           **M. PETER F. TRENT :**

18           Oui.

19           **Me LUCIE FISET, présidente :**

20           ... monsieur Trent.

21           Vous parlez justement du chiffre de 125  
22           circonscriptions puis vous vous posez la  
23           question : est-ce que... pourquoi on devrait  
24           maintenir le 125, n'y aurait-il pas lieu d'y  
25           avoir un autre chiffre? À quoi vous pensez

1 exactement? Parce que vous savez que c'est la  
2 loi, hein...

3 **M. PETER F. TRENT :**

4 Oui.

5 **LA COUR :**

6 ... c'est la loi qui prévoit un minimum de 122  
7 circonscriptions avec un maximum de 125, donc  
8 notre terrain de jeu, je dirais, est assez  
9 encadré, on n'a pas vraiment le choix de  
10 déterminer le nombre de circonscriptions en soi,  
11 vous pensez à quoi?

12 **M. PETER F. TRENT :**

13 Disons je sais que c'est dans la loi vraiment,  
14 mais il n'y a rien qui vous empêche de quand  
15 même faire les recommandations de nature  
16 politique, dans le sens que : est-ce que d'être  
17 contraint par ce 125, est-ce qu'on fait des  
18 erreurs? Est-ce que ce sera peut-être plus  
19 intelligent de dire, bon, dans certains cas on  
20 peut permettre une augmentation de ce nombre-là  
21 pour justement éviter le genre de division qu'il  
22 faut faire justement dans votre tâche?

23 Vous n'avez aucun choix là-dedans, et je  
24 comprends, mais il n'y a rien qui vous empêche  
25 de faire les recommandations d'ôter ce cap...

1           **Me LUCIE FISET, présidente :**

2           Cette limite.

3           **M. PETER F. TRENT :**

4           ... cette limite.

5           **Me LUCIE FISET, présidente :**

6           Votre proposition est d'augmenter finalement,  
7           est-ce que je comprends bien?

8           **M. PETER F. TRENT :**

9           Il faut... c'est comme une balance. Pour moi,  
10          si le prix qu'on paie pour garder le 125 c'est  
11          vraiment charcuter le Québec, il me semble c'est  
12          plus intelligent de dire, bon, on va augmenter  
13          par quelques circonscriptions. Je pense que  
14          c'est une balance. Et juste, hop!, de façon  
15          très (inaudible) de dire : il faut que ce soit  
16          125... il me semble on peut faire des péchés, on  
17          peut faire des erreurs pieux. Une fois qu'on l'a  
18          fait on ne peut pas le... le changer, ils sont  
19          faits de façon permanente.

20          Et je crois qu'il faut quand même dire que le  
21          but de tout ça c'est de créer un Québec où tout  
22          le monde trouve leur sort, qu'il trouve le  
23          caractère, leur communauté. Et je parle surtout  
24          pour l'île de Montréal où nous avons une  
25          communauté qui est vraiment hétéroclite, ce

1 n'est pas homogène comme le reste du Québec.  
2 **Me LUCIE FISET, présidente :**  
3 Hum hum.  
4 **M. PETER F. TRENT :**  
5 Et s'il y a un endroit au Québec où on doit  
6 peut-être regarder les exceptions, ça doit être  
7 l'île de Montréal.  
8 **Me LUCIE FISET, présidente :**  
9 Hum hum.  
10 **M. PETER F. TRENT :**  
11 Pour moi, c'est une exception, va sans dire.  
12 **Me LUCIE FISET, présidente :**  
13 Merci.  
14 **M. PETER F. TRENT :**  
15 Merci.  
16 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**  
17 Merci.  
18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
19 J'aimerais vous revoir dans un colloque.  
20 **M. PETER F. TRENT :**  
21 Merci. Je suis libre.  
22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
23 On va s'organiser ça.  
24 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**  
25 Oui, évidemment, j'ai un peu réagi à votre

1            expression dans votre livre «Tyrannie de la  
2            ruralité».

3            **M. PETER F. TRENT :**

4            Hum.

5            **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

6            Est-ce qu'on serait encore à l'époque de  
7            Duplessis où il y avait un déséquilibre évident  
8            que tout le monde soulignait. Est-ce que... il  
9            me semble que la précédente Commission, la  
10           présente carte électorale, je ne sais pas de  
11           quelle tyrannie on parlait, mais on a quand même  
12           enlevé trois comtés, même si ceux qui restent  
13           sont d'exception, je suis d'accord avec vous.

14           **M. PETER F. TRENT :**

15           Hum.

16           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

17           Faire des comtés d'exception à Montréal, je  
18           pense que la Commission aurait cette capacité si  
19           elle le jugeait nécessaire.

20           **M. PETER F. TRENT :**

21           Moi, j'étais d'Angleterre le temps de Duplessis,  
22           donc... j'étais né à Londres, donc, moi, je ne  
23           connais pas cette période-là, mais je peux vous  
24           dire une chose... vous dire une chose. Je trouve  
25           que si on veut faire des exceptions pour la

1 ruralité au Québec, et puis on a déjà fait  
2 plusieurs exceptions, mon plaidoyer, si on a  
3 fait... est-ce qu'on peut faire des exceptions  
4 pour les régions urbaines? C'est tout. Je pense  
5 que c'est une logique là-dedans. Et n'oubliez  
6 pas, 54 % de notre PIB, c'est produit dans la  
7 région métropolitaine de Montréal et, sans cette  
8 région métropolitaine, on n'a pas d'autres  
9 régions. Donc, je crois que lorsqu'on fait un  
10 travail semblable, il faut quand même penser aux  
11 régions urbaines et les régions rurales.

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 Sans vouloir engager un débat qui n'a peut-être  
14 pas sa place...

15 **M. PETER F. TRENT :**

16 Hum hum.

17 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

18 ... mon collègue Courville, commissaire, a bien  
19 mentionné tantôt sa connaissance de Montréal,  
20 ses liens et tout ça, moi je suis de  
21 l'extérieur, je suis plus du monde de régions,  
22 mais moi quand je regarde Montréal, je vois  
23 justement vos villes de banlieue, les couronnes  
24 et Montréal comme un grand tout. C'est sûr qu'il  
25 y a des grandes différences, on est d'accord, il

1 y a l'île...

2 **M. PETER F. TRENT :**

3 Hum hum.

4 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

5 ... et tout ça, mais ça reste un tout qui est  
6 organiquement lié, vous l'avez dit dans votre  
7 exposé. Et ce tout représente quand même un  
8 poids électoral considérable en termes  
9 d'électeurs et en termes de circonscriptions.  
10 C'est juste une remarque, là.

11 **M. PETER F. TRENT :**

12 Mais je finis sur ce point-là, c'est que, oui,  
13 il y a une région métropolitaine qui s'appelle  
14 la région métropolitaine de Montréal. Mais à  
15 l'intérieur de cette région-là, à mon avis, on  
16 paie un prix énorme à cause de l'étalement  
17 urbain.

18 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

19 Oui.

20 **M. PETER F. TRENT :**

21 Et pour freiner ça, il me semble ce n'est pas  
22 tellement une bonne idée de récompenser pour  
23 justement le même étalement urbain.

24 O.K., merci beaucoup.

25 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

1 On se comprend.

2 **M. PETER F. TRENT :**

3 Oui.

4 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

5 Merci.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Merci à vous.

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Merci.

10 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

11 Merci beaucoup.

12 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

13 Moi j'en prendrais une petite pause de cinq  
14 minutes, si on voulait bien l'accorder, Madame  
15 la présidente.

16 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

17 Une pause santé.

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Une petite pause santé.

20 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21 Très bonne idée.

22 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

23 Se dégourdir, hein, c'est bon.

24 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

25 Merci.

1 - - - - -

2 **BRÈVE SUSPENSION**

3 **REPRISE DE L'AUDITION**

4 - - - - -

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Alors, nous allons poursuivre, merci de  
7 reprendre place.

8 Madame Lagacé?

9 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

10 Oui, alors, le prochain intervenant sera  
11 monsieur Raymond Paquin, qui est membre du  
12 conseil d'administration de l'Hôpital Marie-  
13 Clarac. Voilà, c'est à vous, monsieur Paquin.

14 - - - - -

15 **INTERVENTION DE M. RAYMOND PAQUIN**

16 - - - - -

17 **M. RAYMOND PAQUIN :**

18 Merci.

19 Madame la présidente, Messieurs les  
20 commissaires, vous allez m'aimer parce que je  
21 vais être très court, je ne veux pas répéter ce  
22 que les autres ont dit. Et j'avais préparé  
23 quelque chose et je pense que madame De Santis  
24 et madame Montpetit ont bien décrit une partie  
25 de ce que je voulais dire.

1 Il reste quand même que quand on a parlé  
2 d'arrondissements et de tenter de faire un comté  
3 qui était pour couvrir Montréal-Nord, je dois  
4 vous dire que j'ai été 20 ans conseiller  
5 municipal à Montréal-Nord et, dans tout ce  
6 temps-là, jamais les comtés étaient Montréal-  
7 Nord. Il y a eu le comté de Sauvé qui arrêta  
8 dans une petite rue qui s'appelait Pigeon, donc  
9 c'était un partage de la ville à ce moment-là,  
10 et je dois vous dire ce n'est pas... on n'a pas  
11 de réaction comme séparer un village en deux,  
12 là, c'est une ville qui était quand même de 85  
13 à 90 000 de population.

14 Donc, monsieur Ryan aussi avait un grand  
15 sentiment d'appartenance comme moi j'ai aussi  
16 pour Montréal-Nord et je dois vous dire que ça  
17 allait très bien, l'arrondissement c'est quelque  
18 chose et des élections, soit provinciales et  
19 même fédérales, n'ont jamais couvert la partie  
20 Montréal-Nord.

21 Et là, ça a été après ça Bourassa-Sauvé, c'est  
22 toutes des choses que j'ai vécues, et ensuite  
23 Crémazie. Comme on vous l'a souligné, quand on  
24 est allé chercher le nord au nord-ouest, la  
25 petite partie de Montréal-Nord, il y a eu des

1 réactions, bien sûr, parce que les gens ne  
2 s'attendaient pas à ça. Moi je suis un peu un  
3 travailleur de terrain, comme je pourrais dire,  
4 en politique, donc je connais bien les gens, je  
5 connais bien Montréal-Nord, j'y vis depuis 50  
6 ans et je demeure dans Crémazie pour le vote au  
7 Québec.  
8 Donc, j'ai pu constater que ça n'a pas été  
9 facile de faire accepter ce changement subit  
10 qu'il y avait eu d'aller chercher ce secteur,  
11 mais je dois... moi, je dois vous dire que le  
12 territoire de Montréal-Nord et les limites d'un  
13 comté, on peut très bien vivre avec ça. Autant  
14 j'ai... ça fait 50 ans que je vis à Montréal-  
15 Nord, puis là je suis dans Crémazie, je me sens  
16 très bien là-dedans. Les électeurs qui ont  
17 changé, avec les années -- parce qu'au début il  
18 faut... vous les faites connaître, vos nouveaux  
19 comtés, mais nous on doit travailler sur le  
20 terrain à amener des électeurs à voter et je  
21 dois vous dire que ça n'a pas été facile.  
22 Maintenant qu'ils sont bien intégrés, qu'ils  
23 participent activement aux élections, il y a une  
24 certaine vie communautaire assez intense dans ce  
25 secteur de la ville. Je ne veux pas revenir sur

1 les choses, mais Montréal-Nord, je donne en  
2 exemple le parc linéaire qui va dans le Parc de  
3 la Visitation dans Ahuntsic, c'est un des plus  
4 beaux parcs quasiment de la ville de Montréal,  
5 donc... ce qui longe la Rivière-des-Prairies.  
6 On a eu aussi de grands développements à  
7 l'Hôpital Marie-Clarac, on a agrandi l'hôpital,  
8 un projet de 35 000 000, il y a deux écoles, il  
9 y a une vie communautaire très intense dans  
10 cette partie de la ville qui est dans Crémazie.  
11 Donc, on ne parle plus à ce moment-ci... le  
12 changement a été fait, le changement a été  
13 accepté, on a une très grande... on a une  
14 entente entre les parties, soit Ahuntsic,  
15 Montréal-Nord, qui a toujours existé, et aussi  
16 entre des députés qui sont en place.  
17 Je dois dire qu'on a eu besoin de nos députés  
18 pour faire un projet aussi important que  
19 l'Hôpital Marie-Clarac et son agrandissement de  
20 35 000 000 de soins palliatifs, un des plus  
21 grands au Québec, et je dois vous dire que ça  
22 s'est fait aussi dans bien d'autres projets. Et  
23 il y a des citoyens aussi qui ont des projets,  
24 et là ils savent où aller, ils savent... et Dieu  
25 sait combien de dossiers on peut ouvrir dans un

1 bureau de députés, j'en sais quelque chose parce  
2 que j'ai été près de ça aussi.  
3 Donc, on ne peut pas du jour au lendemain, si on  
4 n'a pas une raison majeure, dire : «Eille!, on  
5 vous a créé cette partie de comté à Montréal-  
6 Nord qu'on a enlevé à Bourassa-Sauvé et là  
7 maintenant, bien, retournez chez vous.»  
8 Donc, je pense que ça ne serait pas bien accepté  
9 de la part des citoyens. Et on vous a décrit ce  
10 quartier-là, moi je dois vous dire que,  
11 connaissant bien Montréal-Nord, il y a encore du  
12 développement à venir dans ce secteur-là où il  
13 y a des tours, on vous a décrit des condos, des  
14 tours pour personnes âgées, et il y a encore des  
15 projets pour en construire quelques-unes encore,  
16 ce qui va augmenter encore la population  
17 éventuellement.  
18 Donc, je vais être court pour ne pas répéter les  
19 autres, mais je vous dis tout simplement que les  
20 citoyens sont maintenant intégrés au comté de  
21 Crémazie et puis j'espère une seule chose, c'est  
22 qu'ils puissent continuer à vivre et, étant  
23 donné qu'ils ont un sentiment d'appartenance  
24 aussi fort que moi je l'ai pour Montréal-Nord et  
25 pour mon comté, ils l'ont aussi pour le comté de

1 Crémazie.

2 Donc, je vous remercie, je ne veux pas... je  
3 sais que vous avez beaucoup de temps... de gens  
4 à rencontrer, donc je vous remercie de m'avoir  
5 écouté.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Merci à vous, monsieur Paquin.

8 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

9 Merci.

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 Merci.

12 **Me LUCIE FISET, présidente :**

13 C'est assez unanime, hein?

14 - - - - -

15 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

16 La prochaine intervenante est madame Orna  
17 Hilberger, présidente de l'Association libérale  
18 de la circonscription de D'Arcy-McGee, et un  
19 mémoire est déposé à la Commission.

20 - - - - -

21 **INTERVENTION DE Mme ORNA HILBERGER**

22 - - - - -

23 **Mme ORNA HILBERGER :**

24 Bonjour, je m'appelle Orna Hilberger.

25 **Me LUCIE FISET, présidente :**

1           Bonjour.

2           **Mme ORNA HILBERGER :**

3           Je suis la présidente de l'Association libérale  
4           de la circonscription de D'Arcy-McGee, je suis  
5           accompagnée cet après-midi par mon collègue,  
6           Victor Chartier, conseiller.

7           Alors, je vous remercie d'abord, la Commission,  
8           de nous avoir accordé l'occasion d'offrir nos  
9           commentaires sur la proposition.

10          Bien que nous ayons un certain nombre  
11          d'arguments que nous voulons présenter au sujet  
12          de l'impact de la proposition sur notre propre  
13          circonscription, l'Association souhaite  
14          également porter à votre attention certaines  
15          questions urgentes concernant les droits et  
16          privilèges électoraux des individus et des  
17          communautés à travers l'île de Montréal.

18          Nous craignons que les Montréalais de la  
19          circonscription de D'Arcy-McGee ne soient  
20          séparés de leurs concitoyens montréalais.  
21          Alors, nous sommes fermement convaincus que les  
22          propositions en discussion aujourd'hui  
23          premièrement traduisent indûment le poids  
24          électoral légitime des électeurs et résidents de  
25          l'île de Montréal par rapport aux autres régions

1 du Québec; contredisent dans plusieurs cas  
2 l'exigence législative et officiellement  
3 confirmée de respecter les communautés  
4 naturelles; négligent de tenir compte  
5 d'importants projets de développement et de  
6 tendance démographique concernant l'augmentation  
7 importante et imminente du nombre de nouveaux  
8 citoyens; et échouent presque complètement de  
9 prendre en considération les lourdes et  
10 particulières responsabilités des députés à  
11 travers l'île de Montréal concernant les  
12 diverses populations non-électeurs dans leur  
13 circonscription; et compromettent l'influence  
14 électorale de la communauté minoritaire  
15 anglophone du Québec dont la majorité d'entre  
16 eux vivent sur l'île de Montréal.

17 Alors, sur une population évaluée à 1 073 820  
18 habitants, 218 820 font partie de la minorité  
19 anglophone, et soit 20%.

20 Pour toutes ces raisons dont nous allons parler  
21 lors de notre brève présentation, l'Association  
22 libérale du comté de D'Arcy-McGee souhaite  
23 exprimer sa forte opposition aux changements  
24 proposés à la carte électorale du Québec à  
25 l'égard de l'île de Montréal.

1 Notre plus importante objection concerne la  
2 proposition de la Commission de fusionner les  
3 communautés naturelles et établies de longue  
4 date avec les circonscriptions de Montréal et  
5 d'Outremont.  
6 En plus de réduire encore plus le poids  
7 électoral de l'île de Montréal, le changement  
8 déclenchera une réaction en chaîne d'ajustements  
9 qui affecteront négativement notre  
10 circonscription de D'Arcy-McGee ainsi que les  
11 autres circonscriptions voisines.  
12 Pour la Cour suprême, la première condition de  
13 la représentation effective réside dans une  
14 égalité relative du vote. À son avis, le  
15 système qui dilue indûment le vote d'un citoyen  
16 comparativement à celui d'un autre court le  
17 risque d'offrir une représentation inadéquate au  
18 citoyen dont le vote affaibli. La conséquence  
19 sera une représentation inégale et non  
20 équitable.  
21 Nous comprenons l'exigence-clé de la Commission  
22 d'imposer le critère de 47 000 électeurs avec  
23 une carte qui ne dépasse pas les 25 % dans une  
24 circonscription, sauf celles qui sont  
25 considérées comme des exceptions.

1 Par ces motifs, nous nous opposons au projet de  
2 fusion de Montréal et Outremont parce que les  
3 statistiques actuelles n'indiquent pratiquement  
4 pas d'écart important dans ces cas.  
5 Lorsqu'on compare avec d'autres cas plus  
6 importants dans les circonscriptions à travers  
7 la province, il est plutôt surprenant que ces  
8 deux circonscriptions aient été ciblées. La  
9 proposition de fusionner ces deux  
10 circonscriptions ne prend pas en considération  
11 les plans futurs de développement, comme  
12 d'ailleurs ça a été mentionné, Blue Bonnets et  
13 le projet de développement résidentiel Le  
14 Triangle, qui ajouteront des milliers de  
15 nouvelles résidences à ces territoires, y  
16 compris de nouveaux résidents qui sont  
17 anglophones ou allophones. Ces personnes vont  
18 rapidement augmenter la base électorale de ces  
19 deux circonscriptions. Il semble donc insensé  
20 de prendre des mesures maintenant qui devront  
21 être annulées dans un proche avenir.  
22 Environ 55 000 immigrants arrivent au Québec  
23 chaque année et la vaste majorité d'entre eux  
24 choisissent de s'établir à Montréal. Beaucoup  
25 choisissent les districts de Côte-des-Neiges,

1 Notre-Dame-de-Grâce et Snowden, ils sont  
2 accueillis par leur communauté et par un réseau  
3 prospère et efficace d'organisations et  
4 d'associations qui soutiennent leur intégration.  
5 Tout aussi important, ils trouvent une source  
6 d'information, de sensibilisation et  
7 d'orientation dans la participation active et le  
8 soutien de leur député à l'Assemblée nationale.  
9 Les responsabilités et les exigences en matière  
10 de disponibilité du député pour répondre aux  
11 préoccupations des nouveaux arrivants ne peuvent  
12 être sous-estimées.

13 De toute évidence, la carte électorale du Québec  
14 doit habiliter ses représentations élues à  
15 répondre adéquatement aux besoins de leurs  
16 citoyens et de leurs électeurs. Si notre carte  
17 électorale doit préserver les principes de  
18 démocratie, les droits de tous les résidants,  
19 pas seulement ceux des électeurs, doivent être  
20 respectés.

21 Montréal a connu un taux de croissance de sa  
22 population de 1.2 % en 2014, soit 23 578  
23 personnes selon l'Institut de la statistique du  
24 Québec. Cette croissance est due principalement  
25 à l'arrivée des immigrants du Québec. Alors,

1 dans un second rapport, l'Institut a déclaré que  
2 la population de Montréal allait croître au  
3 cours du prochain quart de siècle de 2 224 000  
4 de personnes, soit une croissance de 17 % à  
5 partir de l'année 2011. En outre, le rapport a  
6 déclaré que Montréal sera une des seules régions  
7 du Québec à être en mesure de maintenir un  
8 niveau favorable de renouvellement de main  
9 d'oeuvre qui est essentiel au développement  
10 économique futur du Québec.

11 Alors, la région métropolitaine de Montréal est  
12 habitée par plus de 47% de la population de  
13 toute la province et constitue son moteur  
14 économique et ne compte que 58 sièges sur un  
15 total de 125 à l'Assemblée nationale. Il est  
16 donc difficile de comprendre la proposition de  
17 supprimer une circonscription, de diminuer  
18 davantage la représentation déjà déficiente de  
19 la population de Montréal sur le plan  
20 politique.

21 En outre, l'Institut de la statistique prédit  
22 que non seulement ce taux sera maintenu, mais la  
23 population de Montréal va croître pour  
24 représenter la moitié de la population du Québec  
25 en 2027.

1 L'expert politologue de l'Université Laval,  
2 Louis Massicotte, a déclaré que le Québec a une  
3 carte électorale le plus inégale en Amérique du  
4 Nord.

5 - - - - -

6 **INTERVENTION DE M. VICTOR CHARTIER**

7 - - - - -

8 Considering this dynamic context, it seems  
9 illogical to use... to us to reduce the  
10 electoral weight on the island of Montreal; yet,  
11 that's exactly what the Electoral Commission is  
12 proposing.

13 The dislocations that would result from the  
14 reduction of ridings in Montreal with the  
15 redrawing of several riding boundaries, would  
16 only hamper the abilities of the MNH to serve  
17 their constituents.

18 Allow us to mention a few examples. The purpose  
19 of the proposed merger of Mount-Royal and  
20 Outremont would have to have the illogical  
21 ripple effect of splitting Montreal's Hassidic  
22 community in half between the new emerged riding  
23 and the riding of Mercier.

24 The merger also, along with other adjustments,  
25 hardly required by the electoral weight formula,

1 with CR riding include new and unaffiliated  
2 communities to Southern Côte-des-Neiges and  
3 Northern... North-East Snowdon.  
4 Nous croyons qu'il y aura un manque de  
5 compréhension des populations que la Commission  
6 propose de fusionner. Il n'y a rien d'organique  
7 dans cela, la Commission veut fusionner Montréal  
8 et Outremont, deux circonscriptions qui  
9 comprendront des communautés très différentes et  
10 que le fondement n'aura pas de communauté  
11 naturelle. La Commission propose de réunir la  
12 circonscription d'Outremont afin de diviser  
13 celle de Côte-des-Neiges. La taille actuelle des  
14 circonscriptions répond aux normes de DGEQ et,  
15 en les fusionnant, il y a autre... un tel  
16 excédent que toutes les circonscriptions  
17 avoisinantes auront des frontières redessinées  
18 pour faciliter l'acquisition des nouveaux  
19 territoires.  
20 Cela n'a aucun sens.  
21 In redistributing the excess territory of new  
22 Mount-Royal-Outremont riding and neighbouring  
23 ridings, the Commission will necessarily dilute  
24 and reduce the way of the Anglophones and  
25 Allophones vote because a (inaudible) riding

1 compare to other Quebecers will be diminished.  
2 To demonstrate this misrepresentation currently,  
3 Quebec 65 smallest ridings are Francophone where  
4 as the Province's 75 largest ridings are located  
5 in urban, suburban areas with significant  
6 Anglophone and Allophone populations.  
7 Furthermore, the Commission's proposals are  
8 counter to the Supreme Court of Canada's 1991  
9 decision in the Carter matter which stipulate  
10 that effective representation and relatively  
11 quality in a way of a vote has to be considered  
12 when drawing up riding borders.  
13 In the current case, this notion should be  
14 applied to the Anglophone community; by further  
15 dividing, the dilution of Anglophones in  
16 community and its votes, there will become  
17 disenfranchised with the electoral process since  
18 they will never feel they have a voting weight  
19 to have effective representation among  
20 provincially elective officials.  
21 Dans le cas des communautés anglophones et juifs  
22 hassidiques, la proposition de fusionner les  
23 comtés de Montréal et Outremont ignorant la  
24 décision de la Cour suprême, soit que les  
25 frontières sont conçues pour respecter les

1 communautés naturelles sur la base  
2 démographique, la densité de la population, le  
3 taux de croissance, l'accessibilité, la taille  
4 des frontières naturelles et municipales. Comme  
5 mentionné, la communauté anglophone représente  
6 environ 20 % de la population de Montréal.  
7 En divisant cette communauté en un certain  
8 nombre de circonscriptions, la Commission dilue  
9 et affaiblit le pouvoir des représentants de  
10 cette communauté.  
11 Votre propre document mentionne que le mandat de  
12 cette Commission est que, dans un système  
13 démocratique, le type représentatif de la  
14 Commission de territoire pour des fins  
15 électorales révèle une importance primordiale  
16 puisqu'elle s'assure la représentation... la  
17 représentation des électeurs plus occupée dans  
18 la circonscription électorale. De plus, à  
19 propos des communautés naturelles, votre  
20 document précise que la Loi électorale apprécie  
21 l'article 15, que la circonscription devra  
22 représenter des communautés naturelles et se  
23 fonder sur le critère d'ordre démographique,  
24 géographique et sociologique, tel que la densité  
25 de la population et son taux relatif à la

1 croissances, la configuration de la région,  
2 l'accessibilité de la superficie, de la  
3 frontière naturelle et du milieu des territoires  
4 des municipalités locales. Ces éléments ne sont  
5 pas limitatifs, c'est pourquoi la Commission  
6 considère également les facteurs tels que le  
7 sentiment d'appartenance des citoyens des  
8 communautés intéressées, la présence de pôles et  
9 des développements régionaux, le patrimoine  
10 culturel et historique, les limites de quartier  
11 urbain et les différentes limites  
12 administratives sur le territoire.

13 **Mme ORNA HILBERGER :**

14 En conclusion et au nom des résidents de D'Arcy-  
15 McGee, au nom des résidents de l'île de  
16 Montréal, et au nom de l'équité électorale et de  
17 la démocratie, nous soutenons que les  
18 changements électoraux proposés pour l'île de  
19 Montréal confirmeront le diagnostic négatif de  
20 monsieur Massicotte et ne parviendront pas à  
21 mettre en oeuvre la décision de la Cour suprême.

22  
23 Alors, par conséquent, nous demandons  
24 respectueusement à la Commission électorale de  
25 retirer les changements proposés pour l'île de

1 Montréal.

2 Merci.

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Merci à vous. J'aurais une question... ah, je  
5 vois que mon collègue aussi aurait une question  
6 pour vous.

7 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

8 Oui, allez-y, allez-y madame.

9 **Mme ORNA HILBERGER :**

10 Avec permission, mon collègue ici va répondre  
11 aux questions. Elisabeth.

12 **M. VICTOR CHARTIER :**

13 «Pose the question».

14 **Mme ORNA HILBERGER :**

15 Oh, vous avez une question?

16 **Me LUCIE FISET, présidente :**

17 J'ai une question, oui.

18 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

19 J'en aurais une, oui, une remarque.

20 - - - - -

21 **INTERVENTION DE Mme ELISABETH PRASS**

22 - - - - -

23 **Mme ELISABETH PRASS :**

24 Allez-y.

25 **Me LUCIE FISET, présidente :**

1 D'accord. Dans votre exposé, vous mentionnez  
2 que la circonscription de D'Arcy-McGee sera  
3 négativement affectée par...

4 **Mme ELISABETH PRASS :**

5 L'ajout.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 ... la proposition de réunir Mont-Royal et  
8 Outremont.

9 **Mme ELISABETH PRASS :**

10 Bien, c'est parce que...

11 **Me LUCIE FISET, présidente :**

12 J'aimerais que vous explicitiez davantage.

13 **Mme ELISABETH PRASS :**

14 Bien, c'est parce que la partie que vous  
15 suggérez d'ajouter pour D'Arcy-McGee, on ne  
16 considère pas ça une communauté naturelle  
17 d'extension de D'Arcy-McGee. Si on regarde  
18 présentement, c'est surtout les municipalités de  
19 Côte-Saint-Luc et de Hampstead, donc deux  
20 communautés très anglophones à caractère juif,  
21 et ce qu'on suggère de rajouter c'est juste...  
22 ce n'est pas une... on n'est pas contre l'ajout  
23 dans le sens que c'est... c'est parce que, comme  
24 je dis, on ne voit pas ça comme des communautés  
25 naturelles, on ne voit pas ça une extension de

1 D'Arcy-McGee présentement, ça serait d'aller  
2 chercher ou de faire intégrer des électeurs dans  
3 D'Arcy-McGee qui n'ont pas nécessairement un  
4 sentiment d'appartenance avec le comté en tant  
5 que tel. Parce que si on regarde par exemple  
6 Côte-des-Neiges, Queen-Mary, et cetera, que vous  
7 suggérez d'intégrer, c'est des comtés que  
8 démographiquement la population est assez  
9 différente de celle de D'Arcy-McGee.

10 Alors, ce qu'on dit, c'est que ce n'est pas une  
11 extension naturelle de ce qui existe déjà.

12 **Me LUCIE FISET, présidente :**

13 Et vous dites d'une population différente du  
14 fait...

15 **Mme ELISABETH PRASS :**

16 Bien, dans le sens qu'il y a beaucoup plus,  
17 comme j'ai dit, présentement si on regarde  
18 D'Arcy-McGee, c'est beaucoup plus anglophone,  
19 c'est beaucoup plus (inaudible), c'est... tandis  
20 que ce que vous suggérez d'ajouter, c'est  
21 plus...

22 **Mme ORNA HILBERGER :**

23 Multiculturel.

24 **Mme ELISABETH PRASS :**

25 Oui, c'est plus multiculturel, c'est plus côté

1 francophone, donc encore une fois, avec ce qui  
2 existe présentement, on ne voit pas l'ajout  
3 naturel de ces communautés-là, il faudrait  
4 vraiment aller travailler ces communautés-là  
5 parce que, c'est ça, il n'y a pas de lien  
6 naturel présentement.

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 Monsieur?

9 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

10 Oui, je... en page... dernier paragraphe de la  
11 page 3 de votre mémoire.

12 **Mme ELISABETH PRASS :**

13 Qui a été...

14 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

15 Oui, mais ça a été corrigé oralement.

16 **Mme ELISABETH PRASS :**

17 C'est ça.

18 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

19 À l'oral, j'ai bien entendu que la région  
20 métropolitaine est habitée par plus de 47 % de  
21 la population de toute la province, là... et  
22 constitue... bon, et l'île compte... vous avez  
23 corrigé le nombre de sièges, vous avez parlé de  
24 58 sièges.

25 **Mme ELISABETH PRASS :**

1 58, exact.

2 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

3 Mais comment vous pouvez soutenir d'entrée de  
4 jeu dans le mémoire que les... la proposition  
5 réduit indûment le poids électoral légitime de  
6 Montréal?

7 Si moi je... si je prends votre base de calcul,  
8 j'ai le grand Montréal, disons, et avec les  
9 banlieues, c'est 47 % de la population du  
10 Québec, mais c'est 72,5 % des sièges à  
11 l'Assemblée nationale. Je trouve que pour une  
12 région ils sont plutôt bien... non?

13 **Mme ELISABETH PRASS :**

14 Bien là, si on dit sur...

15 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

16 Est-ce que mon calcul est correct?

17 **Mme ELISABETH PRASS :**

18 Bien, on dit 58 sur 125, ça fait...

19 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

20 Oui, ça fait 72 %.

21 **Mme ORNA HILBERGER :**

22 Non.

23 **Me LUCIE FISET, présidente :**

24 Non.

25 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

1 Non? Ah non non, c'est une erreur, ça ne fait  
2 pas 72, c'est mon erreur.

3 **Mme ELISABETH PRASS :**

4 Oui, non, c'est ça, c'est...

5 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

6 Ça fait à peu près un peu moins de la moitié.  
7 C'est peut-être...

8 **Mme ELISABETH PRASS :**

9 Exact.

10 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

11 ... c'est probablement assez comparable.

12 **Mme ELISABETH PRASS :**

13 C'est ça. Alors, ce qu'on dit...

14 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

15 D'accord.

16 **Mme ELISABETH PRASS :**

17 ... c'est que justement, d'ici 2030, Montréal va  
18 représenter 50 % de la population, et ça c'est  
19 juste l'île de Montréal, puis le moteur  
20 économique, et cetera -- non non, excusez-moi,  
21 non. Non, je me reprends, désolée. Et le  
22 moteur économique donc, qui devrait avoir au  
23 moins la moitié, disons, des... bien, des  
24 députés qui devraient représenter la région de  
25 Montréal pour refléter ces chiffres-là.

1           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

2           Hum hum. C'est bon. Très bien.

3           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

4           Simplement pour que nous ayons les mêmes...

5           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

6           Paramètres.

7           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

8           ... éléments internes...

9           **Mme ELISABETH PRASS :**

10          Oui.

11          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

12          Oui.

13          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

14          ... et que nous comprenions la même langue, là,  
15          si vous me permettez : although English is not  
16          my mother tongue, maybe I'll try to speak  
17          English.

18          **M. VICOR CHARTIER :**

19          Go ahead.

20          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21          On page 4, you're writing :

22                               **«On considering this dynamic**  
23                               **context, it seems illogical to us**  
24                               **to reduce the electoral weight on**  
25                               **the island of Montreal. In fact,**

1                                   **what the Commission is doing is to**  
2                                   **adjust the number of ridings to**  
3                                   **the electoral weight of Montreal.»**

4                   If I read your sentence, it should be, maybe it  
5                   should read like this : Considering this dynamic  
6                   context it seems illogical to us to review the  
7                   political weight of the island of Montreal,  
8                   since we are reducing from one riding, but it's  
9                   not the criteria for the Commission. What is a  
10                  criteria for the Commission is to say : What is  
11                  the electoral weight of the island of  
12                  Montreal...

13                   **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

14                   Hum hum.

15                   **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

16                   ... and according to that, how many ridings are  
17                   to be in Montreal, just to be sure that we have  
18                   the same terminology.

19                   **Mme ORNA HILBERGER :**

20                   Yes.

21                   **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

22                   Thank you

23                   **Mme ELISABETH PRASS :**

24                   Merci.

25                   **Me LUCIE Fiset, présidente :**

1                   Merci à vous.

2                   **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3                   Thank you very much.

4   - - - - -

5                   **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

6                   Le prochain intervenant est monsieur Gilles  
7                   Éthier, qui interviendra à titre personnel.

8                   **Me LUCIE Fiset, présidente :**

9                   Monsieur.

10   - - - - -

11   **INTERVENTION DE M. GILLES ÉTHIER**

12   - - - - -

13                   **M. GILLES ÉTHIER :**

14                   Bonjour, Madame la présidente, Messieurs...

15                   **Me LUCIE Fiset, présidente :**

16                   Bonjour.

17                   **M. GILLES ÉTHIER :**

18                   ... les commissaires.

19                   D'abord, merci de m'accorder ce moment  
20                   privilégié dans ma carrière parce que... je suis  
21                   un avocat à la retraite, mais j'ai été un  
22                   militant politique pendant presque toute ma vie  
23                   et je suis... j'ai grandi à Montréal-Nord, j'ai  
24                   travaillé dans Crémazie, j'ai donc une  
25                   connaissance intime et très organique de cette

1 région montréalaise.

2 Je n'ai malheureusement pas eu le temps, ni la  
3 capacité de vous présenter un mémoire, étant à  
4 la retraite et étant assez rébarbatif avec les  
5 instruments modernes.

6 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7 Bravo!

8 **M. GILLES ÉTHIER :**

9 Quand il s'agit pour moi de «downloader» un  
10 tableau, là, c'est la fin du monde, je vais y  
11 aller plutôt avec... en m'exprimant le mieux, le  
12 plus clair.

13 Ce que j'aimerais aborder, je suis  
14 essentiellement venu ici parce que je suis très  
15 concerné, si vous me passez l'expression, par la  
16 proposition affectant les circonscriptions de  
17 Bourassa-Sauvé et de...

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 Crémazie.

20 **M. GILLES ÉTHIER :**

21 ... Crémazie. Je dois vous dire que comme j'ai  
22 grandi à Montréal-Nord, je suis issu d'une  
23 famille, d'une vieille famille fondatrice de  
24 Montréal-Nord, la rue Éthier étant l'ancienne  
25 ferme de mon grand-père, qui a été un des

1 premiers membres du conseil de la Ville de  
2 Montréal-Nord, mon grand-père Clovis Éthier, qui  
3 avait un commerce de bois et de chauffage, et de  
4 charbon, et dont la clientèle se trouvait dans  
5 Montréal-Nord et dans Ahuntsic, dans les années  
6 20, les années 30.

7 Je vous parle un peu d'histoire parce que... et  
8 je ne veux pas répéter ce que d'autres personnes  
9 ont dit avec tellement d'éloquence, que ce soit  
10 madame Montpetit ou madame De Santis, mais c'est  
11 cette question de l'arrondissement qui pourrait  
12 jouxter ou être l'équivalent de la nouvelle  
13 circonscription que vous proposez.

14 Je sais qu'il faut tenir compte... je pense que  
15 le critère essentiel, vous le savez, je ne veux  
16 pas vous répéter, puis je ne vous dirai pas ce  
17 que dit la loi, surtout pas à vous, Madame la  
18 directrice générale, mais le critère important,  
19 c'est la justice, c'est l'équilibre d'un nombre  
20 d'électeurs à peu près équivalent dans une marge  
21 de mesure acceptable à travers les  
22 circonscriptions du territoire québécois.

23 Il est clair entre nous, je pense, que la  
24 démonstration a été faite avec éloquence que  
25 dans le cas de Crémazie et de Bourassa, on a à

1           peu près le même nombre d'électeurs. Et de  
2           faire traverser 5000 électeurs d'un côté... vous  
3           allez... vous touchez... l'effet est de changer  
4           l'équilibre en question, mais vous... à long  
5           terme on risque que, un jour, Crémazie soit trop  
6           près de la limite inférieure acceptable et que  
7           Bourassa soit trop haut, et il faudra  
8           réintervenir.

9           Et comme le dit avec éloquence madame De Santis,  
10          si ce n'est pas brisé pour le moment, n'y  
11          touchons pas, attendons, voyons ce qui s'en  
12          vient.

13          D'ailleurs, je vous cite... je vais citer votre  
14          propre exposé ou votre propre affirmation, à la  
15          page 27 du rapport, quand vous dites :

16                           **«La proposition de maintenir... la**  
17                           **proposition maintient la**  
18                           **délimitation de 89**  
19                           **circonscriptions électorales, dont**  
20                           **82 présentent actuellement des**  
21                           **écarts par rapport à la moyenne**  
22                           **provinciale et des écarts**  
23                           **acceptables. L'évolution du nombre**  
24                           **d'électeurs dans ces**  
25                           **circonscriptions permet de croire**

1    **qu'elles demeureront relativement**  
2    **stables au cours des prochaines**  
3    **années. Ainsi, la Commission**  
4    **considère que leur délimitation**  
5    **actuelle favorise toujours le**  
6    **respect du principe de la**  
7    **représentation effective des**  
8    **électeurs.»**

9    En lisant ça, je me disais on parle de Bourassa  
10    et de Crémazie.

11    **«Dans ces circonstances, elle**  
12    **choisit -- la Commission, c'est un**  
13    **choix -- de ne pas les modifier**  
14    **et privilégie de ce fait une**  
15    **certaine stabilité dans la**  
16    **délimitation.»**

17    Je ne peux que vous encourager à ajouter une  
18    quatre-vingt-troisième circonscription, ou une  
19    quatre-vingt-quatrième même, les deux étant  
20    touchées, à ce constat tout à fait sage fait par  
21    la Commission en ce qui concerne les 82 autres  
22    élections dont ils... les 82 autres  
23    circonscriptions qui ne sont pas nommées, mais  
24    auxquelles vous faites référence.

25    Parce qu'en voyant la proposition, moi, je me

1            suis dit : mais pourquoi Crémazie? Quel est le  
2            problème? Qu'est-ce qu'ils ont fait de si... de  
3            si mal? Ah oui, c'est vrai, il faut coller aux  
4            arrondissements. Je regarde la carte, je regarde  
5            les chiffres, mais sur l'île de Montréal, dans  
6            l'est de Montréal... vous savez, les militants,  
7            nous, on a, dans mon passé partisan, on a  
8            toujours divisé Montréal en deux, l'est de  
9            Saint-Laurent et l'ouest de Saint-Laurent. Or,  
10           il appert qu'on a 14 comtés dans l'est de  
11           Montréal, sur l'île, 14 comtés dans l'ouest.  
12           J'y reviendrai tout à l'heure.  
13           Mais dans les 14 comtés de l'est, je vois  
14           plusieurs des circonscriptions qui sont dans les  
15           82 que vous ne voulez pas toucher. Hochelaga-  
16           Maisonneuve, quatre parties d'arrondissement  
17           forment Hochelaga-Maisonneuve. Acadie, deux  
18           parties d'arrondissement différent forment  
19           Acadie. Anjou-Riel, Anjou, ça touche à deux ou  
20           trois. Bourget touche à au moins deux  
21           arrondissements différents. Donc, je me suis  
22           dit : Ah, diable!, c'est une nouvelle ère.  
23           Monsieur Courville parlait d'un changement de  
24           discours, mais qu'on veuille coller absolument  
25           aux limites de l'arrondissement, voilà qui est

1            nouveau. Comment se fait-il que la Commission  
2            ne se penche pas sur les autres parties qui sont  
3            là?  
4            Évidemment, je me suis dit que c'était  
5            probablement que c'était un choix que faisait la  
6            Commission de ne pas intervenir parce que c'est  
7            relativement stable. Je pense que la plupart  
8            des intervenants vous ont expliqué que tant qu'à  
9            Bourassa-Sauvé et Crémazie, dans l'avenir  
10            prévisible, ça devrait être assez stable.  
11            J'ai bien connu ce traumatisme de 2001, 2003.  
12            Mon épouse Michèle Lamquin-Éthier a été élue  
13            député de Bourassa dans une élection partielle  
14            en 1997. Moi, j'étais très heureux parce que  
15            mon épouse se trouvait à représenter là où j'ai  
16            grandi dans mon enfance et, à l'époque, Bourassa  
17            allait jusqu'à la rue Pigeon, mais allait  
18            jusqu'à la rue Charton, c'est-à-dire une rue à  
19            l'ouest -- à l'est de Papineau.  
20            Ça a été difficile, ça a été difficile,  
21            monsieur... Mère Mandato en a parlé, monsieur  
22            Paquin aussi, ça a été difficile pour la députée  
23            aussi qui s'est retrouvée candidate dans  
24            Crémazie pour toutes sortes de raisons qui ne  
25            concernent pas la Commission. Mais quand vous

1           avez travaillé fort pour monter un «membership»,  
2           puis vous devez le laisser à une collègue, puis  
3           repartir un nouveau «membership» dans un autre  
4           coin, c'est... c'est du travail.  
5           Mais ça a posé plusieurs problèmes, mais quand  
6           on regarde avec le recul, la nouvelle  
7           circonscription de Crémazie, qui s'est vue  
8           amputer la partie... une partie qui était à  
9           l'ouest de Saint-Laurent et qui a gagné une  
10          ancienne partie de Bourassa dans Montréal-Nord  
11          et de l'autre côté de la rue Charton, la  
12          nouvelle circonscription donc, on a fait cinq  
13          élections générales depuis avec cette carte-là.  
14          Donc, comme l'a mentionné madame De Santis et  
15          madame Mandato... Mère Mandato, les gens se sont  
16          habitués, et je pense que ce serait de causer  
17          un tort... je pense que le rôle de la  
18          Commission, vous devez défendre le principe de  
19          la justice et de la représentation effective.  
20          C'est votre rôle de le protéger, mais de ne pas  
21          l'attaquer.  
22          Quand vous faites la proposition d'ainsi  
23          répartir ou enlever, amputer Crémazie de 5000,  
24          vous attaquez ce principe-là directement, alors  
25          que vous devriez au contraire, comme vous le

1 faites sagement dans 82 autres circonscriptions,  
2 protéger ce caractère, qui est en mouvance, et  
3 je sais que vous faites un travail très  
4 difficile et pour ça je... je pense que je vais  
5 clore là-dessus mes remarques sur  
6 l'arrondissement.  
7 Mais je vous rappelle que, historiquement,  
8 puisqu'il faut tenir compte des communautés  
9 naturelles et tout ça, vous savez maintenant que  
10 les gens qui habitent dans cet appendice du  
11 boulevard Gouin viennent en majorité du nord de  
12 la Ville, beaucoup d'Ahuntsic.  
13 Vous savez aussi historiquement que Montréal-  
14 Nord est née d'un fractionnement du Sault-au-  
15 Récollet. Le Sault-au-Récollet, dans les années  
16 1800, ça allait de la voie ferrée maintenant,  
17 là, à l'Acadie, si vous voulez, ou jusqu'à la  
18 limite à Rivière-des-Prairies. C'était une  
19 immense paroisse et il y a toujours eu, au fil  
20 des années, un lien organique. Encore dans les  
21 années 50... moi, j'ai fait mes études  
22 évidemment primaire à Montréal-Nord, mais j'ai  
23 fait mes études secondaires à l'École Saints-  
24 Martyrs-Canadiens, mon collégial au Collège  
25 Saint-Ignace, beaucoup de mes collègues de

1 Montréal-Nord... du Collège Saint-Ignace  
2 venaient de Montréal-Nord. Donc, entre  
3 Montréal-Nord et Crémazie ou le nord Ahuntsic,  
4 il y a toujours eu, depuis la création de  
5 Montréal-Nord, des liens de toutes sortes. On  
6 vous a parlé tantôt des commerçants, nommons  
7 l'Hôpital Fleury, il y a plusieurs jeunes de  
8 Montréal-Nord qui sont nés à l'Hôpital Fleury,  
9 qui est dans Crémazie. Jusqu'à tout récemment,  
10 les deux CLSC, les deux territoires  
11 travaillaient... là, ils n'ont pas le choix, ils  
12 vont travailler dans la même super structure,  
13 mais il y a toujours eu, à tous les niveaux...  
14 quand j'étais petit gars, moi, il y avait un  
15 tramway qui partait de la rue Pigeon et qui  
16 allait jusqu'à Mulon, c'était l'axe de transport  
17 de tout le monde. Quand on s'en allait en  
18 Ville, comme on disait, bien, on voyait monter  
19 le cousin Untel ou ma'tante Unetelle qui, elle,  
20 habitait dans Ahuntsic.

21 Vous savez, les vieilles familles de Montréal-  
22 Nord, je suis issu d'une, elles sont dans le  
23 cimetière du Sault-au-Récollet, qui est à côté  
24 de mon ancien collège sur Henri-Bourassa, vous  
25 allez voir les familles Archevêque, Éthier,

1           Gagnon, Dagenais, c'est des gens qui se sont  
2           mariés, qui sont nés, qui ont été baptisés à  
3           l'Église de la Visitation du Sault-au-Récollet  
4           bien avant que Montréal-Nord soit... devienne  
5           une Ville.

6           J'illustre juste ça pour vous dire que, oui,  
7           c'est vrai qu'il y a encore des liens organiques  
8           et qu'il y a une communauté naturelle entre les  
9           gens d'Ahuntsic et les gens de Montréal-Nord.

10          J'aimerais cependant, et ça je ne ferai peut-  
11          être pas plaisir à d'autres personnes qui m'ont  
12          dit «Tiens-toi-z-en donc à tes propos de...», je  
13          veux vous parler du problème que vous avez, qui  
14          a été illustré avec la proposition relativement  
15          à Outremont.

16          Moi, je suis un tenant des solutions de dauphins  
17          étant donné qu'on vit dans un monde de requins.  
18          Vous savez que le requin n'a peur que d'une  
19          seule bête, c'est le dauphin parce qu'il sait  
20          très bien que le dauphin est plus intelligent,  
21          mais il est aussi plus rassembleur que le  
22          requin.

23          Vous avez... vous vous êtes attachés à la  
24          solution de fusionner Outremont avec...

25          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

1 Mont-Royal.

2 **M. GILLES ÉTHIER :**

3 ... avec Mont-Royal, parce qu'il est nécessaire  
4 de créer deux circonscriptions nouvelles dans  
5 Laurentides-Lanaudière.

6 Il est clair, quand on regarde la démographie  
7 électorale, et je n'ai pas l'intention... ce  
8 n'est pas votre rôle, vous, de changer la loi,  
9 puis ce n'est pas votre rôle de freiner  
10 l'étalement urbain, puis ce n'est pas votre rôle  
11 de... vous ne pouvez pas... vous devez être  
12 comme des médecins à qui on dit : «Surtout,  
13 première règle, ne pas nuire!» Mais vous devez  
14 travailler dans les cadres... dans le périmètre  
15 qui relève de votre juridiction. De sorte que  
16 je conçois que c'est tout à fait approprié  
17 d'ajouter deux circonscriptions comme vous le  
18 voulez, comme la Commission l'entend, dans cette  
19 région Laurentides-Lanaudière, ça m'apparaît  
20 nécessaire quand on regarde le nombre  
21 d'électeurs inscrits récemment.

22 Cependant, et ce qui est bien, c'est que quand  
23 on regarde les -- je pense qu'il y a 15  
24 circonscriptions dans Laurier... dans  
25 Laurentides-Lanaudière pour 825 964 électeurs,

1 ce qui donne une moyenne de 55 000 électeurs par  
2 circonscription. C'est encore dans la limite  
3 acceptable, mais c'est beaucoup. En ajoutant  
4 deux à 17, vous vous retrouvez avec une moyenne  
5 de 48 586 pour toute la région.  
6 Je pense que c'est parfait, c'est le même  
7 chiffre que Bourassa et Crémazie, on est... on  
8 est correct.  
9 Mais pour trouver cette solution, vous êtes  
10 obligés d'opérer, vous êtes obligés  
11 d'intervenir, de faire une ablation ou une  
12 excision en quelque part.  
13 Vous avez un joli problème parce qu'il y a des  
14 comtés exceptionnels, il y a les îles-de-la-  
15 Madeleine qui sont... on ne peut toucher, c'est  
16 dans la loi, et il y a historiquement, vous  
17 avez... vous nous l'avez mentionné, il y a des  
18 problèmes de distance, et cetera, et il y a déjà  
19 eu des exercices de faits dans le cas des  
20 autres. Donc, vous n'avez pas le choix, vous  
21 devez puiser deux circonscriptions puisqu'on est  
22 à 125, on ne peut pas aller plus haut.  
23 Mais donc, vous choisissez d'aller dans l'West-  
24 Island. Je vous disais tantôt, on a toujours  
25 séparé Montréal et l'est et l'ouest, Saint-

1           Laurent étant votre axe. Quand on regarde le  
2           nombre de circonscriptions, le même nombre, mais  
3           le nombre d'électeurs dans l'West-Island est de  
4           674 650 électeurs pour 14 circonscriptions, ce  
5           qui vous donne une moyenne de 48 189. Retenez  
6           ça, 48 000, alors que votre proposition à 17,  
7           pour Laurentides-Lanaudière, vous allez enfin  
8           arriver à 48 586.

9           Quand on regarde les 14 comtés de l'Est de  
10          Montréal, vous avez 631 615 électeurs et, divisé  
11          par 14, ça vous donne 45 115. Oh, oh! Oh, il  
12          y a moins d'électeurs dans l'est que dans  
13          l'ouest.

14          Puis là, comme vous enlevez une circonscription  
15          dans l'ouest, vous risquez... pas vous, mais le  
16          risque, c'est le sentiment de persécution --  
17          non, je ne veux pas être cynique -- c'est le  
18          sentiment d'être dévalorisé, on se fait encore  
19          taper dessus, le West- Island, les Anglais,  
20          notre force diminue, et cetera, alors que ce  
21          n'est pas là, effectivement, que vous auriez dû  
22          aller chercher le comté qui vous manque sur  
23          l'île, si tant est que vous devez absolument  
24          prendre un comté sur l'île, c'est dans l'est que  
25          vous devriez le prendre.

1           Parce qu'en enlevant un comté dans l'est, vous  
2           auriez votre 631 615 électeurs divisés par 13,  
3           et non pas par 14, ce qui vous donnerait 48 585  
4           électeurs par comté en moyenne. En enlevant un  
5           comté dans l'Est de Montréal, vous auriez  
6           Laurentides-Lanaudière, le West-Island et l'Est  
7           de Montréal à 48 000 électeurs en moyenne par  
8           circonscription.  
9           Moi, j'appelle ça une solution de dauphin. On  
10          n'exacerbe pas... on n'attire pas les  
11          récriminations d'une population qui, à juste  
12          titre, a le droit de dire : Arrêtez de nous  
13          taper dessus. Je parle des gens de l'ouest de...  
14          et vous rétablissez ce qui vous...  
15          Évidemment, mes amis du parti, monsieur Masson  
16          et d'autres et peut-être la Ville de Montréal  
17          diraient : Arrêtez d'enlever des comtés. Mais je  
18          suis conscient que vous avez un problème, il  
19          faut créer deux (2) circonscriptions dans  
20          Laurentides-Lanaudière.  
21          Alors, je pense que la solution pour les deux  
22          prochaines élections c'est d'enlever un comté  
23          dans l'Est de Montréal.  
24          Vous allez me dire : Mais le problème, c'est  
25          lequel? Ce n'est pas compliqué, faites comme

1           vous avez fait à l'heure actuelle, celui... la  
2           circonscription qui a le moins d'électeurs dans  
3           l'Est de Montréal, c'est Mercier. Et Mercier,  
4           qui a 39 ou 40 000 électeurs -- attendez, je  
5           vais vous trouver le... -- oh!, 39 000, en bas  
6           de 40, quelque 100 électeurs de plus  
7           qu'Outremont.  
8           Mais, encore une fois, je vous parle de  
9           l'importance de ces deux régions, en modifiant  
10          Mercier, bien, vous réglez plusieurs autres  
11          problèmes, Gouin qui est voisin a 43 000  
12          électeurs, il pourrait en prendre quelques-uns;  
13          Outremont, qui est à 39 000; il y avait... ah,  
14          puis je tenais compte du fait qu'il y avait un  
15          5000 ou 6000 électeurs qui partaient d'Outremont  
16          et qui s'en allaient dans Mercier dans votre  
17          proposition, là, pour avoir les nombres  
18          d'équivalents. Mais Hochelaga-Maisonneuve, qui  
19          est au sud, Sainte-Marie-Saint-Jacques, qui au  
20          sud, sont des comtés aussi qui comptent parmi  
21          les circonscriptions ayant moins d'électeurs que  
22          la moyenne de l'île.  
23          Donc, ces circonscriptions-là pourraient très  
24          bien accueillir, puisqu'il s'agit de populations  
25          relativement semblables, surtout quand on parle

1 de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Mercier et Gouin,  
2 il y a là comme un axe le long de Saint-Denis,  
3 qui semble assez être de la même... du même  
4 profil.

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Là, vous ne m'aimerez pas, monsieur Éthier,  
7 mais...

8 **M. GILLES ÉTHIER :**

9 Oui. Pardon?

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 J'ai dit : vous ne m'aimerez pas, mais je me  
12 dois d'intervenir...

13 **M. GILLES ÉTHIER :**

14 Oui.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 ... pour vous demander de conclure.

17 **M. GILLES ÉTHIER :**

18 Oui, bien en conclusion, c'est ce que je voulais  
19 vous mentionner tout simplement, pour toutes  
20 sortes de raisons historiques et des questions  
21 de stabilité, s'il vous plaît, ne donnez pas  
22 suite à cette proposition de modifier les  
23 circons... la limite... les limites des  
24 circonscriptions de Bourassa et Sauvé.

25 Pour ce qui est de l'autre aspect, je compatis

1 avec votre problème, mais peut-être que la  
2 solution la plus avantageuse, vous auriez  
3 intérêt à y réfléchir davantage.

4 Merci beaucoup.

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Merci à vous.

7 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

8 Merci.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 Peut-être une précision suite à vos propos,  
11 monsieur Éthier, lorsque vous dites que la  
12 Commission attaque, finalement, la  
13 représentation effective, c'est venu me chercher  
14 beaucoup, je vous dirais. Évidemment,  
15 l'objectif premier poursuivi par la Commission  
16 n'est certainement pas d'attaquer...

17 **M. GILLES ÉTHIER :**

18 Oui, j'en conviens.

19 **Me LUCIE FISET, présidente :**

20 ... le principe de la représentation effective,  
21 au contraire, de tenter de le rencontrer le plus  
22 possible. Et puis nous saluons la possibilité de  
23 tenir des auditions publiques parce que c'est  
24 là, effectivement, où on peut avoir le pouls,  
25 hein, la réalité des citoyens du territoire et

1           puis je salue grandement l'ensemble des  
2           représentations qui nous ont été faites  
3           aujourd'hui.  
4           Puis pour ce qui est de Montréal, quand vous  
5           dites : «il est nécessaire d'enlever une  
6           circonscription à Montréal pour pouvoir en  
7           ajouter deux encore une fois dans Laurentides-  
8           Lanaudière», précision, ce n'est pas, encore une  
9           fois, l'exercice que nous avons fait.  
10          L'exercice que nous avons fait est davantage de  
11          regarder, justement, pour chacune des 125  
12          circonscriptions dans l'ensemble de la province  
13          de Québec le poids électoral de chacune des  
14          circonscriptions. C'est important de le  
15          mentionner, le poids électoral, donc, des  
16          électeurs et non pas de la population en soi,  
17          selon les critères de la loi.  
18          Et lorsqu'on regarde le poids électoral de la  
19          région de l'île de Montréal, c'est là qu'on  
20          s'aperçoit que ce poids-là équivaut davantage à  
21          27 circonscriptions qu'à 28, d'où le choix  
22          effectivement qui a été fait par la Commission  
23          de regarder cette région afin de déterminer, le  
24          cas échéant, à quel endroit le retrait devrait  
25          se faire.

1 Et, une fois de plus, le retrait a été fait non  
2 pas en considérant le West-Island, mais  
3 davantage en regardant un endroit où il y avait  
4 plusieurs... une concentration de  
5 circonscriptions électorales où on avait un  
6 faible nombre d'électeurs et davantage un faible  
7 taux de croissance dans ces circonscriptions-là.  
8 Donc... mais je comprends très bien vos propos  
9 et nous allons regarder ça avec grande attention  
10 et je vous remercie...

11 **M. GILLES ÉTHIER :**

12 Je vous remercie, Madame. J'ai...

13 **Me LUCIE FISET, présidente :**

14 ... de vos représentations.

15 **M. GILLES ÉTHIER :**

16 Je n'ai surtout pas voulu vous froisser,  
17 voyez...

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Vous ne m'avez pas froissée, vous êtes venu me  
20 chercher, ma sensibilité. Mais vous ne m'avez  
21 pas froissée, inquiétez-vous pas, ça en prend  
22 plus que ça.

23 **M. GILLES ÉTHIER :**

24 Merci bien.

25 **Me LUCIE FISET, présidente :**

1                    Merci à vous.

2                    **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

3                    Merci.

4                    **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5                    On n'est pas froissable!

6                    - - - - -

7                    **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

8                    Oui, c'est ça. On est rendu où, là?

9                    **Me LUCIE Fiset, présidente :**

10                    Madame Lagacé?

11                   **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

12                    Alors, simplement, membres de la Commission,  
13                    pour vous informer que madame Céline  
14                    Charbonneau, qui est présidente pour l'exécutif  
15                    du Parti québécois dans Crémazie, a déposé un  
16                    mémoire. Elle n'interviendra toutefois pas dans  
17                    le cadre de cette audition.

18                    Alors, il nous reste deux intervenants, le  
19                    prochain est monsieur Andrés Fontecilla, qui  
20                    est... en fait, il se présente à titre  
21                    personnel, mais également en tant que président  
22                    et porte-parole de Québec solidaire, et il y a  
23                    un mémoire qui a été déposé.

24                    C'est à vous.

25

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -

**INTERVENTION DE M. ANDRÉS FONTECILLA**

- - - - -

**M. ANDRÉS FONTECILLA :**

Merci. Alors, une petite précision, je ne me présente pas à titre personnel.

**Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

Ah? Pardon.

**M. ANDRÉS FONTECILLA :**

Oui.

**Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

Pardon.

**M. ANDRÉS FONTECILLA :**

Nous croyons que les consultations que vous menez sont extrêmement importantes et nous sommes fiers d'y participer et nous remercions madame la présidente ainsi que messieurs les commissaires de nous accueillir et de prendre le temps de nous entendre.

Pour Québec Solidaire nous sommes ici aujourd'hui pour présenter notre avis sur les changements proposés à la carte électorale, mais comme l'a si bien dit votre prédécesseur déjà en 2007, l'enjeu central ici concerne la représentation effective de la population,

1            autrement dit comment s'assurer que les  
2            citoyennes et les citoyens soient bien  
3            représentés par celles et ceux qu'elles et ils  
4            élisent.

5            Et c'est pour cela que la division du territoire  
6            en circonscriptions se conjugue avec les modes  
7            de scrutin pour former un tout qui permet de  
8            traduire le plus fidèlement possible  
9            l'expression du vote populaire.

10           Nous aborderons dans un premier temps ces deux  
11           questions qui sont, selon nous, intimement  
12           liées. Dans un premier temps, nous examinerons  
13           en quoi la révision de la carte électorale pose  
14           des limites et la... sa seule révision ne permet  
15           pas d'assurer une représentation effective des  
16           électeurs et des électrices au Québec.

17           Ensuite, nous allons tenter d'expliquer  
18           pourquoi, selon nous, une réforme du mode de  
19           scrutin, combinée à une révision de la carte  
20           électorale, permettrait d'atteindre l'objectif  
21           visé, soit celui d'atteindre un équilibre entre  
22           l'égalité du vote et la représentation des  
23           populations de toutes les régions du Québec à  
24           l'Assemblée nationale.

25           Nous en profiterons pour vous présenter, dans

1           ses grandes lignes, les modes de scrutin  
2           préconisés par un parti politique tel que Québec  
3           Solidaire sur la représentation effective.  
4           Cette année, dans votre rapport préliminaire,  
5           vous rappelez que, et je cite :

6                           **«La première condition de ce**  
7                           **principe réside dans une égalité**  
8                           **relative du vote des électeurs.»**

9           Vous rappelez aussi, avec justesse, que cette  
10          condition n'est pas exclusive et que les  
11          délimitations des circonscriptions électorales  
12          doivent aussi tenir compte des communautés  
13          naturelles, comme on l'a entendu beaucoup cet  
14          après-midi.

15          C'est en ayant en tête un juste équilibre entre  
16          ces deux préoccupations que le principe de  
17          représentation effective peut prendre forme dans  
18          la réalité.

19          Ce sont aussi des considérations qui ont amené  
20          la Cour suprême du Canada à statuer sur les  
21          principes de représentation effective.

22          Bon, ça a été nommé. Dans un jugement datant de  
23          quatre-vingt... 1991, la Cour suprême rappelait  
24          que la première condition de la représentation  
25          effective réside dans une égalité relative du

1 vote obtenue en délimitant les circonscriptions  
2 électorales de façon à obtenir un nombre  
3 relativement semblable dans chacune d'elles.  
4 La Cour suprême a toutefois mentionné que cette  
5 condition n'est pas exclusive et que les  
6 délimitations des circonscriptions doivent aussi  
7 tenir compte des facteurs tels que les  
8 caractéristiques géographiques, l'histoire, les  
9 intérêts des collectivités et la représentation  
10 des groupes minoritaires. Sur les limites de la  
11 révision de la carte électorale, l'exercice que  
12 vous menez. Au Québec, depuis des années cette  
13 tension entre l'égalité relative du vote et la  
14 juste représentation des populations des régions  
15 a toujours été présente.  
16 La recherche d'un équilibre entre ces deux  
17 préoccupations a maintes fois été difficile,  
18 sinon impossible à atteindre. Pourquoi?  
19 Parce que, selon plusieurs, que ces personnes  
20 penchent du bord de l'égalité relative du vote  
21 ou du bord de la justesse... de la juste  
22 représentation des régions, nous n'avons pas un  
23 équilibre satisfaisant entre ces deux  
24 préoccupations.  
25 À différentes reprises, ces facteurs ont amené

1           la Commission de la représentation électorale à  
2           proposer des nouvelles délimitations qui  
3           auraient dû, sans l'influence des pouvoirs  
4           publics, mener à une diminution du nombre de  
5           circonscriptions dans les régions moins  
6           populeuses et une augmentation, par conséquent,  
7           dans les autres régions plus populeuses.  
8           Pour éviter cela, et afin de tenir compte des  
9           réactions des populations de régions qui  
10          voyaient disparaître des circonscriptions, la  
11          CRE a préféré, depuis quelques années, hausser  
12          le nombre d'exceptions à la loi sur la  
13          représentation, comme le lui permet la loi.  
14          Toutefois, et c'est la même... la Commission de  
15          la représentation électorale l'a admis, il ne  
16          s'agit pas d'une solution viable à long terme,  
17          car les tendances démographiques sont tenaces et  
18          nous ne sommes pas à la veille de changer la loi  
19          électorale quant au nombre maximal des  
20          circonscriptions. Vous en avez parlé tout à  
21          l'heure.  
22          Mais, au final, la CRE va même jusqu'à dire que  
23          si rien n'est fait, et je cite :

24                                    «...        **les inégalités des**  
25                                    **représentations continueront de**

1                                    **s'amplifier et les modifications**  
2                                    **requis pour rééquilibrer la**  
3                                    **carte électorale seront plus**  
4                                    **nombreuses et importantes le**  
5                                    **moment venu.»**

6                                    Mais ne sera-t-il pas toujours le cas si l'on  
7                                    conserve les paramètres actuels?

8                                    N'assistons-nous pas à chaque révision de la  
9                                    carte électorale, du moins aux trois derniers  
10                                    exercices, aux mêmes constats et aux mêmes  
11                                    scénarios finalement insatisfaisants, autant  
12                                    pour les tenants de l'égalité relative du vote  
13                                    que pour les tenants d'une juste représentation  
14                                    des différentes régions.

15                                    Dans le contexte actuel, nous ne croyons pas  
16                                    qu'une révision de la carte électorale puisse  
17                                    permettre d'obtenir un meilleur équilibre entre  
18                                    ces deux préoccupations.

19                                    En plus des tractations des partis politiques  
20                                    présents à l'Assemblée nationale qui peuvent  
21                                    entraver l'exercice, l'évolution démographique  
22                                    constante renouvelle sans cesse la nécessité de  
23                                    revoir les délimitations électorales.

24                                    Si l'on se fie aux projections démographiques,  
25                                    les tendances... la tendance est lourde et

1 l'avenir ne laisse pas présager un mouvement  
2 contraire. C'est un débat de société que nous  
3 avons besoin. La réforme de la carte électorale  
4 suscite des réactions qui dépassent le cadre  
5 strict des limitations des circonscriptions.  
6 Pour trouver un nouvel équilibre, une réforme du  
7 mode de scrutin s'impose. Les consensus  
8 développés autour de l'idée de réformer notre  
9 mode de scrutin représentent cette ouverture  
10 dont pourrait s'inspirer la Commission de la  
11 représentation électorale pour trouver un  
12 équilibre entre l'égalité relative du vote et  
13 une juste représentation des régions.  
14 En décembre 2007, cette Commission a déposé un  
15 rapport important qui indiquait au ministre de  
16 la Réforme des institutions politiques les  
17 avenues possibles pour introduire un nouveau  
18 mode de scrutin mixte compensatoire.  
19 Ce scénario démontre qu'un tel mode de scrutin  
20 permettrait de redessiner la carte électorale  
21 avec des paramètres nouveaux qui pourraient  
22 faciliter l'atteinte de l'équilibre recherché.  
23 Selon le modèle étudié par cette Commission, un  
24 mode de scrutin mixte compensatoire permettrait  
25 l'élection de 127 députés au total, 60 % de

1           ceux-ci seraient élus selon un mode de scrutin  
2           majoritaire uninominal, comme actuellement. Le  
3           Québec serait ainsi divisé en 77  
4           circonscriptions, les autres 40 % seraient tenus  
5           à la proportionnelle, selon une formule de  
6           compensation qui reste à définir.  
7           Ces 50 députés seraient répartis dans les  
8           régions du Québec selon cette même formule.  
9           C'est à peu près, à peu de choses près, le même  
10          projet présenté par Québec Solidaire déjà en  
11          2010. Nous proposons, quant à nous, 75  
12          circonscriptions et 50 sièges de compensation.  
13          Pour Québec Solidaire cela est possible avec une  
14          distribution des sièges de compensation qui se  
15          ferait sur une base régionale.  
16          Le comité de citoyens qui avait accompagné le  
17          DGE lors de la Commission spéciale sur la loi  
18          électorale en 2001, lors des consultations sur  
19          le mode de scrutin, avait d'ailleurs suggéré  
20          cette option.  
21          Dans ce cas précis, pour chacun des partis, le  
22          nombre de députés de compensation serait établi  
23          à partir des résultats nationaux.  
24          Par la suite, pour un parti donné, la  
25          répartition entre les régions serait établie en

1            fonction de leur poids relatif dans chaque  
2            région à partir d'une liste régionale des  
3            candidats.

4            Avec cette formule, selon les modalités du  
5            nouveau mode de scrutin, par exemple le nombre  
6            de régions, chaque citoyen aurait accès à un  
7            député de circonscription et à un ou plusieurs  
8            députés, autre le député de la région, pour  
9            défendre ses intérêts.

10           Chacun de ces députés ne serait plus seul pour  
11           couvrir un même territoire donné et ces citoyens  
12           partageraient -- ces députés partageraient avec  
13           des collègues élus à la proportionnelle dans  
14           leur région. Nous pourrions respecter les  
15           principes de la représentativité effective des  
16           électeurs et des électrices.

17           Pour nous, pour Québec Solidaire, qui proposons  
18           huit régions électorales, on ne doit pas perdre  
19           de vue que l'objectif premier d'une réforme du  
20           mode de scrutin qui fait une large place à la  
21           proportionnelle est de faire en sorte que chaque  
22           vote compte, que les résultats électoraux  
23           reflètent les voix exprimées et que, au final,  
24           chaque parti obtienne un nombre de sièges  
25           proportionnel au nombre de votes récoltés.

1           En terminant, une réforme du mode de scrutin qui  
2           ferait une place à la proportionnelle  
3           permettrait de trouver un équilibre entre  
4           l'égalité relative du vote et une juste  
5           représentation des différentes régions.  
6           Alors que la révision de la carte électorale  
7           n'est permis que d'ajouter ou retrancher une  
8           circonscription ici et là, une réforme du mode  
9           de scrutin ouvre des perspectives qui permettent  
10          d'envisager autrement la représentation  
11          politique. En plus de permettre de redessiner  
12          la carte électorale et de trouver un nouvel  
13          équilibre entre l'égalité relative du vote et la  
14          représentation des régions, une réforme du mode  
15          de scrutin ferait une place à la  
16          proportionnelle, pourrait permettre de créer un  
17          espace pour l'expression d'une plus grande  
18          variété des positions politiques, en plus de  
19          favoriser la participation des femmes ainsi que  
20          des citoyens et citoyennes issus des minorités  
21          culturelles.  
22          Pour Québec Solidaire, l'égalité relative du  
23          vote de chaque électeur et de chaque électrice  
24          est fondamental, tout comme la juste  
25          représentation de toutes les régions, mais

1 encore faut-il que tous les votes comptent, ce  
2 qui n'est pas le cas avec notre mode de scrutin  
3 majoritaire uninominal.

4 Nous croyons que seule une réforme du mode de  
5 scrutin qui ferait une large place à la  
6 proportionnelle avec un système mixte  
7 compensatoire, qui assure aux régions du Québec  
8 d'être représentées et bien représentées à  
9 l'Assemblée nationale, peut nous conduire vers  
10 un consensus qui redonne confiance à la  
11 population dans notre démocratie.

12 Merci.

13 **Me LUCIE FISET, présidente :**

14 Merci.

15 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

16 Merci.

17 **Me LUCIE FISET, présidente :**

18 Vous ne serez certainement pas surpris si je  
19 vous dis que le mode de scrutin ne fait pas  
20 partie du mandat de la Commission, qu'il s'agit  
21 davantage -- et je pense que vous l'avez bien  
22 cerné aussi -- d'un choix de société et il  
23 reviendra au législateur, le cas échéant, à  
24 procéder aux modifications législatives. Mais je  
25 comprends très bien votre présentation, puis je

1 vous en remercie.

2 **M. ANDRÉS FONTECILLA :**

3 Nous entendons travailler dans cette voie.  
4 Merci.

5 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

6 Merci.

7 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

8 Merci.

9 - - - - -

10 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

11 Alors, la dernière intervenante est madame  
12 Denyse Lacelle, qui est représentante de la  
13 Corporation de développement communautaire de  
14 Côte-des-Neiges et madame Lacelle déposera une  
15 lettre.

16 - - - - -

17 **INTERVENTION DE Mme DENYSE LACELLE**

18 - - - - -

19 **Mme DENYSE LACELLE :**

20 En fait, je l'ai laissé à l'entrée, puis je vais  
21 vous prier de ne pas en tenir compte puisqu'en  
22 descendant dans l'ascenseur au bureau je le  
23 relisais, puis mon Dieu, c'est plein de  
24 coquilles! Ça fait que ça me fera plaisir de  
25 vous envoyer une version corrigée.

1           **Me LUCIE FISET, présidente :**

2           D'accord.

3           **Mme DENYSE LACELLE :**

4           Bonjour et merci de me recevoir, bien qu'il soit  
5           passé 5 heures. On me dit souvent que je parle  
6           vite, je pense que Andrés a fait mieux encore,  
7           ça fait que merci Andrés!

8           On a vu ce matin qu'il y avait possibilité de  
9           soumettre des mémoires jusqu'à la fin du mois,  
10          on le fera...

11          **Me LUCIE FISET, présidente :**

12          Sans aucun problème.

13          **Mme DENYSE LACELLE :**

14          ... avec des positions plus élaborées.

15          Je vais facilement sortir de ce que je vous ai  
16          écrit ce matin, compte tenu de l'ensemble des  
17          propos entendus ici cet après-midi. Je pense  
18          que le mot qui... les deux mots qui sont  
19          probablement le plus souvent revenus sont  
20          «communauté naturelle». Alors, je vais vous  
21          parler d'une communauté naturelle, on pourrait  
22          penser à Mont-Royal-Outremont.

23          Alors, le quartier Côte-des-Neiges est un  
24          quartier qui compte près de 100 000 personnes,  
25          qui fait partie de l'arrondissement Côte-des-

1 Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, lequel compte, lui,  
2 au total 165 000 personnes environ, où le  
3 quartier Notre-Dame-de-Grâce représente, avec  
4 votre proposition, le comté de Notre-Dame-de-  
5 Grâce. Donc il y aura, si vos propositions vont  
6 de l'avant, adéquation entre le quartier et le  
7 comté.

8 Le quartier Côte-des-Neiges est entouré de  
9 Westmount pas trop loin, de la ville  
10 d'Outremont, avec qui nous composons pour  
11 former un comté, de la ville de Mont-Royal, avec  
12 qui nous composons pour former un comté, des  
13 villes de Hampstead et Côte-Saint-Luc.

14 Il va sans dire que les différences de statuts  
15 socio-économiques entre le quartier Côte-des-  
16 Neiges et ses voisins ou voisines... le  
17 contraste est immense.

18 On parle de... Hampstead, Côte-Saint-Luc, vous  
19 avez des représentants cet après-midi qui vous  
20 ont bien exprimé l'homogénéité anglophone et  
21 largement juive de ces deux villes. La ville de  
22 TMR, comme tout le monde l'appelle à Montréal,  
23 est largement blanche, anglophone. L'ex-ville  
24 arrondissement d'Outremont est largement blanc,  
25 francophone ou juif hassidique.

1           En fait, comment on parle d'Outremont, on dit :  
2           «Ah, Outremont, ma chère, autrement pas cher et  
3           autrement casher!» C'est des «jokes».

4           Le quartier Côte-des-Neiges est peuplé, il est  
5           largement marqué par la diversité culturelle.  
6           Nos enfants vont à l'école française en parlant,  
7           au départ, une des 130 quelques langues  
8           maternelles que se partage notre population.  
9           C'est un quartier qui est marqué par la pauvreté  
10          de façon importante, on parle d'au-dessus de 40  
11          % de la population qui vit dans un ménage à  
12          faible revenu. Sur 100 000, ça fait du monde à  
13          messe ou à la mosquée!

14          Donc, on vit à cheval sur deux comtés, mais on  
15          est loin, donc, de retrouver un comté qui soit  
16          une communauté naturelle.

17          De notre avis -- et j'ai commencé à travailler  
18          dans le quartier Côte-des-Neiges en 1993 et les  
19          débats avaient déjà cours -- Côte-des-Neiges  
20          pourrait et devrait être un comté à lui tout  
21          seul, peut-être avec des extensions pour aller  
22          chercher les chiffres de 48-je-sais-pas-quoi, je  
23          n'ai pas fait ces calculs-là, mais on les fera  
24          d'ici la fin du mois.

25          Mais en ayant une diversité de population qui a

1            ceci d'homogène que : on s'entraide; que nos  
2            enfants apprennent ensemble le français dans nos  
3            10 écoles; que nos jeunes familles cherchent  
4            ensemble à mieux se loger, notamment par la  
5            promotion du logement social; que nos familles  
6            cherchent à s'intégrer en participant de façon  
7            importante à un nombre incroyable  
8            d'organisations communautaires, la CDC en  
9            regroupe une quarantaine, une diversité d'autres  
10           plutôt centrés autour des communautés  
11           culturelles.

12           La portion du quartier qui est plus au sud et  
13           plus francophone contribue de façon importante  
14           à cet effort collectif de bâtir une communauté.  
15           Les jeunes étudiants sont nombreux et nombreuses  
16           à faire du bénévolat pour aider les jeunes à  
17           faire leurs devoirs, les résidents du secteur  
18           plus sud-est du quartier, via le centre  
19           communautaire et de loisirs, font largement du  
20           bénévolat sur des ateliers de conversation  
21           française.

22           Donc, il y a, en bref, un vrai sentiment de  
23           communauté, d'entraide et de : on bâtit ensemble  
24           des meilleures conditions de vie pour tous et  
25           toutes.

1 C'est notre quartier, c'est notre communauté  
2 naturelle, on en est fier.

3 La réforme qui est proposée avec les deux  
4 secteurs en jaune, là, qui viendraient accorder  
5 à D'Arcy-McGee deux portions du quartier Côte-  
6 des-Neiges, serait pour nous une mauvaise  
7 réponse à une situation qui était déjà  
8 problématique.

9 Comme je vous le disais, si on regarde ici le  
10 carré jaune qui est au nord de la ligne rouge et  
11 le carré gris qui est juste à sa droite, donc en  
12 allant vers l'est, c'est ce qu'on appelle le bas  
13 de Côte-des-Neiges, le bas de la côte, c'est là  
14 qu'est concentrée largement la population à  
15 faible revenu, les logements sont des «walk-up»,  
16 trois, quatre étages, 18, 24 logements, dans un  
17 état d'insalubrité à avoir honte, vraiment à  
18 avoir honte, et ce monde-là ça fait un comté  
19 avec la très chic ville Mont-Royal.

20 Monsieur Tranchemontagne, qui était député du  
21 comté avant monsieur Arcand qui y est  
22 présentement, faisait des farces, mais il  
23 était... il était très sérieux, il avait  
24 abandonné le comté -- le bureau de comté de  
25 monsieur Ciaccia qui était à peu près au milieu

1 de l'étoile de TMR, pour venir s'installer sur  
2 Jean-Talon en disant : «Eux autres de l'autre  
3 bord, ils n'ont pas besoin d'un député pour  
4 faire valoir leurs intérêts, ici vous en avez  
5 besoin d'un.» Je pense que c'est une réflexion  
6 qui était parlante. La section de l'autre bord,  
7 plus au sud, qui est présentement dans le comté  
8 d'Outremont et qui s'en irait dans D'Arcy-McGee,  
9 même problématique.

10 Les gens de D'Arcy-McGee nous le disaient  
11 tantôt, on n'ira pas jusqu'à dire : Bien, nous,  
12 on n'en veut pas de ce paquet d'immigrants-là.  
13 Ça ne se fait quand même pas! Mais on ne se  
14 reconnaît mutuellement pas d'une même  
15 communauté.

16 Ces secteurs-là de Côte-des-Neiges n'ont pas  
17 d'affaire dans D'Arcy-McGee, ça ne fait aucun  
18 sens. Et compte tenu de la dynamique qu'on nous  
19 présentait et des préoccupations très légitimes  
20 de la population très largement anglophone de  
21 D'Arcy-McGee, on voit mal la disponibilité  
22 qu'aurait le député pour prendre en compte aussi  
23 toutes ces dynamiques d'intégration, de pauvreté  
24 et bla-bla-bla.

25 Les deux bureaux de nos élus font largement

1 affaire avec la population de Côte-des-Neiges,  
2 ça a été mentionné par quelques personnes, que  
3 les résidents d'un quartier soient des électeurs  
4 ou pas des électeurs, ils vont au bureau de leur  
5 député, ils viennent par dizaine de milliers  
6 dans les organismes communautaires qui sont  
7 regroupés à la CDC, associations de locataires,  
8 centres de femmes, groupes d'intégration aux  
9 cours de français, mais ils vont aussi chez  
10 leurs députés provinciaux et fédéraux qui les  
11 accueillent.

12 Ça prend tout un savoir et un savoir-faire pour  
13 intervenir correctement, connaître les lois de  
14 l'immigration, connaître c'est quoi les  
15 restrictions à l'aide sociale pour les personnes  
16 qui sont immigrantes selon le nombre de mois  
17 qu'ils sont ici, connaître les limites aux  
18 avoirs, connaître les pratiques frauduleuses,  
19 qu'ont plusieurs des propriétaires dans notre  
20 quartier, pour pouvoir intervenir correctement,  
21 connaître les organismes communautaires auxquels  
22 référer des personnes ou qui appeler pour avoir  
23 un détail.

24 Ça se fait bien dans une communauté qui se  
25 tient, ça se fait moins bien quand il y a un

1 petit bout qui est «garroché» chez du monde qui  
2 n'ont juste pas rapport.

3 Ça fait qu'on comprend bien les contingences  
4 dans lesquelles vous devez jongler, mais ceci,  
5 pour me résumer, apparaît une pire solution  
6 encore aux problèmes que nous vivions déjà de  
7 représentation politique.

8 Ça fait que, tant qu'à nous, il devrait y avoir  
9 un comté Côte-des-Neiges. S'il y a des  
10 aménagements à faire avec des portions voisines,  
11 on peut-tu juste ne pas s'appeler ou bien non  
12 Outremont, ou bien non Mont-Royal, ou bien non  
13 Outremont-Mont-Royal, pour (inaudible) ça  
14 compte. Voilà.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 Merci, madame Lacelle.

17 Est-ce que messieurs les commissaires ont des  
18 questions?

19 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

20 Je comprends bien le message. Merci, je pense  
21 que c'est très... oui. Non, ça va, je n'ai pas  
22 de...

23 **Me LUCIE FISET, présidente :**

24 Oui. Je vous remercie.

25 **Mme DENYSE LACELLE :**

1 Et merci d'avoir dépassé le 5 heures.

2 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

3 Ah non...

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Ça nous a fait plaisir, vraiment. On est là pour  
6 ça.

7 - - - - -

8 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

9 C'est complet.

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 Ça clôt?

12 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

13 Tout à fait.

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 O.K. J'ai encore...

16 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

17 On ajourne?

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Pardon?

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Est-ce un ajournement, Madame?

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Un ajournement jusqu'à 7 heures ce soir.

24 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

25 7 heures?

1           **Me LUCIE FISET, présidente :**

2           Un grand merci. Alors, évidemment, comme l'a dit  
3           madame Lacelle d'ailleurs, je le répète, il y a  
4           des prochaines étapes qui vont mener à un  
5           rapport, un rapport définitif, mais dans  
6           l'intervalle, il y a toujours possibilité de  
7           transmettre encore une fois des représentations  
8           écrite à la Commission, il y a également sur  
9           notre site Internet, si vous le souhaitez, une  
10          possibilité de faire des commentaires, et puis  
11          la tenue d'auditions publiques se poursuit.

12          Si certains d'entre vous veulent ajouter, il ne  
13          reste plus grand monde dans la salle, mais  
14          veulent ajouter certaines représentations, vous  
15          serez accueillis avec grand plaisir lors des  
16          prochaines auditions publiques.

17          Et puis nous tenons encore une fois à vous  
18          remercier grandement de vous être déplacés et de  
19          nous avoir fait partager, finalement, vos  
20          réalités. Ça nous aide énormément, ça nous  
21          éclaire pour nos travaux.

22          Un grand merci et une belle soirée à tout le  
23          monde.

24          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25          J'ai compris que madame Lacelle allait

1 soumettre...

2 **Me LUCIE FISET, présidente :**

3 Oui.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 O.K., parfait.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 Vous allez soumettre un...

8 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

9 Un rapport?

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 ... un mémoire supplémentaire, c'est bien ça?

12 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

13 Même CD, là.

14 **Mme DENYSE LACELLE :**

15 Cette lettre corrigée que...

16 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

17 Je l'ai biffé.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 Merci.

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 O.K.

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Merci à vous.

24

25

- - - - -

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25

- - - - -

**SÉANCE DE LA SOIRÉE**

- - - - -

**Me LUCIE FISET, présidente :**

On m'entend bien? Oui.  
Alors bonjour, tout le monde.

**UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

Bonjour présidente.

**Me LUCIE FISET, présidente :**

Alors, au nom des membres de la Commission de la représentation électorale, je vous souhaite la bienvenue à cette audition publique.

La Commission est ici aujourd'hui pour entendre vos commentaires concernant la proposition de carte électorale décrite dans le rapport préliminaire que nous avons déposé à l'Assemblée nationale le 17 mars 2015.

Votre présence à cette audition démontre votre intérêt pour la démocratie au Québec et nous tenons à vous en remercier.

Permettez-moi d'abord de vous présenter mes deux collègues commissaires avec qui j'ai travaillé durant les derniers mois pour élaborer la nouvelle proposition de carte électorale. À ma droite, je vous présente monsieur Serge

1 Courville, géographe et professeur émérite de  
2 l'Université Laval.

3 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

4 Et auteur d'un très bon livre sur (inaudible)

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Merci pour monsieur Courville!

7 Maintenant, à ma gauche, monsieur Bruno Jean...

8 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

9 Bonsoir.

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 ... sociologue et professeur à l'Université du  
12 Québec à Rimouski.

13 Monsieur Courville et monsieur Jean ont été  
14 nommés par l'Assemblée nationale. Quant à moi,  
15 je suis d'office la présidente de la Commission  
16 de la représentation électorale de par mes  
17 fonctions à titre de directrice générale des  
18 élections. Nous constituons, en conséquence,  
19 une Commission indépendante et neutre.

20 L'audition publique que nous tenons aujourd'hui  
21 à Montréal s'inscrit dans le processus de  
22 consultation prévu dans la loi électorale. Elle  
23 portera sur la délimitation des circonscriptions  
24 électorales du Québec et, plus particulièrement,  
25 des circonscriptions de l'île de Montréal.

1 Il s'agit d'une étape cruciale, car elle  
2 permettra à la Commission d'améliorer sa  
3 compréhension du territoire et des communautés  
4 naturelles de votre région.

5 Notez que pendant l'audition, vos commentaires  
6 pourraient nous amener à vous poser des  
7 questions. Votre opinion, vos commentaires et  
8 vos suggestions permettront d'enrichir notre  
9 réflexion en vue d'améliorer notre proposition  
10 de délimitation. Ainsi, au terme des auditions  
11 publiques, nous procéderons à l'analyse de tous  
12 les éléments qui auront été portés à notre  
13 attention. Dans la mesure du possible, nous en  
14 tiendrons compte et ce, dans le respect des  
15 critères établis dans la Loi électorale.

16 Ensuite, soit dans les prochains mois, nous  
17 déposerons un second rapport dans lequel sera  
18 énoncée la délimitation des 125 circonscriptions  
19 électorales du Québec.

20 Je vais maintenant laisser la parole à monsieur  
21 Courville qui vous présentera le cadre  
22 législatif à partir duquel nous avons travaillé.

23 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

24 Merci, maître Fiset.

25 Alors, le travail de délimitation des

1           circonscriptions a exigé une analyse rigoureuse  
2           et minutieuse des mouvements de population qui  
3           ont eu lieu au Québec depuis la dernière  
4           révision de la carte électorale.  
5           Rappelons que la carte électorale actuelle a été  
6           établie en 2011 et qu'elle est basée sur les  
7           données de population électorale d'il y a sept  
8           ans, soit du mois de novembre 2007.  
9           Pour le présent exercice de délimitation, les  
10          données avec lesquelles nous avons travaillé  
11          sont celles du 30 novembre 2014. Les règles  
12          contenues dans la loi électorale ont évidemment  
13          encadré notre travail, il convient ici de  
14          rappeler ce qu'elles sont et surtout ce qu'elles  
15          visent.  
16          D'abord, la loi électorale précise que les  
17          circonscriptions électorales doivent représenter  
18          des communautés naturelles. La densité de  
19          population, son taux relatif de croissance dans  
20          le temps et sur les territoires, la  
21          configuration des régions, leur accessibilité,  
22          leur superficie, les frontières naturelles du  
23          milieu et les territoires des municipalités sont  
24          autant d'éléments dont la Commission doit tenir  
25          compte au moment de la délimitation des

1           circonscriptions.

2           Le sentiment d'appartenance des gens, la façon

3           dont la vie est organisée sur le territoire, la

4           présence de pôles régionaux ou de communautés

5           d'intérêt économique sont également des facteurs

6           que nous avons pris en considération.

7           Ensuite, la loi impose un critère numérique pour

8           s'assurer d'une équité entre les électeurs de

9           chacune des circonscriptions. Pour ce faire,

10          chaque circonscription doit regrouper un nombre

11          d'électeurs qui ne s'éloigne pas plus de plus ou

12          moins 25 % de la moyenne provinciale, qui est de

13          près de 48 000 électeurs, selon la liste

14          électorale permanente.

15          Cette norme de plus ou moins 25 % est parmi les

16          plus élevées au Canada. Elle laisse à la

17          Commission une marge de manoeuvre qui lui permet

18          de bien tenir compte des particularités de

19          chacune région. Notre mandat consiste donc à

20          trouver le meilleur équilibre possible entre

21          l'égalité du vote des électeurs et le respect

22          des communautés naturelles de manière à assurer

23          une représentation juste et équitable à tous les

24          électeurs du Québec.

25          Malgré les bouleversements compréhensibles que

1 les changements proposés peuvent provoquer dans  
2 certaines régions, la Commission ne peut se  
3 soustraire à cette obligation de recherche  
4 d'équilibre. N'oublions pas que la délimitation  
5 des circonscriptions d'une région s'inscrit dans  
6 un travail d'ensemble de délimitation de toutes  
7 les régions du Québec.

8 **Me LUCIE FISET, présidente :**

9 Juste avant de vous laisser la parole, monsieur  
10 Jean va maintenant prendre quelques minutes pour  
11 vous rappeler les changements que nous proposons  
12 dans la région de l'île de Montréal.

13 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

14 Merci, maître Fiset.

15 Donc, les changements que nous proposons sur  
16 l'île de Montréal découle des constats qui se  
17 dégagent de l'analyse de l'évolution récente de  
18 la population électorale de la région. À partir  
19 de cette évolution, la Commission est en mesure  
20 d'estimer les tendances à venir de manière à  
21 proposer une délimitation équilibrée pour les  
22 deux prochaines élections générales.

23 D'abord, nous avons constaté que le nombre  
24 d'électeurs sur l'île a crû à un rythme  
25 inférieur à celui du Québec depuis la dernière

1 révision. C'est pourquoi une part importante  
2 des circonscriptions compte maintenant un nombre  
3 d'électeurs qui se situe sous la moyenne  
4 québécoise, et c'est le cas pour 17 des 28  
5 circonscriptions de l'île.

6 Ensuite, selon nos analyses, l'île de Montréal  
7 présente actuellement un nombre de  
8 circonscriptions supérieur au poids que  
9 représente son nombre d'électeurs par rapport à  
10 l'ensemble du Québec.

11 Ainsi, dans les faits, l'évolution récente de sa  
12 population électorale a fait en sorte qu'elle se  
13 retrouve à l'heure actuelle en situation de sur-  
14 représentation électorale par rapport à d'autres  
15 régions du Québec.

16 Dans ce contexte, nous proposons de retirer une  
17 circonscription de l'île de Montréal. Ce  
18 retrait est effectué dans un secteur au centre  
19 de l'île où l'on retrouve une concentration de  
20 circonscriptions ayant un faible nombre  
21 d'électeurs.

22 La délimitation que nous proposons regroupe  
23 essentiellement, à l'intérieur d'une même  
24 circonscription, les territoires actuels des  
25 circonscriptions de Mont-Royal et d'Outremont.

1            Nous proposons que la circonscription issue de  
2            ce regroupement porte le nom de Mont-Royal-  
3            Outrement.  
4            Plusieurs modifications sont effectuées dans ce  
5            secteur.        Ainsi, la limite entre les  
6            circonscriptions de Notre-Dame-de-Grâce et de  
7            D'Arcy-McGee est ajustée pour concorder avec  
8            celle de l'arrondissement Côte-des-Neiges,  
9            Notre-Dame-de-Grâce, des villes de Côte Saint-  
10           Luc et de Hampstead.  
11           La circonscription de D'Arcy-McGee est également  
12           agrandie à l'est dans le territoire des  
13           circonscriptions de Mont-Royal et d'Outremont  
14           afin d'équilibrer son nombre d'électeurs.  
15           De plus, la circonscription de Mercier est  
16           agrandie à l'ouest pour augmenter son nombre  
17           d'électeurs.    La limite qu'elle partage avec  
18           celle d'Outremont coïncide alors avec celle des  
19           arrondissements du Plateau Mont-Royal et  
20           d'Outremont.  
21           D'autre part, nous proposons d'agrandir la  
22           circonscription de Westmount-Saint-Louis à  
23           partir du territoire de la circonscription  
24           Saint-Henri-Sainte-Anne située dans  
25           l'arrondissement de Ville-Marie.        Avec ce

1 changement, la circonscription de Saint-Henri-  
2 Sainte-Anne correspond à l'arrondissement du  
3 sud-ouest.

4 Enfin, des ajustements sont proposés aux  
5 circonscriptions de Crémazie et de Bourassa-  
6 Sauvé afin que cette dernière corresponde à  
7 l'arrondissement de Montréal-Nord.

8 La proposition de délimitation établirait donc  
9 27 circonscriptions sur l'île de Montréal plutôt  
10 que 28 afin de respecter l'égalité relative du  
11 vote des électeurs. Au total, neuf des 28  
12 circonscriptions de l'île sont touchées par les  
13 changements que nous proposons.

14 Nous tenons à souligner que, tout au long de  
15 l'élaboration de cette proposition, nous avons  
16 prêté une attention particulière au respect des  
17 limites des municipalités et des  
18 arrondissements.

19 Voilà qui résume la proposition de délimitation  
20 dans la région de l'île de Montréal.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Merci, monsieur Jean.

23 Il est maintenant temps de vous laisser la  
24 parole. Nous sommes donc prêts à écouter vos  
25 commentaires et suggestions sur notre

1 proposition de délimitation.  
2 Afin de nous assurer de bien saisir vos  
3 interventions et de nous les rappeler  
4 ultérieurement quand nous étudierons à nouveau  
5 le dossier, la présente audition publique est  
6 enregistrée. C'est madame Catherine Lagacé,  
7 secrétaire de la Commission, qui appellera tour  
8 à tour les participants dans l'ordre où ils se  
9 sont inscrits.

10 Alors, madame Lagacé.

11 - - - - -

12 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

13 Oui. Alors, le premier intervenant est monsieur  
14 Matthew McLauchlin qui interviendra à titre  
15 personnel et qui a déposé un mémoire auprès de  
16 la Commission.

17 C'est à vous.

18 - - - - -

19 **INTERVENTION DE M. MATTHEW McLAUCHLIN**

20 - - - - -

21 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

22 Merci. Merci beaucoup à la Commission.

23 D'abord, comme madame Lagacé a mentionné,  
24 j'interviens ce soir à titre purement personnel,  
25 par intérêt... pour l'intérêt que je porte à la

1 géographie, à la toponymie, à l'histoire de  
2 Montréal et de ses communautés.  
3 Ainsi, je vais parler, comme je l'ai mentionné  
4 dans la première phrase de mon mémoire, sur un  
5 sujet qui peut paraître anodin compte tenu de  
6 tout ce qui va être discuté par rapport à la  
7 représentation électorale, mais que je trouve  
8 est un outil important pour la représentation  
9 populaire, somme toute, la toponymie, la  
10 nomenclature des circonscriptions électorales.  
11 Donc, c'est... j'intervenais afin de présenter  
12 mes idées sur ce sujet-là.  
13 Donc, on comprend qu'il y a certains critères  
14 qui régissent la dénomination des  
15 circonscriptions électorales. On préfère... on  
16 favorise une stabilité dans leur dénomination  
17 et, évidemment, il faut que ces noms-là soient  
18 utiles pour la compréhension populaire, il faut  
19 qu'ils concordent dans une moyenne possible avec  
20 la géographie qu'ils représentent.  
21 Et à mon sens, vu que la carte électorale est un  
22 outil plutôt qu'une carte, si on pourrait dire,  
23 les circonscriptions sont moins des lieux comme  
24 des villes, ou des îles, ou des lieux qui  
25 servent à toutes les fonctions, qu'ils ne sont

1 des outils à des fins de représentation  
2 électorale, moi, je pense aussi que leurs noms  
3 se doivent d'être utiles à cette fonction.  
4 Et si on préfère garder une stabilité dans des  
5 noms de lieux, il faut aussi constater lorsque  
6 des noms meilleurs que ceux qui existent  
7 actuellement se présentent.  
8 Et justement, c'est le cas que monsieur Jean  
9 expliquait, c'est... je trouve que c'est un  
10 moment propice à faire cet exercice-là vu que la  
11 nouvelle carte, plusieurs des circonscriptions  
12 épousent parfaitement la forme de certaines  
13 communautés, et notamment des arrondissements de  
14 la Ville de Montréal. Donc, dans le mémoire que  
15 je vous ai présenté, j'ai fait l'exercice de  
16 passer à travers les circonscriptions proposées  
17 et leurs concordances avec des communautés  
18 d'intérêt.  
19 Ce qu'on pourrait constater, c'est que  
20 justement, au fur et à mesure... tu sais, on  
21 pourrait voir que, aussi en relisant les... se  
22 référant à des cartes par le passé, que  
23 plusieurs des circonscriptions ont reçu leur nom  
24 à un moment où il concordait moins  
25 qu'aujourd'hui, moins que ce qui est proposé

1           aujourd'hui à la carte des communautés  
2           naturelles. Et pour cette raison-là, on a donné  
3           des noms de personnages historiques pour ne pas  
4           devoir... tu sais, pour séparer un peu entre des  
5           noms qui pourraient y aller moins bien, qui  
6           pourraient porter à confusion, faire des noms un  
7           peu arbitraires pour souligner le fait que les  
8           territoires ne correspondent pas et ne pas  
9           induire les gens en erreur.  
10          Maintenant, dans plusieurs cas cette situation  
11          est un peu résolue et on est rentré en  
12          conformité avec des communautés avec lesquelles  
13          les gens sont beaucoup plus familiers. Et puis  
14          on est laissé quand même avec ces noms qui sont  
15          plutôt arbitraires.  
16          Et pour beaucoup de citoyens, quand ils se  
17          confrontent à la démocratie électorale qui est  
18          la leur, ça peut paraître, par contre,  
19          mystérieux, confus, mystifié un peu, et c'est ce  
20          que j'ai aperçu. J'ai eu plusieurs expéditions  
21          dans la politique électorale, surtout au niveau  
22          fédéral, et puis c'est un peu ça que j'ai vu sur  
23          le terrain. Des fois, les gens trouvent que ce  
24          système-là est conçu plus pour les exclure...  
25          pour leur mêle -- pour les mêler qu'autre chose,

1 et puis moi, c'est pour cette raison-là que je  
2 pense que c'est important que la... dans ce  
3 cadre-là, ce cadre-là restreint sur lequel  
4 j'interviens, je pense que c'est important  
5 d'être le plus limpide possible, de favoriser le  
6 plus la compréhension parfaite de la part des  
7 électeurs.

8 Et ça peut... c'est comme une sorte d'embâcle  
9 d'entrée de jeu que de comprendre qu'on n'a pas  
10 de député de LaSalle, on n'a pas de député de  
11 Saint-Michel, mais un député de Margueite-  
12 Bourgeois, un député de Viau, et rendu au temps  
13 électoral, ça représente peut-être une petite  
14 barrière, mais quand même une barrière à la  
15 participation et à la compréhension de ce qui se  
16 passe dans le monde politique qui, par exemple  
17 comme je l'ai mentionné, appartient justement  
18 aux électeurs.

19 Donc, dans... il y a plusieurs cas, donc, où je  
20 crois qu'il y a un nom meilleur qui s'est  
21 présenté par la force des modifications qui sont  
22 proposées ici et que, en fait, dans chacun de  
23 ces cas-là, ça remplace un nom qui est peut-être  
24 devenu problématique, que ce soit à cause qu'il  
25 y a un dédoublement inutile. Lorsqu'on préfère

1 éviter les dédoublements, les noms à double  
2 composant, que ce soit un nom qui fait... qui  
3 semble faire référence à un élément  
4 géographique, un élément toponymique qui ne se  
5 trouve pas dans la circonscription en question,  
6 mais qui est pourtant bien connu sur le  
7 territoire montréalais ou, justement... c'est ça  
8 dans... c'est surtout ces deux cas-là.  
9 Et puis donc, j'ai fait la liste et je vais la  
10 décliner juste à la fin, mais juste pour  
11 mentionner deux exemples qui vont vous donner  
12 une idée de quoi je parle, on a toujours la  
13 circonscription de Jeanne-Mance-Viger. Donc, on  
14 a un nom double, Jeanne-Mance et Viger, ça fait  
15 référence à deux circonscriptions qui existaient  
16 par le passé, comme je dis qui étaient nommées  
17 ainsi pour éviter de nommer un lieu spécifique  
18 alors qu'il se conformait moins bien à la carte  
19 de tous les jours, si on peut s'exprimer ainsi,  
20 mais qui ont été fusionnées. Et elles se  
21 retrouvent maintenant en parfaite conformité  
22 avec l'arrondissement de Saint-Laurent.  
23 Pourtant, on a ce nom double pour référer à une  
24 entité simple...

25 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

1 (Inaudible).

2 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

3 Excusez-moi, oui, Saint-Léonard, c'est ça que je  
4 voulais dire.

5 Et puis on a ce nom double pour référer à une  
6 seule entité géographique et, en plus, ce sont  
7 deux toponymes très connus de la région  
8 montréalaise, la rue... le Parc Jeanne-Mance et  
9 l'avenue Viger, qui ne se trouvent pas du tout  
10 dans la région visée.

11 Alors, je comprends... pour la stabilité, on a  
12 maintenu ce nom-là pendant plusieurs tours de  
13 redistribution. Je pense que le temps est  
14 maintenant venu de faire en sorte que les gens  
15 dans Saint-Léonard votent dans Saint-Léonard,  
16 puis sont représentés par le député de Saint-  
17 Léonard.

18 C'est la même... on pourrait aussi mentionner  
19 Saint-Henri-Saint-Anne qui a été mentionnée, là,  
20 c'est... la carte est rendue en parfaite  
21 conformité avec l'arrondissement du sud-ouest.  
22 On a encore le nom de Saint-Henri-Sainte-Anne et  
23 si Saint-Henri, c'est un toponyme bien connu du  
24 quartier, Sainte-Anne l'est moins. En effet, ça  
25 fait référence à une paroisse qui n'existe plus,

1 un district municipal qui n'existe plus. C'est  
2 un peu seulement dans la toponymie électorale  
3 que subsiste ce toponyme-là.

4 Et je pense que vu que maintenant ça prend la  
5 forme d'un arrondissement, qui est connu, où il  
6 y a une certaine appartenance, je pense que ce  
7 serait bien que ça s'appelle le sud-ouest, tout  
8 simplement, vu que ça englobe tout et seulement  
9 l'arrondissement du sud-ouest.

10 Donc, c'est ça, ça explique un petit peu  
11 l'essence des changements que je propose, des  
12 changements de noms, et je pense que c'est une  
13 excellente occasion, surtout pour la raison  
14 qu'on est rendu avec un meilleur «épousement»  
15 des formes, des communautés et des  
16 arrondissements, qu'on rende la toponymie un peu  
17 mieux en concordance avec la toponymie de tous  
18 les jours que le monde connaît et éliminer un  
19 peu de ces disparités-là.

20 Donc... et je pense que, tu sais, l'argument en  
21 faveur de garder les mêmes noms, c'est de ne pas  
22 porter à confusion, et ça se comprend tout à  
23 fait, il y a plusieurs facteurs à tenir en  
24 compte quand on fait cet exercice-là, mais je ne  
25 pense pas qu'appeler la circonscription qui

1 englobe Saint-Léonard «Saint-Léonard», ça va  
2 porter à confusion.

3 Donc, vous avez la liste complète, j'ai proposé  
4 que la circonscription de Bourassa-Sauvé se  
5 nomme Montréal-Nord parce que ça... c'est  
6 seulement et entièrement l'arrondissement de  
7 Montréal-Nord. Ça élimine aussi le nom double  
8 qui se réfère à une seule entité.

9 Gouin, j'ai proposé le nom de La Petite Patrie,  
10 parce que Gouin, on connaît le boulevard Gouin,  
11 et ça ne se trouve pas du tout dans ce secteur-  
12 là.

13 Jeanne-Mance-Viger, évidemment c'est Saint-  
14 Léonard, comme j'ai mentionné.

15 La circonscription de LaFontaine épouse la  
16 communauté de Rivière-des-Prairies et je pense  
17 que ce serait intéressant que ça porte ce nom-  
18 là.

19 Laurier-Dorion, encore une fois il y a un nom  
20 double qui semble faire référence à deux entités  
21 qui se trouvent à l'extérieur de cette  
22 circonscription-là, je propose donc le nom de  
23 Villeray-Parc-Extension, parce que ça englobe  
24 ces deux quartiers-là.

25 Marguerite-Bourgeoys, c'est maintenant seulement

1 l'arrondissement de LaSalle, je propose le nom  
2 de LaSalle.

3 Il y a Marquette, ça comprend Dorval, l'île  
4 Dorval et Lachine, donc je propose le nom  
5 Lachine-Dorval, ou Dorval-Lachine, ça ne me fait  
6 rien.

7 Mercier, ça n'épouse pas tout à fait  
8 l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, mais  
9 c'est rendu plus en conformité avec le Plateau  
10 Mont-Royal. Comme monsieur Jean avait mentionné  
11 tout à l'heure, parce que ça va maintenant  
12 jusqu'à la limite avec Outremont. Tandis que  
13 Mercier, ce n'est pas juste une rue ou un parc,  
14 c'est vraiment un quartier qui se trouve  
15 ailleurs et je pense que ça, ça porte à  
16 confusion. Donc, je propose le nom Le Plateau.  
17 Pas nécessairement Le Plateau-Mont-Royal parce  
18 que, évidemment, c'est distinct, le territoire  
19 ce n'est pas pareil que l'arrondissement, mais  
20 donc Le Plateau. Et je pense que ce serait  
21 plutôt naturel.

22 Saint-Henri-Sainte-Anne, je propose le nom le  
23 Sud-Ouest, comme j'ai mentionné.

24 Et Viau, je propose le nom Saint-Michel, et ça  
25 c'est... ça, ça m'intéresse notamment parce que

1           la rue Viau... le boulevard Viau, ce n'est pas  
2           dans cette circonscription, c'est un peu à  
3           l'est. Donc, ça pourrait même porter à croire  
4           à certaines personnes que s'ils vivent sur le  
5           boulevard Viau qui se trouve dans la  
6           circonscription de Viau, ce serait très naturel,  
7           surtout si on sait que c'est juste à côté, mais  
8           ce n'est rien. Donc, je propose le nom Saint-  
9           Michel.

10          Et puis ça passe un peu à travers les  
11          préoccupations que je voulais apporter, que  
12          j'expose un peu plus en détail dans mon mémoire.  
13          Et donc, je vais laisser ça là.

14          Merci de votre écoute.

15          **Me LUCIE FISET, présidente :**

16          Merci beaucoup. Très intéressant.

17          Messieurs les commissaires, avez-vous des  
18          questions?

19          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

20          Bien, je voudrais d'abord saluer le travail que  
21          vous nous présentez, je pense que c'est  
22          extrêmement important pour nous d'avoir ce genre  
23          de réflexion-là. Ça va nous permettre nous-  
24          mêmes de réfléchir quand on modifie des... on  
25          remembre ou on démembre des circonscriptions.

1 Je me posais la question en vous entendant, est-ce  
2 ce que vous siégez à la Commission de toponymie?

3 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

4 Comment?

5 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

6 Est-ce que vous siégez à la Commission de  
7 toponymie?

8 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

9 Non, pas du tout.

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 Vous devriez peut-être.

12 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

13 On pourrait leur suggérer de...

14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

15 Au fond, vous nous ramenez un petit peu au début  
16 des années 80 quand la Commission a fait ses  
17 grandes enquêtes terrains sur la toponymie  
18 d'usage. Parce qu'effectivement on trouvait à  
19 l'époque, bon, le toponyme officiel versus le  
20 toponyme d'usage, il y a des toponymes d'usage  
21 qui ont été reconnus et officialisés, d'autres  
22 sont devenus des variantes des toponymes  
23 officiels. Mais ça pose toute la problématique,  
24 au fond, de la dénomination des lieux dans un  
25 contexte de déterritorialisation. Là, je parle

1 en géographe, là.  
2 Mais, effectivement, les gens... bon, je prends  
3 Mercier, Mercier, oui, il y a le quartier, mais  
4 il y a aussi le personnage, LaFontaine la même  
5 chose. C'est tout un pan de l'histoire qui est  
6 traîné dans ces toponymies-là.  
7 Alors, c'est un outil qui, au fond, va nous être  
8 utile parce que ça nous permet de faire une  
9 réflexion. Alors, moi, je salue votre travail  
10 et je vous en remercie infiniment.

11 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

12 Merci.

13 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

14 Bien, merci également. Moi, je... j'ai lu avec  
15 beaucoup d'intérêt, d'autant plus que l'identité  
16 des citoyens, tout ça, est liée à la façon dont  
17 ils peuvent se référer à leur comté, à leur  
18 village ou à leur ville. Donc... mais ce qui  
19 est intéressant dans votre travail, c'est que...  
20 de voir que, alors que c'est très important dans  
21 certaines régions rurales que je connais mieux,  
22 de voir comment en ville on peut aussi avoir ce  
23 genre d'identité, de réflexions et on est... en  
24 tout cas, moi personnellement, j'ai été très  
25 heureux d'avoir l'occasion de lire vos

1 réflexions, et certainement que la Commission va  
2 étudier ça attentivement puisque c'est un des  
3 mandats de la Commission de nommer les  
4 circonscriptions.

5 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

6 Merci beaucoup. Et puis justement, j'avais...  
7 comme je mentionne, je me suis penché... j'ai  
8 fait l'exercice, si on veut, dans la région  
9 montréalaise parce que c'est celle que je  
10 connais, on pourrait utiliser les... peut-être  
11 les réflexions que j'ai émises dans un sens plus  
12 général dans d'autres régions, peut-être  
13 notamment les régions plutôt urbanisées. Je  
14 pense qu'il y a plusieurs régions rurales où  
15 ça... depuis longtemps, ça épousait les formes  
16 des MRC ou des choses comme ça, et c'est peut-  
17 être plus conforme avec la toponymie locale,  
18 mais j'en sais... comme je vous dis, là, ce  
19 n'est pas ma zone d'expertise.

20 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21 Il ne faudrait pas perdre de vue non plus que la  
22 Commission a aussi un devoir de mémoire.

23 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

24 Hum hum.

25 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

1           Donc, c'est un outil qui va nous être utile, il  
2           ne faudrait pas conclure que nous allons changer  
3           tous les noms des circonscriptions de la ville  
4           de Montréal, là.

5           **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

6           Mais c'est intéressant parce que je pense aussi  
7           que même si on ne commémore pas un personnage,  
8           on se souvient du milieu local.

9           Ce que je me suis rendu compte un peu, c'est que  
10          dans certains cas, il ne semble pas y avoir un  
11          lien particulier entre le personnage puis  
12          l'endroit en question. Je ne sais pas, Viger,  
13          ça a été le premier maire de Montréal, je ne  
14          pense pas... Saint-Léonard, ça ne faisait pas  
15          partie de Montréal à ce moment-là, donc...

16          Ou pour le regarder autrement, on prend le nom  
17          de... si on perdait peut-être le nom de  
18          Marguerite-Bourgeoys, on regagne le nom du Sieur  
19          de LaSalle, qui a fondé cette communauté-là. On  
20          regagne le nom de Lachine à côté, avec toute  
21          l'histoire que cela représente.

22          Donc, c'est ça, on ne commémore -- comme je vous  
23          dis, là, j'avais fait un peu la distinction  
24          entre le nom d'un lieu, comme une ville, une  
25          rue, un parc, qui est comme un peu une fin en

1            soi, et là c'est... on change des fois des noms  
2            afin de commémorer des personnages qu'on  
3            trouve... qu'on veut commémorer, comme on a fait  
4            dernièrement avec le boulevard Robert-Bourassa,  
5            qui a été non sans... on a un peu... qui a été  
6            non sans soulever des questions.

7            Là, je parle donc de... peut-être je parle de  
8            commémorer autre chose -- pas de commémorer,  
9            mais comme je vous dis, là, les noms sont un peu  
10           un outil dans ce cas-là plutôt qu'une fin en  
11           soi, et je pense que l'outil, on doit regarder  
12           comment cet outil-là peut faire son business.

13           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

14           Merci.

15           **Me LUCIE FISET, présidente :**

16           Merci beaucoup.

17           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

18           Merci beaucoup.

19   - - - - -

20           **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

21           Le prochain intervenant est monsieur Marvin  
22           Rotrand, qui est conseiller du district Snowden  
23           de l'arrondissement Côte-des-Neiges. Monsieur  
24           Rotrand a déposé un extrait du procès-verbal  
25           d'une séance du Conseil d'arrondissement de

1 Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et il dépose  
2 également un mémoire de la communauté Juifs  
3 hassidiques d'Outremont.

4 - - - - -

5 **INTERVENTION DE M. MARVIN ROTRAND**

6 - - - - -

7 **M. MARVIN ROTRAND :**

8 Alors, bonsoir, good evening.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 Bonsoir.

11 **M. MARVIN ROTRAND :**

12 I'm gonna speak in french, but if you have any  
13 problem, stop me, I'll translate. Ça, c'est ma  
14 deuxième langue et j'ai un accent un peu fort.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 D'accord. Pas de problème.

17 **M. MARVIN ROTRAND :**

18 Je suis doyen conseiller municipal de Montréal,  
19 j'ai été élu par les électeurs de Snowden en  
20 1982 et je les ai représentés depuis,  
21 consécutivement chaque élection. Et,  
22 effectivement, je représente deux quartiers  
23 parce qu'il y a un fleuve entre le quartier  
24 Snowden ouest et le quartier Snowden est et ce  
25 fleuve est le boulevard Décarie. C'est une

1           barrière naturelle qui a été toujours respectée  
2           dans la carte électorale du Québec, mais que la  
3           Commission recommande de rayer et de,  
4           effectivement, jumeler les secteurs qui  
5           gravitent vers l'est et chemin Côte-des-Neiges  
6           et ceux qui gravitent vers l'ouest, vers la  
7           Ville de Hampstead et Côte-St-Luc, et de jumeler  
8           tout ça dans une manière que nous trouvons très  
9           énergique.  
10          Premièrement, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-  
11          Grâce est le plus grand quartier de Montréal en  
12          population. La population actuelle, c'est  
13          165 000 personnes. Et dans les dernières  
14          quelques élections, on a été représenté par  
15          l'élu de Mont-Royal, Outremont, Notre-Dame-de-  
16          Grâce et D'Arcy-McGee.  
17          Effectivement, notre secteur est prédominant à  
18          Mont-Royal et joue un rôle majeur à Outremont  
19          et, effectivement aussi, Notre-Dame-de-Grâce est  
20          complètement dans notre territoire. Les  
21          électeurs à l'ouest de Décarie, au nord du  
22          chemin Côte-Saint-Luc, étaient avec D'Arcy-McGee  
23          et étaient très à l'aise avec ça et nous avons  
24          pensé qu'effectivement le principe d'égalité des  
25          votes était respecté par une pondération

1 politique, un poids politique qui répond à le  
2 plus grand arrondissement de Montréal.  
3 Nous, comme arrondissements à trois partis  
4 politiques représentés dans le conseil  
5 d'arrondissement, et nous sommes tous d'accord,  
6 malgré nos différences, de contester la  
7 proposition que vous faites aujourd'hui.  
8 Vous avez dans vos pochettes, premièrement, la  
9 résolution qui a été adoptée et envoyée au  
10 secrétaire. Vous avez aussi une lettre que je  
11 viens à peine de recevoir, hier, de la  
12 communauté philippine qui n'était pas dans  
13 l'envoi au secrétaire, apparemment notre  
14 contestation a été reprise dans les médias  
15 locaux et la communauté philippine a jugé  
16 important d'écrire à monsieur Perez et moi, qui  
17 a fait la motion au conseil d'arrondissement.  
18 Premièrement, je vous donne les apologies de  
19 monsieur Perez : Nous sommes en pleine séance de  
20 conseil municipal, on a commencé hier à 13 h, on  
21 est toujours là, on va terminer tard ce soir et  
22 ces dossiers être devant le conseil actuellement  
23 et doit répondre. Donc, j'ai une heure libre,  
24 je suis ici pour défendre nos intérêts.  
25 Mais je pense que cet intérêt est important et

1 vous devez prendre compte. La communauté  
2 philippine est en pleine croissance au Québec et  
3 au Canada. Il y a 30 000 personnes d'origine  
4 philippine qui habitent actuellement au Québec,  
5 la grande majorité sur l'île de Montréal et la  
6 grande majorité de ça dans l'arrondissement  
7 Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, leur centre  
8 communautaire être là, leurs magasins, leurs  
9 institutions culturelles, leurs écoles. Et un  
10 grand nombre de ces personnes ne sont pas  
11 citoyennes, mais ils commencent de devenir  
12 citoyennes. Et je veux que vous donniez un  
13 certain poids à leur lettre parce que vous aurez  
14 un autre 2000, 3000 électeurs dans les prochains  
15 trois ans dans le secteur qui est actuellement  
16 largement à Mont-Royal et quelques rues à  
17 Outremont.

18 Nous voyons que... nous pensons qu'un des  
19 problèmes est que l'article 16 de la loi  
20 électorale permet des déviations jusqu'à 25 %  
21 plus ou moins. Ça, c'est beaucoup plus des  
22 quelques autres provinces et, à cause de ça, il  
23 y a toutes sortes d'exceptions qu'on a vraiment  
24 des problèmes d'accepter.

25 Les exceptions géographiques qui étaient faites

1            autour du XXI<sup>e</sup> siècle étaient peut-être logiques  
2            à cette époque-là, où il n'y a pas des  
3            technologies des communications instantanées.  
4            Nous suggérons qu'effectivement le député  
5            d'Abitibi-Est a les mêmes capacités de répondre  
6            aux électeurs par Skype, téléphone cellulaire ou  
7            les autres moyens de communication modernes  
8            qu'un autre député.

9            La carte que vous proposez va avoir toutes  
10           sortes d'exceptions et nos électeurs ont des  
11           problèmes de voir comment l'égalité des votes  
12           être respectée. Et pour nous autres, l'égalité  
13           des votes, c'est un principe de la Charte  
14           québécoise des droits et libertés. Un vote doit  
15           être un vote, sauf pour des situations  
16           complètement exceptionnelles.

17           Vous avez donné une réponse écrite pour essayer  
18           de motiver votre opinion, mais on ne pense pas  
19           que c'est dur. Effectivement, il y a des  
20           quartiers maintenant au Québec qui ne sont pas  
21           dans la loi, comme Îles-de-la-Madeleine, mais  
22           des quartiers comme Abitibi, des  
23           circonscriptions comme Abitibi-Ouest, René-  
24           Lévesque et les autres, il va avoir, après le  
25           recoupage, 29, 30 % moins de moyens que les

1           électeurs par circonscription, et vous aurez  
2           quand même des circonscriptions qui vont avoir  
3           20, 25 % de plus. C'est très difficile à  
4           justifier aux Québécois qu'un vote dans un comté  
5           vaut 1.6 vote ailleurs.

6           Chez nous, j'ai fait un calcul rapide, les trois  
7           comtés, Gaspé, Bonaventure, îles-de-la-  
8           Madeleine, à 77.1 (inaudible) électeurs; les  
9           deux comtés Mont-Royal et D'Arcy-McGee ensemble  
10          à 111 000 électeurs. Il y a 50 % plus des  
11          électeurs... plus que 55 % plus des électeurs  
12          dans ces deux comtés que dans les trois... dans  
13          le secteur Gaspé, Bonaventure, île-de-la-  
14          Madeleine.

15          Quand on regarde dans l'Abitibi, Abitibi-Est et  
16          Rouyn-Témiscamingue, c'est beaucoup plus logique  
17          en termes d'égalité des votes et efficacité  
18          d'avoir deux circonscriptions-là et reconnaître  
19          le poids politique de Montréal.

20          Je sais, ce n'est pas seulement Montréal qui est  
21          dans une zone où il y a beaucoup plus  
22          d'électeurs que ces comtés, mais la logique de  
23          la carte est préoccupante pour beaucoup de  
24          Québécois et, selon nous, dans le XXIe siècle  
25          doit être repensée.

1 Dans vos pochettes, vous avez quelques cartes et  
2 j'aimerais que vous preniez acte de ces cartes.  
3 Je commence avec «Prévisions résidentielles,  
4 sommaires et partielles, dans le secteur nord-  
5 ouest de Côte-des-Neiges».

6 Je ne sais pas si la Commission connaît mon  
7 district, Snowdon, qui est en train de changer.  
8 Le secteur anciennement connu de Namur-Jean-  
9 Talon, était un secteur industriel, est en train  
10 d'être démolit et reconstruit comme une zone  
11 moderne résidentielle.

12 La Ville de Montréal, dans son programme tri-  
13 annuel de mobilisation 2015-2017 a déjà budgetté  
14 34.9 millions de dollars pour dépenses pour  
15 l'infrastructure pour effectivement faire la  
16 bienvenue à la construction résidentielle, et un  
17 autre 26 millions de dollars pour les années qui  
18 viennent après ce PTA... ce PTA prochain.

19 Le secteur entre Mountain Sights et de la  
20 Savane, Jean-Talon vers le nord, a déjà... voit  
21 1200 unités de logement construites les derniers  
22 deux ans; l'atteinte pour les prochains trois  
23 ans va ajouter 2800 nouvelles unités. La  
24 population de ce secteur peut toucher 9000  
25 personnes dans une perspective de cinq à six

1           ans.  
2           Je ne sais pas si la Commission était au courant  
3           de ça, mais il faut ajouter ça aux chiffres que  
4           vous avez pour le comté Mont-Royal-Outremont qui  
5           va être gigantesque dans cinq, six ans.  
6           Et ce n'est pas seulement ça, vous regardez sur  
7           le côté gauche -- je m'excuse -- côté droit,  
8           ici, de cette carte, l'hippodrome et ses abords.  
9           Nous allons vous donner un chiffre très  
10          conservateur, l'Hippodrome de Montréal, l'ancien  
11          hippodrome, est à reconstruire, requalifier.  
12          Actuellement, le conseil d'arrondissement est en  
13          train de faire la deuxième lecture d'un  
14          règlement qui va permettre la démolition des  
15          «club houses» qui sont sur le site et, après ça,  
16          va commencer la planification des constructions,  
17          consultations publiques en 2016, vote de  
18          l'argent pour infrastructures en 2017,  
19          morcellement et construction commencent en 2018.  
20          Il y a des différentes opinions entre les  
21          membres du conseil, j'ai dit qu'il y a trois  
22          partis politiques, il y a ceux qui veulent voir  
23          moins de densité, les autres qui veulent voir  
24          beaucoup plus de densité et des bâtiments plus  
25          hauts. Mais disons d'une manière conservatrice,

1 dans une perspective de cinq à huit ans, on  
2 projette 3500 à 4000 nouveaux logements à 2.2  
3 personnes par logement, ça compte entre 7000 et  
4 9000 à ajouter au comté de Mont-Royal-  
5 Outremont aussi.  
6 Mais ce n'est pas tout.  
7 La deuxième carte vous voyez en gris le  
8 Triangle, qui est la forme du triangle, vous  
9 voyez l'hippodrome très clairement, mais au nord  
10 du Triangle vous voyez un espace qui est sous-  
11 utilisé, presque vide, cette zone est une autre  
12 ancienne zone industrielle qui a un grand  
13 potentiel.  
14 L'arrondissement vise ces zones aussi avec la  
15 ville (inaudible), nous pensons que ces zones  
16 peuvent accueillir facilement 1000 unités de  
17 logement. Il y a du travail à faire, mais déjà  
18 cette zone est desservie par la station métro De  
19 la Savane, qui a l'achalandage le moindre de  
20 tout le réseau de la STM, on pense  
21 qu'effectivement c'est une bonne façon de lancer  
22 un projet vert de redéveloppement autour de ces  
23 stations métro «and TOD», Transport Oriented  
24 Design, qui pourraient amener une autre  
25 clientèle ici.

1 La stratégie de la Ville de Montréal et de  
2 l'arrondissement est très bien en ville. Nous  
3 essayons de combler les besoins de notre  
4 population, les gens âgés, les jeunes familles  
5 qui, autrement, vont aller en banlieue par,  
6 effectivement, faire du redéveloppement des  
7 terrains vacants et d'offrir une gamme de  
8 logements à différents revenus pour garder les  
9 gens, mais en même temps ça attire les gens  
10 d'ailleurs.

11 Le Triangle, le 1200 unités, les gens viennent  
12 largement de Laval, Longueuil, Dollard-des-  
13 Ormeaux et ailleurs, ce n'est pas des gens  
14 d'alentour, c'est des gens qui viennent  
15 d'ailleurs, la stratégie semble fonctionner.

16 On leur offre une bonne qualité de vie, accès  
17 facile au transport en commun et accès à des  
18 services comme des hôpitaux, universités. Quand  
19 vous habitez à Mountain Sights et Jean-Talon, à  
20 moins de 100 mètres de la station métro Namur,  
21 vous pouvez être dans le centre-ville par métro  
22 en 12 minutes, vous pouvez être à l'aéroport de  
23 Montréal dans l'autre direction en 12 minutes,  
24 et le marketing et le «branding» qu'on a fait,  
25 ça marche. Des gens achètent, même qu'avant que

1 les promoteurs mettent le produit sur le marché.  
2 Il y a beaucoup de pression de nous autres  
3 d'aller plus rapidement pour accommoder la  
4 construction, on est vraiment débordé, et ça  
5 fonctionne. On n'a aucun doute que la  
6 projection des unités de logement dans ce  
7 secteur se tienne.  
8 Mais ce n'est pas tout, mes collègues  
9 d'Outremont m'indiquent qu'après une  
10 consultation publique, l'Office de consultation  
11 publique de Montréal, dans une perspective un  
12 peu plus longue, la gare de triage Outremont va  
13 être redéveloppée, le plan qui a été adopté  
14 demande au -- «calls for it... help me here»,  
15 aidez-moi, le plan propose 1200 unités de  
16 logement. Donc, vous devez ajouter ça, vous.  
17 Regardez, déjà dans une perspective de cinq à  
18 sept ans, vous aurez un comté que vous aurez  
19 créé qui va dépasser la norme de plus 25 %.  
20 Et ce n'est pas tout.  
21 On a des zones où on a ciblé, on a commencé la  
22 requalification autour de voies ferrées, le  
23 chemin de fer CPR qui va de l'est à l'ouest, il  
24 y a les secteurs de la route de Courtrai, qui  
25 est collée sur la voie ferrée, qu'on est en

1 train de redévelopper, un nouveau bâtiment est  
2 en construction actuellement avec une  
3 cinquantaine d'unités au coin de Victoria et de  
4 Courtrai sur le côté nord-ouest.

5 À l'ouest de ça, il y a une nouvelle coopérative  
6 d'habitation qui est construite avec une  
7 cinquantaine d'unités qui est probablement dans  
8 votre calcul, mais nous comptons d'inviter les  
9 industries qui sont sur de Courtrai, à l'ouest  
10 de ça, de nous quitter dans les prochaines  
11 années pour redévelopper.

12 Aussi nous voyons, à l'est de Victoria, qu'il y  
13 a des espaces vacants, des anciens bâtiments  
14 désaffectés, industriels et un potentiel pour  
15 quelques centaines d'unités.

16 Sur la rue Bedford, à l'est de Côte-des-Neiges,  
17 on voit une possibilité aussi de plusieurs  
18 centaines.

19 Donc, dans notre prospective, on vit vraiment un  
20 accroissement, des opportunités énormes. La  
21 Ville de Montréal nous appuie, le PTA de la  
22 Ville, et pas seulement ça, il y a l'argent...  
23 l'argent, finalement, pour le prolongement du  
24 boulevard Cavendish.

25 Je ne sais pas si vous êtes des Montréalais ou

1 des gens d'autres parties du Québec, mais à  
2 Montréal il y a une blague qu'un de ces jours le  
3 boulevard Cavendish va être extensionné, on a  
4 dit ça pendant 30 ans, finalement l'argent  
5 arrive dans le PTA.  
6 Il y a toujours de la planification à faire,  
7 mais avec ça, ça va être une explosion dans  
8 notre secteur de la ville dans le résidentiel.  
9 Donc, vous devez prendre ça en considération.  
10 Deuxième chose, nous sommes une nation unie à  
11 Côte-des-Neiges, un peu moins à Notre-Dame-de-  
12 Grâce, mais l'arrondissement compte des gens de  
13 partout.  
14 Après Parc-Extension, je pense qu'on est  
15 probablement l'arrondissement où le plus grand  
16 nombre des résidents sont nés ailleurs qu'au  
17 Canada, dans notre ville, dans notre province et  
18 probablement dans notre pays. Et, avec ça,  
19 beaucoup de ces gens ne sont pas des citoyens.  
20 La communauté philippine, j'ai déjà expliqué, il  
21 y a mille... 15 000 chez nous actuellement, il  
22 y a une grande immigration, Montréal a une  
23 entente d'amitié avec Manille en Philippines.  
24 J'ai été là, j'ai rencontré le maire de Manille  
25 et une délégation du gouvernement et il m'a dit

1 qu'il y a 800 000 personnes d'origine ou  
2 héritage philippin actuellement au Canada, il  
3 est le troisième ou quatrième plus large groupe,  
4 et l'immigration continue au Canada.  
5 Le Québec est loin en arrière de l'Ontario,  
6 Alberta, Colombie-Britannique, mais la  
7 communauté accroît aussi. Et après cinq, sept,  
8 huit ans, les gens commencent à être citoyens.  
9 Mais ils ne sont pas seuls. La communauté  
10 bangladeshi commence aussi d'être beaucoup plus  
11 large et habite dans notre arrondissement. Il y  
12 a un mouvement qui quitte Parc-Extension pour  
13 s'installer à Côte... dans le nord-est et nord-  
14 ouest de Côte-des-Neiges, le district de  
15 Darlington et le district de Snowdon.  
16 La grande majorité de ces gens ne sont pas  
17 citoyens, mais effectivement ils vont être  
18 citoyens dans trois, quatre, cinq ans de  
19 maintenant.  
20 Et il y a d'autres groupes aussi qui comptent  
21 avoir beaucoup plus de citoyens.  
22 J'arrive à votre découpage. Les gens au coin de  
23 Bouchette et Victoria n'ont absolument rien en  
24 commun avec les gens sur la rue Westminster et  
25 Mackle à Côte-Saint-Luc, ces gens regardent vers

1 l'est, ils font leur magasinage sur Côte-des-  
2 Neiges, ils ont, au niveau fédéral, une  
3 appartenance dans le même quartier avec  
4 Montréal, ils donnent (inaudible) entre les  
5 villes, ils ne connaissent pas Côte-Saint-Luc,  
6 ils connaissent Montréal très, très bien. Ils  
7 partagent parfois les écoles avec les enfants  
8 qui viennent de ville Mont-Royal, jamais avec  
9 les gens de ville Côte-Saint-Luc ou ville  
10 Hampstead. Et l'Hôpital Juif, qui est le centre  
11 de Côte-des-Neiges, vous le propose de mettre  
12 dans un comté largement entre Côte-Saint-Luc et  
13 Hampstead. Les gens ne comprennent pas ça, ils  
14 pensent que, bon, les frontières naturelles  
15 n'étaient pas respectées et ça, c'est notre  
16 opinion aussi.

17 Par contre, les gens qui habitent actuellement  
18 à l'autre côté de Décarie, qui est à D'Arcy-  
19 McGee, est à l'aise avec parce que les clubs de  
20 sport jouent des sports avec les gens qui  
21 habitent à Hampstead, les gens de Hampstead  
22 magasinent sur Queen-Mary, les gens connaissent  
23 un à l'autre. Mais bon, maintenant vous propose  
24 de prendre des secteurs de Côte-des-Neiges, des  
25 secteurs de Snowdon, une portion de Darlington,

1           vous faites un découpage comme ça, le «shipper»  
2           à Côte-Saint-Luc et Hampstead et, effectivement,  
3           vous comprendre que nous trouvons ça illogique  
4           et on le dit le plus poliment possible dans  
5           notre mémoire.

6           Donc, je termine en disant : pour nous, je  
7           comprends le problème que vous avez, l'Assemblée  
8           nationale, vous dites 122 à 125 sièges, la loi  
9           vous donne une petite marge qui facilite votre  
10          vie, mais on suggère que le principe de la  
11          charte québécoise doit être primordial et ce  
12          principe est l'égalité des votes, sauf dans des  
13          situations complètement exceptionnelles.

14          Nous avons eu un long débat chez nous sur Îles-  
15          de-la-Madeleine, bon, et c'est presque en  
16          Nouvelle-Écosse, c'est à l'est de l'Île-du-  
17          Prince-Édouard, (inaudible) Atlantique, et peut-  
18          être que ça pourrait être considéré une  
19          exception parce que c'est dans la loi. Mais on  
20          ne trouve pas les mots Gaspé, ou Bonaventure, ou  
21          Abitibi-Ouest ou René Lévesque ou les autres  
22          dans la loi. Vous avez créé ça pour gérer la  
23          carte.

24          Et on vous suggère que vous avez un devoir  
25          difficile à faire, vous allez couper un de ces

1           comtés, le jumeler pour répondre à des critères  
2           que tout le monde autre répond, et ça vous donne  
3           la latitude de respecter la propre politique de  
4           notre arrondissement et de notre ville.

5           Et je dis une deuxième fois, avec les  
6           technologies d'aujourd'hui, il n'y a aucun  
7           problème pour un député d'être en contact  
8           régulier dans un comté rural un peu plus large.  
9           Le principe est bien établi en Saskatchewan et  
10          quelques autres provinces où l'écart plus ou  
11          moins est mieux contrôlé ou moins large qu'ici  
12          au Québec.

13          Je vous remercie.

14          **Me LUCIE FISET, présidente :**

15          Merci, monsieur Rotrand.

16          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17          Merci.

18          **Me LUCIE FISET, présidente :**

19          Est-ce que vous avez des questions? Monsieur  
20          Courville? Non.

21          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

22          C'est peut-être juste une petite remarque. Vous  
23          venez de mentionner d'essayer de jumeler des  
24          comtés d'exception. Des comtés d'exception, et  
25          je vais prendre la péninsule gaspésienne.

1           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

2           Hum hum.

3           **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

4           Alentour de la péninsule, il y a peut-être des  
5           poissons, mais il n'y a pas d'électeurs. Donc,  
6           si je jumelle les deux comtés, d'après nos  
7           calculs on est en exception positive.

8           **M. MARVIN ROTRAND :**

9           Oui.

10          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

11          On passe à 66 000. Alors, voyez-vous, c'est  
12          complexe, la réalité géographique nous rattrape  
13          parfois et fait en sorte qu'il faudrait faire un  
14          «redessinment» de pratiquement la moitié du  
15          Québec. En tout cas, à mon sens, là.

16          **M. MARVIN ROTRAND :**

17          «I hear you», monsieur Jean, je comprends votre  
18          problème. Si on va prendre une décision, c'est  
19          plus facile en Abitibi où vous pouvez mettre une  
20          portion d'Abitibi-Ouest dans Rouyn-Noranda et  
21          jumeler le reste avec Abitibi-Est, ça c'est plus  
22          relativement facile. Dans Gaspésie c'est prendre  
23          trois ou quatre changements, une portion va être  
24          avec le Bas-Saint-Laurent.

25          Mais, effectivement, vous allez respecter

1 l'égalité des votes et les limites qui ne sont  
2 pas étranges non plus. Gaspé est une longue,  
3 longue péninsule et dans la «parlance» normale,  
4 les gens, quand ils font une référence au  
5 Gaspésie, ils ne commencent pas à Gaspé ou  
6 Percé, ils commencent beaucoup plus proche, à  
7 la ville de Québec, ou jusqu'au nord de  
8 presque... plus au nord de Montmagny, j'avais  
9 recherché -- je n'écris pas bien en français --  
10 «I have to admit it, I'm an old Anglophone»,  
11 mais j'avais un traducteur qui habite à Saint-  
12 Jean-Port-Joli et sa vision des choses est bien  
13 différente que votre découpage que vous faites  
14 pour essayer de gérer la carte.  
15 Puis je vous suggère que c'est probablement  
16 quelque chose qui va rebondir chez vous, les  
17 gens vont dire : mais vous coupez mon quartier,  
18 on avait une histoire ici et 40 ans, mais vous  
19 allez respecter la charte, vous allez respecter  
20 le principe d'égalité, vous aurez des frontières  
21 qui sont perçues par des personnes raisonnables  
22 comme normales et vous aurez respecté la  
23 politique du plus grand arrondissement de  
24 Montréal, son homogénéité, sans avoir des  
25 divisions un peu bizarres.

1 Je dois dire ce que vous faites n'est pas assez  
2 étrange, le fédéral a proposé quelque chose...  
3 pas exactement semblable, mais ils ont examiné  
4 les arguments mis d'avant et sont revenus à  
5 l'ancienne carte et à faire le changement  
6 ailleurs.

7 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

8 Merci.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 Merci beaucoup.

11 **M. MARVIN ROTRAND :**

12 Merci, madame. Puis c'est une première fois que  
13 je vous rencontre, je n'ai pas grand-chose à  
14 faire avec le DGEQ, mais il y a une certaine  
15 époque où Pierre-F. Côté était le DGEQ avec qui  
16 j'ai travaillé étroitement sur deux, trois  
17 dossiers...

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Hum hum.

20 **M. MARVIN ROTRAND :**

21 ... j'étais bien satisfait du travail qui a été  
22 fait.

23 Merci beaucoup.

24 **Me LUCIE FISET, présidente :**

25 Merci à vous.

1 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

2 Merci.

3 - - - - -

4 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

5 Le prochain intervenant est monsieur Henri-  
6 François Gautrin, qui se présente à titre  
7 personnel et qui a déposé un document.

8 - - - - -

9 **INTERVENTION DE M. HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN**

10 - - - - -

11 **M. HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN :**

12 Court, parce que je sais que les mémoires  
13 (inaudible) que nous déposons (inaudible).

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 Non! On lit tout, je vous rassure.

16 **M. HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN :**

17 J'ai été... non, non, mais je veux vous dire,  
18 j'ai quand même fait assez de commissions  
19 parlementaires!

20 Est-ce que j'ai déposé (inaudible). Est-ce que  
21 j'ai brisé la (inaudible)?

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Monsieur Châteauvert?

24 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

25 Monsieur Châteauvert?

1 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

2 Monsieur Châteauvert...

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Pourriez-vous venir voir le micro, s'il vous  
5 plaît?

6 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7 ... on a besoin d'un branchement.

8 **M. HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN :**

9 Ah, c'est sans fil. Bon. Alors, je vais... je  
10 peux commencer.

11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

12 Ah, c'est bon.

13 **Me LUCIE FISET, présidente :**

14 C'est bon?

15 **M. HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN :**

16 Alors, je vais peu intervenir sur Montréal,  
17 c'est-à-dire je vais intervenir, mais ça aura  
18 des répercussions sur Montréal, et je vais  
19 intervenir sur trois points, sachant que la  
20 Commission a un pouvoir malgré tout relativement  
21 discrétionnaire pour pouvoir adapter, en quelque  
22 sorte, les frontières des différents comtés.

23 Je commencerais d'abord par trouver, et j'ai  
24 noté, avec satisfaction sur l'île de Montréal  
25 l'effort que la Commission a fait en essayant de

1           respecter les frontières des arrondissements, ce  
2           qui est un élément que je tiens à signaler, même  
3           si je ne vais être pas d'accord avec certaines  
4           choses chez vous. Au départ je dois dire que  
5           c'est un effort que vous avez fait et qu'il est  
6           important de le remarquer.  
7           À titre d'exemple, moi, j'ai été pendant 25 ans  
8           député de Verdun. Quand j'ai été élu la première  
9           fois, la ville de Verdun était coupée en deux,  
10          il y avait une partie qui appartenait à Sainte-  
11          Anne et moi, j'ai recommencé à représenter une  
12          partie de ville LaSalle aussi.  
13          Alors, ça a pris du temps pour essayer de se  
14          fixer à travers des frontières qui étaient des  
15          frontières d'arrondissement et je dois dire que  
16          vous avez fait un effort à ce niveau-là dans la  
17          carte que vous proposez.  
18          Mon intervention, elle va être centrée autour de  
19          trois points en quelque sorte : la question --  
20          comme l'a rappelé l'intervenant précédent -- la  
21          question des comtés protégés; le deuxième  
22          élément va être population versus électeurs,  
23          c'est-à-dire vous avez bien utilisé et je  
24          connais parfaitement la loi aussi, population  
25          électorale, je vais parler de cela et ça aura

1           une répercussion sur Montréal; et enfin, il y a  
2           une chose que je pense que vous manquez à  
3           l'heure actuelle que je voudrais quand même  
4           plaider pour que... même si je ne suis pas  
5           concerné, je voudrais parler de l'Extrême-Nord  
6           et des populations autochtones à l'heure  
7           actuelle.  
8           C'est sûr qu'on est à Montréal ici et que vous  
9           allez peut-être siéger un jour à Kuuujuaq, mais  
10          je voudrais quand même me faire l'interprète, à  
11          ce moment-là d'une certaine problématique qui  
12          est la nôtre au Québec actuellement.  
13          Sur les... vous avez à l'heure actuelle, comme  
14          l'a rappelé l'intervenant précédent, dans le  
15          projet de carte vous avez ce que vous appelez  
16          six nouveaux comtés protégés, deux en Gaspésie,  
17          deux sur la Côte-Nord, Saguenay et Duplessis --  
18          on entend par «comté protégé» des comtés dans le  
19          nombre d'électeurs est en dessous de 25 % de la  
20          moyenne que vous avez établie -- et vous avez  
21          deux autres comtés qui sont dans le Nord, à  
22          savoir en Abitibi-Est et Abitibi-Ouest.  
23          À l'heure actuelle, si je dois dire, s'il a été  
24          une époque où avoir l'argument de l'étendue de  
25          la circonscription était un argument qui était

1 important et qui faisait en sorte qu'on pouvait  
2 se dire : on peut tolérer dans des  
3 circonscriptions moins d'électeurs à cause de  
4 l'étendue de la circonscription parce qu'on  
5 plaidait à ce moment-là ce qui était l'accès de  
6 l'électeur ou du citoyen à son député.  
7 Il y a deux arguments qui, à mon sens, vont à  
8 l'encontre de cela.  
9 De plus en plus, dans les circonscriptions, dans  
10 les votes -- et j'ai vu, vous n'avez qu'à  
11 regarder simplement l'importance que les médias  
12 accordent de plus en plus -- on vote pour un  
13 gouvernement, on vote moins pour un représentant  
14 local.  
15 Autrement dit, le vote dans une élection, on  
16 vote, évidemment, parce qu'on a une  
17 représentation par circonscription, mais de fait  
18 les gens choisissent d'abord, en général ou pour  
19 une grande partie, un premier ministre ou un  
20 gouvernement.  
21 Regardez les campagnes électorales, le poids  
22 médiatique et le poids qu'ont à l'heure actuelle  
23 les chefs de parti par rapport aux candidats. Je  
24 vais vous dire, dans les périodes où on est en  
25 période de baisse d'intérêt, combien de fois les

1 gens vont vous dire : On vous aime bien ou on  
2 t'aime bien pour le travail que tu as fait, mais  
3 on n'aime pas ton chef, donc on ne votera pas  
4 pour toi.

5 C'est à peu près ce qui arrive et c'est arrivé  
6 aussi quel que soit le parti politique.

7 Le deuxième... donc, je crois qu'il est  
8 important à ce moment-là, ce qu'a plaidé mon  
9 intervenant précédent, d'avoir l'égalité, en  
10 quelque sorte le poids égal dans le choix du  
11 gouvernement.

12 Autrement dit, lorsqu'on vote dans une  
13 circonscription, on vote pour un choix de  
14 gouvernement et je crois qu'il est difficilement  
15 acceptable pour les électeurs dans des  
16 circonscriptions où il y a beaucoup d'électeurs  
17 de voir leur poids pour le choix du gouvernement  
18 -- et j'insiste sur le choix du gouvernement à  
19 ce moment-là -- moins important que ceux qui  
20 sont dans un comté protégé.

21 Donc, je mets ça pour que vous puissiez mettre  
22 ça en perspective.

23 Le deuxième élément que je voudrais dire à  
24 l'encontre à l'heure actuelle d'avoir des comtés  
25 protégés -- et je comprends parfaitement

1 l'argument que vous avez, monsieur Jean, de dire  
2 : il va falloir qu'on travaille, on ne peut pas  
3 seulement en mettre deux ensemble, il faudrait  
4 aussi qu'on reprenne un petit peu pour...  
5 Mais faites attention, la dernière fois on a  
6 coupé aussi un petit peu, si je me permets de  
7 vous rappeler -- parce que moi ça fait plus de  
8 40 ans que je joue devant les cartes  
9 électorales, j'ai commencé à l'époque où c'était  
10 bien facile, c'est-à-dire on n'avait pas atteint  
11 la limite de 125 comtés, donc à chaque fois  
12 qu'on avait un problème on rajoutait un comté ou  
13 deux, tout le monde était content, puis  
14 maintenant on a...  
15 Mais prenez, par exemple, la dernière fois on a  
16 repris... le comté de Matane a repris à ce  
17 moment-là et a été, en prenant une partie de la  
18 Matapédia, si vous voulez, à ce moment-là dans  
19 le comté de Matane.  
20 Le deuxième élément, et on est au XXIe siècle,  
21 c'est qu'on a accès à l'heure actuelle aux  
22 technologies de l'information, vous pouvez  
23 parfaitement, avec votre téléphone intelligent,  
24 vous parler en étant à de grandes distances et  
25 vous voir sur ça.

1 Si j'ai un document à vous transmettre, monsieur  
2 Jean, même si vous restez encore à Rimouski, je  
3 peux même le photographier avec mon téléphone et  
4 vous allez le prendre sur votre téléphone. Donc,  
5 à l'heure actuelle...

6 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

7 Hum.

8 **M. HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN :**

9 ... on se trouve dans une situation -- la  
10 justice a déjà, Madame, vous êtes avocate, vous  
11 avez vu, déjà on accepte les comparutions par  
12 téléconférence, on accepte à l'heure actuelle...  
13 et, bon, il faut que je vous dise, moi j'ai été  
14 ministre responsable au gouvernement, c'est pour  
15 ça que je connais un peu la question. On a aussi  
16 la possibilité dans le secteur de la santé, par  
17 exemple, d'avoir des diagnostics à distance, de  
18 pouvoir aussi avoir à l'heure actuelle même des  
19 gens qui font des pseudo-opérations à distance  
20 et cetera. Donc, les technologies évoluent et le  
21 fait que les technologies évoluent, le concept  
22 de distance et de surface d'après moi va  
23 aller... l'importance du concept va aller en  
24 diminuant par rapport à l'importance aussi du  
25 poids égal des citoyens dans le choix du

1           gouvernement. Et j'insiste sur le choix du  
2           gouvernement, je comprends, par rapport au choix  
3           du représentant et le choix du gouvernement.  
4           Donc, je plaide ici à l'heure actuelle pour que  
5           vous reconsidériez éventuellement ces comtés  
6           dits protégés. Et vous allez voir à la fin  
7           comment je vais conclure, je vais revenir sur  
8           mes pieds en vous disant : je vous suggère d'en  
9           faire un, d'en créer un, ça, ça va être ma  
10          conclusion.  
11          Mais, donc, je vous demande de réfléchir  
12          actuellement sur cette dimension avec... avec  
13          cette vision, en quelque sorte, des technologies  
14          qui évoluent et de l'importance du choix du  
15          gouvernement par rapport au choix du  
16          représentant local lorsqu'un électeur exprime  
17          son vote.  
18          C'était la première partie, en quelque sorte, de  
19          ce que je voulais vous dire comme témoignage.  
20          Deuxième partie, donc je... deuxième partie :  
21          électeurs-population.  
22          Nous sommes, à moins que je ne me trompe, au  
23          Canada une des rares -- et je connais la loi et  
24          vous allez parfaitement me rappeler -- que...  
25          dans laquelle nous utilisions pour arriver à la

1 représentation effective, on utilise le concept  
2 d'électeurs par rapport au concept de  
3 population.  
4 Le gouvernement fédéral recherche, pour arriver  
5 à la représentation effective, le concept de  
6 population, une bonne partie des provinces  
7 aussi. Nous... bon, il n'est pas question ici  
8 de vouloir changer la loi parce que vous n'avez  
9 ni le pouvoir ni quoi que ce soit, et vous  
10 pourriez parfaitement me renvoyer la balle en  
11 disant : lorsque vous aviez le pouvoir de  
12 changer la loi, vous ne l'avez point fait.  
13 Et je vous rappellerai, à l'heure actuelle, que  
14 j'avais plaidé fortement pour changer la loi à  
15 l'époque, mais que je n'ai pas réussi non plus  
16 à entraîner tout le monde dans mon sillage à  
17 l'époque.  
18 Mais enfin, revenons donc sur le concept. Je  
19 vous demande simplement de la considération, et  
20 ça va être considération sur Montréal, bien sûr  
21 de faire la répartition que vous faites  
22 actuellement sur la base de la population, et  
23 vous avez des chiffres, vous les avez faits et  
24 je reconnais que vous avez... vos calculs sont  
25 exacts, mais de les moduler avec un concept de

1 population.  
2 Pourquoi? Parce que lorsque vous êtes un élu,  
3 vous n'êtes pas seulement... vous ne représentez  
4 pas uniquement vos électeurs, mais vous  
5 représentez votre population.  
6 Autrement dit, si vous avez des gens qui sont...  
7 quand quelqu'un vient vous demander -- parce que  
8 dans le fond, comme député, vous avez un certain  
9 nombre de gens à répondre, soit parce qu'ils  
10 cherchent du travail, parce qu'ils ont un  
11 problème d'intégration, et cetera, vous ne  
12 commencez pas à leur dire : est-ce que vous êtes  
13 électeur ou non?  
14 Or, à Montréal, on a... on est probablement  
15 l'endroit où les nouveaux arrivants ont tendance  
16 de se concentrer. Et dans ce sens-là, à l'heure  
17 actuelle je vous suggère, lorsque vous analysez  
18 actuellement ce que... les termes que vous  
19 appelez, disons, le poids électoral plus faible  
20 de Montréal, je connais... je suis capable de  
21 diviser moi aussi, je vous suggère de le moduler  
22 éventuellement en regardant par la population.  
23 Je ne les ai pas faits cette fois-ci parce que,  
24 bon, je suis en retraite, mais on travaille  
25 quand même beaucoup, moi je travaille quasiment

1           comme un jeune étudiant gradué parce que, moi,  
2           au bout de 25 ans, me remettre à entrer dans mon  
3           domaine c'est un sérieux travail. Et j'avais  
4           fait les calculs pour... avant, et si je  
5           prenais, par exemple, la population du Québec,  
6           je divisais par 125, donc j'avais un chiffre  
7           différent, et je prenais la population de  
8           chacune des circonscriptions de Montréal,  
9           Montréal devenait à ce moment-là dans les  
10          parties supérieures et pouvait même plaider pour  
11          avoir... re-récupérer un des comtés qu'il avait  
12          perdu dans le temps.

13          Je ne pense pas que vous pouvez aller jusque-là  
14          aujourd'hui, mais je vous suggère dans votre  
15          réflexion peut-être, simplement pour disons  
16          moduler votre analyse que vous faites sur la  
17          représentation par... par électeurs, qui est  
18          dans la loi et que vous avez bien fait, de le  
19          moduler en quelque sorte avec des éléments de  
20          population. Parce que c'est vrai que hors de  
21          Montréal il y a une corrélation très forte entre  
22          le nombre d'électeurs et la population, c'est  
23          beaucoup moins vrai, et comme le rappelait  
24          monsieur avant, c'est beaucoup moins vrai sur  
25          Montréal.

1           Donc, deuxième recommandation que je plaide pour  
2           vous, lorsque vous allez retourner dans vos  
3           foyers, tâchez... est-ce que vous pouvez  
4           regarder, en quelque sorte moduler Montréal, en  
5           le faisant sur l'analyse que vous faites, bien  
6           sûr, sur le nombre d'électeurs, le moduler en  
7           fonction de la population.

8           Troisièmement, troisième plaidoyer que je fais.  
9           Vous avez certainement remarqué -- et c'est  
10          indépendamment des partis politiques -- qu'on a  
11          un intérêt au Québec de plus en plus pour le  
12          Grand-Nord.

13          Je connais comme vous le comté d'Ungava et je ne  
14          veux pas du tout plaider contre le fait que le  
15          collègue qui représente Ungava il a un énorme  
16          territoire, quasiment... j'ai déjà été en  
17          mission avec lui, et c'est à peu près... lui,  
18          son comté prend... à peu près tous les autres  
19          comtés du Québec peuvent entrer dans son comté  
20          d'Ungava.

21          Néanmoins, le fait que... à cause du poids de la  
22          Jamésie, c'est-à-dire de la population de la  
23          Jamésie et de la population qui est, si je vous  
24          dis, autour de Chibougamau et de Chapais, de  
25          fait le comté d'Ungava a toujours été représenté

1 en quelque sorte, sans vouloir faire ici de  
2 racisme, mais par une personne du Sud ou une  
3 personne...  
4 Je crois qu'on aurait avantage à l'heure  
5 actuelle, et on l'avait plaidé déjà, moi j'avais  
6 plaidé à l'heure actuelle de faire en sorte  
7 qu'il puisse y avoir une circonscription, et je  
8 ne dis pas une... dans laquelle les peuples  
9 autochtones du nord soient suffisamment  
10 majoritaires pour être représentés à l'Assemblée  
11 nationale.  
12 On y gagnerait tous parce qu'il y a un apport  
13 important et vous pouvez facilement -- et là, je  
14 reviens sur le... là où vous pouvez facilement  
15 réaménager les trois comtés, Abitibi-Est,  
16 Abitibi-Ouest, Ungava en deux comtés et recréer  
17 -- excusez-moi parce qu'après avoir parlé contre  
18 les comtés d'exception -- recréer un comté  
19 d'exception. Et, monsieur Courville, vous  
20 pouvez facilement en trouver les limites parce  
21 que je ne vous l'ai pas suggéré, mais faire en  
22 sorte qu'elles soient... elles représentent ce  
23 qu'on appelle l'Extrême-Nord, vous voyez la  
24 pointe comme telle du Québec, qui a une  
25 problématique tout à fait particulière.

1           Problématique particulière par rapport au  
2           réchauffement, par rapport au pergélisol  
3           actuellement qui est en train de fondre et quoi  
4           que ce soit, par rapport au fait qu'on... quels  
5           que soient les gouvernements qui vont là, on se  
6           veut maintenant de développer, en quelque sorte,  
7           le Nord, on va le faire en protégeant quand même  
8           les populations, la faune, l'écologie, bon.  
9           Mais je crois qu'on aurait avantage de... et là,  
10          c'est un des mandats que vous avez aussi, votre  
11          mandat n'est pas seulement un mandat  
12          géographique, il est un mandat aussi de tâcher  
13          de faire en sorte que les populations naturelles  
14          puissent avoir voix, disons, au chapitre, il y  
15          aurait avantage, d'après moi, de pouvoir  
16          envisager une circonscription qui serait  
17          évidemment -- et excusez-moi, mais après avoir  
18          parlé j'espère avec brio contre les  
19          circonscriptions d'exception -- redeviendrait  
20          évidemment une circonscription qui n'aurait pas  
21          le nombre d'électeurs compte tenu de ce que...  
22          Écoutez, vous connaissez comme moi le nombre  
23          d'électeurs que vous avez sur tout le pourtour,  
24          qui serait déjà extrêmement grande, mais qui  
25          permettrait à la fois aux populations Inuits et

1           aux populations Cris de pouvoir avoir une,  
2           disons, une présence à l'Assemblée nationale.  
3           Alors, vous allez me dire, oui, on a des  
4           échanges, bien sûr, mais les... ils sont  
5           concernés par tout le quotidien, par les crédits  
6           dans la santé, par les crédits à l'éducation,  
7           ils auraient besoin que ces populations puissent  
8           y participer de plain-pied. Et je me permets de  
9           vous suggérer, même si on est à Montréal,  
10          même... de le prendre en considération dans  
11          votre réflexion.

12          Alors, je résume.

13          Voyez-vous, première... en trois... un bon  
14          professeur est toujours prêt à faire un, deux,  
15          trois résumés.

16          Premier élément, de dire : les comtés  
17          d'exception, s'ils étaient très justifiés qu'on  
18          avait sur le plan géographique le sont moins  
19          avec les nouvelles technologies et l'importance  
20          à l'heure actuelle de l'électeur envers le choix  
21          du gouvernement et du Premier Ministre.

22          Deuxièmement, être en mesure de moduler  
23          particulièrement sur Montréal, bien sûr, les  
24          moyennes en fonction du nombre d'électeurs par  
25          la population. Parce que vous verrez, il y a des

1                   différences importantes sur Montréal.  
2                   Et troisième élément, être en mesure de prendre  
3                   en considération la possibilité -- puisque c'est  
4                   par cette carte-là -- la possibilité et... je ne  
5                   dis pas qu'il faudrait avoir des votes...  
6                   uniquement des votes autochtones, parce que s'il  
7                   y a des personnes du sud qui habitent là, mais  
8                   la dynamique ferait en sorte que très  
9                   probablement vous aurez, on aurait un  
10                  représentant issu des communautés des Premières  
11                  Nations.  
12                  C'est ce que je voulais vous dire aujourd'hui.  
13                  **Me LUCIE FISET, présidente :**  
14                  Merci. Très bien, monsieur Gautrin. Est-ce que  
15                  vous avez des questions, Messieurs les  
16                  commissaires?  
17                  **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
18                  Non, mais je suis essoufflé en ce qui me  
19                  concerne.  
20                  **Me LUCIE FISET, présidente :**  
21                  Ah oui? C'était clair pourtant.  
22                  **M. HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN :**  
23                  Hein?  
24                  **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**  
25                  Je suis essoufflé en ce qui me concerne parce

1 que c'est tout un programme que vous nous  
2 proposez.

3 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

4 Non non, mais, excuse-moi, mais j'ai... excusez,  
5 excusez-moi, bien, «excuse-moi». Excusez-moi,  
6 Monsieur le commissaire, non non, mais c'est  
7 parce qu'on se connaît quand même depuis...

8 **Me LUCIE FISET, présidente :**

9 J'ai compris.

10 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

11 ... on a siégé ensemble sur le conseil  
12 d'administration du Fonds FCAR pendant un  
13 certain temps.

14 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

15 O.K.

16 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

17 Oui, mais c'est... autrement dit, regardez, ce  
18 n'est pas tellement... je m'excuse, là, je ne  
19 vous demande pas de modifier la loi, je ne vous  
20 demande pas grand-chose.

21 **Me LUCIE FISET, présidente :**

22 Non.

23 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

24 Non.

25 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

1 Je vous dis : réfléchissez-y dans ça. Vous  
2 l'avez été, et j'ai bien compris votre image,  
3 vous l'avez été avec une idée de protéger en  
4 quelque sorte ce qui était justifié dans le  
5 passé, c'est-à-dire à cause de l'étendue des  
6 territoires.

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 Hum hum.

9 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

10 Ça, je comprends bien. Je plaide aujourd'hui que  
11 peut-être vous pourriez reconsidérer, du moins  
12 en partie, ces comtés d'exception en fonction de  
13 deux arguments, les nouvelles technologies d'un  
14 côté et l'importance du choix du Premier  
15 Ministre d'un autre côté.

16 **Me LUCIE FISET, présidente :**

17 Hum hum.

18 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

19 Sur Montréal, c'est un petit calcul, hein, moi,  
20 si j'avais eu le temps, là, vous pouvez le faire  
21 en prenant la population, vous divisez par 125,  
22 vous prenez le nombre par les comtés puis vous  
23 regardez le taux, mais ça se fait... ça se fait  
24 très rapidement.

25 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

1 Hum hum.

2 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

3 Mais après est-ce que ça veut dire que vous  
4 changez? Je vous dirais simplement ça peut  
5 moduler votre réflexion lorsque vous serez en  
6 mesure de regarder ce moyen. Je connais bien la  
7 loi aussi, je sais bien que vous ne pouvez pas  
8 changer la loi aujourd'hui, mais vous pouvez...  
9 attendez, vous avez quand même un certaine  
10 latitude à l'heure actuelle pour moduler votre  
11 réflexion en fonction de ça.

12 Et troisième élément, je plaide quand même  
13 pour... là c'est peut-être plus gros, mais je  
14 fais appel à vous, monsieur Courville, parce  
15 que...

16 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

17 Oui.

18 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

19 ... vous êtes un géographe, vous connaissez  
20 beaucoup mieux que moi en quelque sorte la  
21 limite, en quelque sorte, qui serait la limite  
22 intelligente pour cette espèce de comté  
23 d'exception dans le Grand-Nord, je ne prétends  
24 pas être un expert en ça, mais je dis, pour  
25 avoir siégé pendant 25 ans à l'Assemblée

1 nationale, j'ai tendance de dire il y aurait eu  
2 avantage d'avoir une participation de ces  
3 Québécois issus des Premières Nations.

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 Ce n'est pas le géographe qui me fait peur et  
6 qui m'essouffle, c'est plus le chapeau de  
7 commissaire.

8 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

9 Ah bon!

10 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

11 Je ne voudrais pas revenir à la question de  
12 Nunavik...

13 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

14 Oui.

15 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

16 ... parce qu'à l'époque de la précédente  
17 carte...

18 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

19 Oui.

20 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

21 ... effectivement...

22 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

23 Oui oui, je sais ça, moi.

24 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

25 Vous, vous connaissez l'histoire, je

1 n'interviendrai pas là-dessus.  
2 Cela étant dit, pour regrouper les deux Abitibi  
3 il faudrait aller jouer dans la Jamésie et, si  
4 on donne un comté dans le nord de l'Ungava, je  
5 vois tout de suite le rapport...

6 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

7 Je le connais...

8 **M. SERGE COURVILLE :**

9 Alors c'est pour ça que je vous dis que c'est  
10 essoufflant.

11 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

12 ... je connais, je connais, je connais, je  
13 connais...

14 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

15 Voilà.

16 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

17 ... je connais le problème...

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 On se comprend.

20 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

21 ... entre les Jamésiens qui ne sont pas...

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Voilà.

24 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

25 ... des Abitibiens, je connais aussi et je

1           connais le problème aussi...

2           **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

3           Bon.

4           **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

5           ... mais ça ne veut pas dire qu'à l'heure...  
6           excusez-moi, mais ça ne veut pas dire qu'à  
7           l'heure actuelle le poids des Jamésiens  
8           actuellement, puisque là on parle, ne fait en  
9           sorte que dans le comté d'Ungava ils ont un  
10          poids tel que les populations dites autochtones  
11          ne sont pas représentées, d'une part, et ne...  
12          et vous aviez parfaitement raison, mais je n'ai  
13          pas voulu faire d'histoire, mais je la connais  
14          aussi...

15          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

16          Non non, mais on était à Chibougamau et...

17          **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

18          Je me rappelle aussi, je la connais aussi. Mais,  
19          bon, je vous suggère également de pouvoir  
20          (inaudible). À chaque fois que vous faites une  
21          carte, excusez-moi de parler... de parler un  
22          petit peu, chaque fois que vous faites une  
23          carte, c'est sûr qu'il y a, on suppose, des  
24          avantages par rapport aux inconvénients, il y a  
25          toujours des gens qui ne sont pas contents,

1 hein. Il n'y a pas... puis en général ceux qui  
2 sont contents ne viennent pas vous parler. Je  
3 ne sais pas si vous avez remarqué, là!

4 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

5 Bien sûr que...

6 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

7 Mais moi c'est pour ça que j'ai commencé à vous  
8 féliciter d'avoir pris dans Montréal, les  
9 frontières des arrondissements parce que je  
10 pense que c'est un pas important que vous avez  
11 fait à ce moment-là.

12 Mais je comprends le problème, hein, ça a été...

13 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

14 Oui, puis concernant la population, je comprends  
15 très bien d'avoir ça en préoccupation, là, oui.

16 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

17 Oui oui.

18 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

19 En ce qui concerne les comtés protégés, ce que  
20 vous appelez les comtés protégés...

21 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

22 Oui.

23 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

24 ... ça ce sont les exceptions. Si je me  
25 souviens bien, dans le deuxième rapport...

1 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

2 Oui.

3 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

4 ... pour la précédente carte, on avait attiré  
5 l'attention du législateur là-dessus en disant  
6 qu'il y a des choix cruciaux qui devront être  
7 faits, parce qu'effectivement se posait toute la  
8 problématique de représentations des régions  
9 dites éloignées. Et... bien, je ne voudrais pas  
10 vous lire nécessairement tout le détail, mais on  
11 disait que c'est lié, hein, à une préoccupation  
12 qu'il y ait la préservation des circonscriptions  
13 rurales, tel que formulé au moment des auditions  
14 publiques. Ça traduit en fait un débat de  
15 principe et on appelait le législateur à  
16 réfléchir à la question.

17 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

18 Vous avez...

19 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

20 Sinon, bien, on serait amené...

21 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

22 Et vous avez parfaitement raison et, si je me  
23 permets de vous rappeler, le législateur n'a  
24 rien fait ou pratiquement. Si vous me permettez  
25 de vous...

1 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

2 Mais là je m'adressais au collègue, là.

3 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

4 Non non, mais moi... non, mais écoutez, moi, je  
5 me rappelle parfaitement, je vais vous expliquer  
6 pourquoi. Parce qu'on était dans une situation  
7 dans laquelle il fallait (inaudible), il faut  
8 qu'on arrive sur une situation de consensus.  
9 Alors, même on avait pensé à des situations  
10 aussi barbares que dire : on va appliquer votre  
11 carte sur la... on va séparer l'est et l'ouest  
12 du Québec en deux, je ne sais pas...

13 **Me LUCIE FISET, présidente :**

14 Hum hum.

15 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

16 ... si vous vous rappelez les barbarismes qu'on  
17 avait... qu'on avait mis de l'avant, mais  
18 c'était notre collègue, Yvon Vallières, qui  
19 était porteur du dossier à l'époque.

20 Bon. Alors, je connais tout ce débat-là, puis  
21 je connais aussi l'importance à l'heure  
22 actuelle, mais... le poids, c'est sûr, le poids  
23 des régions est important, je ne veux pas  
24 minimiser l'importance du poids des régions, par  
25 rapport aussi au fait que... et je sais qu'on ne

1           changera pas la loi, je sais qu'on ne pourra pas  
2           changer, d'avoir le... séparer le représentant  
3           local du choix du... du choix du gouvernement.  
4           Tu sais, c'est... on pourrait le régler, mais à  
5           ce moment-là je rentre dans des... je ne  
6           voudrais pas faire mon petit représentant de  
7           Québec Solidaire et de faire mon «pitch» pour la  
8           représentation proportionnelle, et cetera.  
9           Je peux bien vous la faire si vous voulez, mais  
10          vous savez tous les problèmes qu'on a eus, on a  
11          même... je ne sais pas si vous vous rappelez à  
12          l'époque quand Benoît Pelletier a été porter...  
13          on a porté le dossier assez loin, puis on est  
14          arrivé au pouvoir en deux mille trois (2003), je  
15          ne sais pas si vous (inaudible), vous étiez déjà  
16          membre comme commissaire, quand on est arrivé  
17          comme... en deux mille trois (2003), on a même  
18          été... puis après, lorsque le référendum en  
19          Colombie-Britannique a refusé la représentation  
20          proportionnelle, je ne sais pas si vous vous  
21          rappelez, c'était en deux mille quatre (2004),  
22          et cetera, on a cessé parce qu'on allait se...  
23          Tout le monde est en faveur de la représentation  
24          proportionnelle, sauf quand on commence à savoir  
25          comment on va faire la représentation

1 proportionnelle, il n'y a personne qui est  
2 d'accord, parce qu'il faut savoir comment on  
3 fait les reports de trucs, et cetera, ce n'est  
4 pas si... ce n'est pas si évident que ça, hein.

5 **Me LUCIE FISET, présidente :**

6 Non non, ce n'est pas évident.

7 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

8 Non, c'est loin d'être évident.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 C'est un sujet très compliqué.

11 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

12 Non non, mais c'est très... c'est très compliqué  
13 dans le sens suivant...

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 Hum.

16 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

17 ... c'est de se dire... bon, tout le monde va  
18 dire : oui, ce serait bien que l'Assemblée  
19 nationale représente tout le monde, c'est bien  
20 beau, mais après on va dire, bon, alors on le  
21 prend par région. Quand quelqu'un... est-ce que  
22 quelqu'un qui n'a pas été élu dans un comté va  
23 finir par être élu plutôt que l'autre parce  
24 qu'on a la répartition des (inaudible)...

25 **Me LUCIE FISET, présidente :**

1 Hum hum.

2 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

3 ... on cumule les votes, et cetera.

4 Je vous signale que quand on commence à jouer  
5 avec ça et (inaudible) ils commencent à dire non  
6 non non et non non non, bon. Alors, je ne  
7 voulais pas faire ce débat-là avec vous, donc je  
8 ne suis pas ici en train de plaider pour ça.

9 **Me LUCIE FISET, présidente :**

10 C'est très bien.

11 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

12 Mais c'est toujours un plaisir d'échanger avec  
13 vous de toute façon.

14 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

15 Mais autrement dit j'essaie... je vous réponds,  
16 mais je voudrais... je ne sais pas si j'ai été  
17 clair?

18 **Me LUCIE FISET, présidente :**

19 Ah, très clair.

20 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

21 Très clair.

22 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

23 Oui, non non, tout à fait.

24 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

25 Très clair.

1 **Me LUCIE FISET, présidente :**

2 Même le résumé.

3 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

4 Oui, tout à fait.

5 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

6 Bon.

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 Un grand merci, monsieur Gautrin.

9 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

10 Mais vous savez, j'étais... j'étais moi-même,  
11 j'étais quand même un bon... j'ai quand même  
12 enseigné pendant plus de 20 ans.

13 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

14 On a reconnu le pédagogue en vous.

15 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

16 C'est ça, oui, en trois fois!

17 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

18 Mais vous savez à quel point, là, je ne sais  
19 si... mais moi après 25 ans, je me remets, je  
20 retravaille maintenant comme un jeune étudiant  
21 gradué, c'est ma discipline, moi, je... ma  
22 discipline a évolué considérablement, tu sais,  
23 moi je fais de la physique mathématique  
24 (inaudible), mais seulement je suis quasiment,  
25 à 70 ans, un jeune étudiant gradué!

1 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

2 Merci beaucoup.

3 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

4 Chers membres, est-ce que vous avez des  
5 questions?

6 **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

7 Merci infiniment.

8 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

9 C'est bon.

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 C'est complet.

12 **M. JEAN-FRANÇOIS GAUTRIN :**

13 Merci.

14 **Me LUCIE FISET, présidente :**

15 Merci, une belle fin de soirée à vous.

16 - - - - -

17 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

18 Le prochain intervenant, monsieur Philippe  
19 Deshaies, qui interviendra à titre personnel.

20 - - - - -

21 **INTERVENTION DE M. PHILIPPE DESHAIES**

22 - - - - -

23 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

24 Alors, bonjour.

25 **Me LUCIE FISET, présidente :**

1           Bonsoir.

2           **M. PHILIPPE DESHAIES :**

3           Et merci d'être venu à Montréal.

4           Et je viens surtout parler du fait qu'on a  
5           enlevé une circonscription à Montréal, je viens  
6           parler un petit peu... vous parler un petit peu  
7           du quotient électoral, ensuite je vais montrer  
8           comment il s'applique pour Montréal, et je vais  
9           faire une brève extension pour le reste de la  
10          province par la suite.

11          Alors, à Montréal, on veut éliminer le quotient  
12          en... donc, si on regarde toutes les  
13          circonscriptions mises ensemble et on divise, on  
14          se trouve qu'on a... bien, Montréal compte pour  
15          26.8996 circonscriptions provinciales, donc on  
16          a décidé d'en donner 27 alors que souvent on dit  
17          qu'on veut ne rien changer, laissons-le de même,  
18          Montréal va croître, Montréal est le pôle  
19          économique du Québec (inaudible), donc ça donne  
20          des raisons pour ne pas baisser le nombre  
21          d'électeurs.

22          Mais moi je dis que vous avez bien fait  
23          d'enlever une circonscription, je pensais même  
24          qu'au début, quand j'ai commencé à regarder sur  
25          la liste lorsque vous aviez commencé votre

1 réaction... votre réflexion sur la carte il y a  
2 à peu près un an, je pensais que vu que Montréal  
3 est très dense, qu'il faut, pour garder des  
4 circonscriptions... des circonscriptions  
5 d'exception en région, il faut que d'autres  
6 soient... ces circonscriptions soient moins  
7 représentées, ce qui est normal, car les écarts  
8 doivent faire zéro, qu'on n'allait pas seulement  
9 enlever une circonscription de Montréal mais on  
10 allait carrément en enlever même deux. Alors...  
11 mais je vois que dans l'ensemble qu'on enlève  
12 une circonscription, c'est bien, et que je vous  
13 encourage à garder le nombre de circonscriptions  
14 de Montréal à 27.

15 Et je voudrais aussi vous faire remarquer que...  
16 vous remercier un petit peu, même si ça fait un  
17 peu mal en région, que vous avez baissé un petit  
18 peu la représentation de la Mauricie. Je sais  
19 que c'est un peu dur toujours passer de cinq à  
20 quatre, c'est beaucoup plus dur et direct que de  
21 passer de 28 à 27, mais si on fait pas ça et  
22 qu'on regarde, par exemple, l'Outaouais, bien,  
23 la Mauricie on a la même quantité de  
24 représentants, alors que l'Outaouais ont  
25 cinquante... presque 50 % de population de plus

1 et presque 50 % d'électeurs de plus. Alors, il  
2 fallait vraiment faire quelque chose et je pense  
3 que... je ne sais pas si on fait assez, mais j'y  
4 reviendrai.

5 Moi, là, je vais parler un petit peu de  
6 Montréal. Moi je vis sur la rue St-Hubert, très  
7 près de la grande bibliothèque, donc le  
8 quartier... donc, dans la circonscription de  
9 Laurier-Sainte-Marie, c'est une circonscription  
10 qui a moins 11 %, donc c'est une circonscription  
11 qui aurait pu être augmentée.

12 Et on dit souvent, j'ai aussi lu... j'ai lu à  
13 date ce que vous avez fait, vous avez été en  
14 Estrie, vous avez été à Québec et souvent à date  
15 on a commencé à parler de changements  
16 supplémentaires par rapport à votre carte, par  
17 exemple ajouter Contrecoeur à Richelieu, mettre  
18 Coaticook dans Orford, remettre toute la MRC de  
19 Val-Saint-François dans Richmond, et souvent  
20 souvent ce qu'on veut faire c'est qu'on ne sait  
21 pas tous ce que... il y a une partie d'égalité,  
22 on dit on ne fait pas ça pour augmenter la  
23 taille d'une circonscription et on devrait quand  
24 même le faire. Parce que l'égalité du vote c'est  
25 «worth fighting for», ça, ça veut dire qu'on

1           repré... on voit que l'indivi -- attendez, O.K.  
2           -- on voit que l'individu c'est quand même une  
3           personne, il a une certaine dignité, c'est une  
4           partie... ça fait partie de notre héritage un  
5           peu judéo-chrétien au Québec, et ça fait une  
6           partie... une importante partie de la  
7           démocratie, c'est important pour les gens qui  
8           votent, et la plupart des gens qui votent...  
9           non, mais c'est important, donc c'est que ça  
10          représente la dignité et la possibilité de  
11          quelqu'un.

12          Le numéro... on dit souvent que le chiffre est  
13          abstrait, ça veut dire que ce serait quelque  
14          chose d'abstrait, ce n'est pas fondé dans le  
15          terrain, donc ça ne marche pas. Mais pourtant  
16          derrière le chiffre se cache une histoire, il y  
17          a des individus qui se... ces chiffres-là ils  
18          représentent des individus, chaque individu il  
19          a quoi? Il a des désirs, il a des... il  
20          participe à sa communauté, il a sa propre  
21          communauté.

22          Donc, en représen... en faisant plus égales les  
23          circonscriptions électorales, on donne à cette  
24          individualité plus la place qui lui est due et  
25          ça c'est quelque chose qui «worth fighting for»

1 et donc il faut bien... ce serait bien de  
2 diminuer les écarts.  
3 Maintenant, je vais retourner un petit peu à  
4 votre... à ce que vous avez fait à date.  
5 Vous avez... ici, il me semble que ce que vous  
6 avez essayé de faire c'était de... vous avez dit  
7 qu'on a fait un changement de carte en 2007,  
8 elle était assez compréhensive, donc on est en  
9 2014, c'est un peu plus tôt qu'on aurait pensé  
10 à cause d'un gouvernement minoritaire, donc on  
11 veut changer seulement s'il faut absolument  
12 changer, dans le sens qu'on ne veut pas toujours  
13 être en train de changer les gens. On vous dit  
14 on ne veut pas changer juste pour changer.  
15 Mais en faisant ça, on oublie que... la  
16 procédure sur la carte électorale et, quand  
17 vient le temps d'entendre nos commentaires, les  
18 commentaires que vous allez entendre en général  
19 ça va se baser sur les changements que vous avez  
20 faits dans la proposition initiale.  
21 Qu'est-ce que ça veut dire?  
22 D'abord, il y a beaucoup de gens qui ne savent  
23 même pas que cet exercice a lieu et il n'y a pas  
24 beaucoup de changements, donc on va... on ne  
25 sait pas toujours si on peut faire des

1 changements ou même si c'est possible de faire  
2 des changements par la suite parce que le...  
3 parce qu'après les consultations, on va passer  
4 à la deuxième étape qui va être directement en  
5 Assemblée nationale, alors il sera plus dur de  
6 faire des changements par la suite.  
7 Donc, il vaut mieux... valait mieux faire les  
8 changements.. plus de changements au début, même  
9 pour essayer. Ça ne veut pas dire qu'on va  
10 faire beaucoup de changements, mais si on  
11 changeait plus les circonscriptions, si on  
12 changeait plus le nom, si on essayait un peu  
13 plus d'aller vers les égalités entre les 25  
14 circonscriptions, on aurait quand même plus de  
15 chances de réussir, tout en tenant compte des  
16 communautés naturelles. Et donc, les communautés  
17 naturelles, je veux dire, bien sûr, qui ne sont  
18 pas toujours très naturelles.  
19 Et en plus, même ça, ça peut changer de  
20 circonscription en... par exemple, je vais...  
21 O.K., je vais résumer à date ce que j'ai dit, je  
22 suis un peu confus.

23 **Me LUCIE Fiset, présidente :**

24 Ah oui? Moi j'ai bien compris.

25 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

1 Ah, vous avez bien compris?

2 **Me LUCIE FISET, présidente :**

3 Oui.

4 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

5 Donc, en somme, c'est qu'il faut respecter les  
6 électeurs parce que c'est... les électeurs parce  
7 que ça représente leur dignité, donc il faut que  
8 les circonscriptions soient plus égales pour  
9 représenter mieux et représenter la dignité  
10 individuelle de chaque individu. Qu'il faut  
11 faire... qu'il aurait fallu faire plus de  
12 changements à date pour qu'on puisse... ce soit  
13 plus facile de respecter cet égard (inaudible)  
14 éventualités et que... et qu'à Montréal à date,  
15 ça va bien. À date.

16 Mais maintenant je vais parler un peu de  
17 Laurier, des circonscriptions... puis ce que  
18 vous avez fait à date. Vous avez dû essayer...  
19 vous avez enlevé une circonscription, mais en  
20 essayant de changer au minimum le nombre de gens  
21 qui déplacent de circonscription en  
22 circonscription, ce qu'il me semble que vous  
23 avez fait, vous avez cherché dans la liste des  
24 circonscriptions celles qui représentaient le  
25 plus grand écart -- vous allez me corriger si

1 c'est faux -- vous avez essayé... et vous avez  
2 essayé de changer et vous avez utilisé ça à  
3 votre base pour éliminer une circonscription,  
4 puis ensuite vous avez regardé autour pour voir  
5 les circonscriptions qui étaient aussi plus  
6 faibles, et vous avez essayé de faire... de  
7 (inaudible) autant peu de circonscriptions que  
8 possible pour faire juste passer de cinq à  
9 quatre circonscriptions, c'est-à-dire passer de  
10 Notre-Dame-de-Grâce, D'Arcy-McGee, Outremont,  
11 Mercier et Mont-Royal à juste quatre.  
12 Mais en faisant ça, vous forcez à avoir plus...  
13 des circonscriptions qui sont plus grandes que  
14 la moyenne, notamment dans le cadre par exemple  
15 de Outremont, Mont-Royal, qui est presque aussi  
16 grand qu'une circonscription fédérale en termes  
17 de population et, en ce faisant, vous donnez...  
18 vous dites que par la suite on a été sous-  
19 représenté dans le passé, maintenant on va vous  
20 surreprésenter dans cette carte électorale, donc  
21 ce qui donnerait en sorte... en quelque sorte  
22 une sorte de convergence en moyenne sur un  
23 certain laps de temps pour représenter  
24 l'égalité.  
25 Mais le problème c'est que ce n'est pas...

1 l'idée de convergence, ce n'est pas un critère  
2 dans la Loi électorale, ce n'est pas une idée  
3 qui est même soutenue dans les propositions,  
4 dans les rapports, les choses comme ça, ce n'est  
5 pas quelque chose qui est clair, ce n'est pas  
6 quelque chose qui est mis de... qui est appliqué  
7 de façon égale, ce n'est pas quelque chose qu'on  
8 peut utiliser pour justifier l'égalité  
9 (inaudible).

10 Alors, ce que je vais... j'ai eu la chance  
11 d'entendre plein d'affaires à date et surtout  
12 dans le cas de Mont-Royal-Outremont j'ai  
13 beaucoup... une des personnes que j'ai  
14 particulièrement aimée et que j'ai même  
15 applaudie un peu derrière ma chaise, c'est  
16 lorsqu'on a demandé une circonscription Côte-  
17 des-Neiges.

18 En faisant un petit calcul, on reconnaît que  
19 dans la ville de Mont-Royal, on estime en  
20 faisant... qu'il y a à... à Mont-Royal, il y a  
21 à peu près 74 000 électeurs en 2011 et 43 000...  
22 et un peu moins que 44 000 électeurs.

23 La ville de Mont-Royal, elle faisait 27 % de la  
24 population en 2011, on peut supposer que la  
25 ville de Mont-Royal représente à peu près

1           13 000, électeurs en faisant un peu de  
2           linéarité, -- je ne sais pas si c'est correct --  
3           et que la partie Côte-des-Neiges, la  
4           circonscription actuelle de Mont-Royal fait à  
5           peu près 31 000, alors que dans Outremont il y  
6           a 5 000 électeurs qui sont sur le Plateau.  
7           J'estime... je vais... à peu près égal en sur...  
8           je suis égal (inaudible) -- je ne sais pas si  
9           c'est vrai -- à peu près 16 000 électeurs à  
10          Outremont, 8000 électeurs qui vont être dans  
11          D'Arcy-McGee et le reste qui est dans Côte-des-  
12          Neiges qui irait dans l'ouest, Mont-Royal-Côte-  
13          des-Neiges.

14          Moi, je vous suggérerais de faire, c'est de  
15          placer l'ensemble des arrondissements municipaux  
16          de Darlington et... et Darlington et Côte-des-  
17          Neiges avec la partie de Snowden qui est à  
18          l'ouest... qui est à l'ouest de l'Autoroute  
19          Décarie pour faire une circonscription Côte-des-  
20          Neiges, ce qui aurait pour effet d'enlever  
21          Outremont et de le mettre avec la communauté  
22          hassidique dans une autre circonscription.

23          Ça, ce que ça ferait, c'est que ça donnerait...  
24          il faudrait... au lieu de faire juste cinq  
25          circonscriptions, on ferait quatre, moi, ce que

1 je vous suggère de faire, c'est d'abolir ma  
2 circonscription Laurier-Sainte-Marie. La raison  
3 est simple, elle est facile à abolir.

4 Je vais vous... est-ce que vous pourriez  
5 augmenter la taille de la Laurier-Sainte-Marie?

6 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

7 Sainte-Marie-Saint-Jacques?

8 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

9 Oui, Sainte-Marie...

10 **Me LUCIE FISET, présidente :**

11 Saint-Jacques?

12 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

13 Ah, pardon, je m'excuse, Laurier-Sainte-Marie,  
14 c'est fédéral, Sainte-Marie-Saint-Jacques.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 Sainte-Marie-Saint-Jacques.

17 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

18 C'est vrai, Sainte-Marie-Saint-Jacques.

19 **Me LUCIE FISET, présidente :**

20 Oui.

21 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

22 Qui n'est pas juste Sainte-Marie-Saint-Jacques  
23 et pas tout Sainte-Marie, c'est ça?

24 **Me LUCIE FISET, présidente :**

25 Hum.

1 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

2 Sainte-Marie-Saint-Jacques?

3 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

4 Oui.

5 Je vais... je ne sais pas si je parle assez  
6 fort, vous allez m'entendre (inaudible)?

7 **(Intervention sans micro)**

8 Alors, si on (inaudible) Sainte-Marie-Saint-  
9 Jacques, Sainte-Marie... la partie Sainte-Marie  
10 et de Saint-Jacques, elle s'arrête à la rue  
11 Marineau, elle a été aussi (inaudible)  
12 Hochelaga-Maisonneuve. Alors, ce que je vais  
13 vous suggérer d'abord, c'est (inaudible)  
14 Hochelaga-Maisonneuve jusqu'à la rue Marineau,  
15 on met (inaudible) dans Hochelaga-Maisonneuve,  
16 je vous suggérerais de prendre... en tout cas  
17 cette partie-ci d'Outremont, vous allez jusqu'à  
18 la rue St-Denis à peu près dans (inaudible),  
19 vous allez jusqu'à la rue Sherbrooke, mais tout  
20 de façon à ce que (inaudible), mais probablement  
21 (inaudible).

22 **Me LUCIE FISET, présidente :**

23 Attendez donc un petit peu. Est-ce que monsieur  
24 est enregistré?

25 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

1 (Inaudible).

2 **Me LUCIE FISET, présidente :**

3 Ah, O.K. Pourriez-vous recommencer vos...

4 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

5 Oui.

6 **Me LUCIE FISET, présidente :**

7 ... suggestions, s'il vous plaît?

8 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

9 Alors, ici, je vous suggérerais de mettre tout  
10 Sainte-Marie dans une circonscription parce que  
11 c'est un quartier à elle seule, elle ne serait  
12 plus divisée, elle serait tout dans Hochelaga-  
13 Maisonneuve, ça aiderait avec son quotient  
14 électoral qui est déjà assez bas.

15 Par la suite, je... Outremont deviendrait  
16 Outremont-Mile-End dans le sens que ce qui est  
17 de Outremont avec la partie hassidique du  
18 Plateau, je descendrais jusqu'à la rue St-Denis  
19 et tout le Plateau à l'ouest, sud-ouest, du rue  
20 St-Denis, qui est une rue qui est pas mal plus  
21 intéressante électoralement à diviser que St-  
22 Laurent, car St-Laurent coupe la communauté  
23 portugaise et c'est une rue à sens unique St-  
24 Laurent, alors que St-Denis c'est à deux sens,  
25 j'irais juste (inaudible) toute la partie de St-

1 Denis qui est dans... qui est du Plateau qui est  
2 à l'ouest de la rue St-Denis dans Outremont-  
3 Mile-End, je ferais à peu une circonscription du  
4 reste du Plateau et, par la suite, si ce n'est  
5 pas assez, je mettrais... je laisserais  
6 Hochelaga-Maisonneuve tel quel, je mettrais  
7 Sainte-Marie là-dedans. Et par la suite ce qui  
8 se passe, c'est que Westmount-Saint-Louis, en  
9 coupant la partie qui est ici qui est le Parc  
10 Milton, elle tomberait très très proche du moins  
11 25 %, bien ce que je ferais c'est que je  
12 mettrais... ce que je mettrais, c'est que je  
13 mettrais le reste de Saint-Jacques et l'ancienne  
14 ville en général avec Westmount-Saint-Louis, ça  
15 pourrait faire Westmount-Ville-Marie. Une telle  
16 circonscription serait juste Westmount, ce  
17 serait juste l'arrondissement de Ville-Marie.  
18 Tout ceci, ça permettrait de mieux respecter les  
19 communautés d'exception.

20 Et une dernière chose, pour ce qui est de Mont-  
21 Royal, ce que j'ai laissé avec D'Arcy-McGee, moi  
22 je les mettrais en... carrément ensemble avec un  
23 peu de... avec un peu du Côte-des-Neiges... un  
24 peu de Côte-des-Neiges. Ça, ça permettrait  
25 d'avoir un petit... ce qui se passerait en

1           général, c'est que D'Arcy-McGee ce serait  
2           plus... ce serait plus près du zéro, Côte-des-  
3           Neiges serait un peu en moins de zéro, ce serait  
4           à peu près moins cinq à moins dix, ce qui serait  
5           quand même justifié parce qu'il y a beaucoup  
6           d'immigrants.

7           Outremont-Mile-End il faudrait peut-être  
8           augmenter un petit peu pour avoir zéro. Et par  
9           la suite... par la suite, le seul problème  
10          c'était Westmount-Saint-Louis, il faudrait peut-  
11          être augmenter Mercier pour avoir... dans le sud  
12          comme ça, faire une circonscription nord-sud  
13          pour avoir que Westmount-Saint-Louis soit dans  
14          les normes.

15          Ça, ça aurait... le faire ensemble avec ces...  
16          en ajoutant ces quatre circonscriptions à ces  
17          cinq-là, on passerait de neuf à huit, ce qui  
18          permettrait d'amortir le choc de passer de  
19          circonscriptions qui sont très petites à très  
20          grandes, ça permettrait de... ça permettrait de  
21          résoudre tous les problèmes d'arrondissements  
22          qui se recoupent... qui se recoupent et de... en  
23          particulier sur le Plateau.

24          Ça permettrait aussi et surtout, très important,  
25          de ne plus utiliser la rue Sanguinet pour

1           diviser Westmount et Sainte-Marie.  
2           Je suis retourné chez moi après, juste entre les  
3           deux pauses, j'ai quand même fait... je me suis  
4           promené sur la rue Sanguinet. Entre Sherbrooke  
5           et De Maisonneuve, il y a un cégep d'un côté et  
6           il y a des résidences d'une autre, ça, ça va.  
7           Ensuite il y a un gros développement blocs  
8           publics de habitations HLM et d'autres  
9           résidences et c'est un sens unique ici,  
10          Sanguinet. Donc, on ne sait jamais sur Sanguinet  
11          si c'est que ça divise deux communautés et  
12          encore moins que ça diviserait deux  
13          circonscriptions.  
14          En plus, quand on arrive à Ste-Catherine, entre  
15          Ste-Catherine et l'Autoroute 20, ça, ça vient  
16          plus problématique, ça divise le quartier de  
17          l'UQAM et ensuite ça divise le CHUM qui est en  
18          construction. Le CHUM, il passe... il passe de  
19          part et d'autre du rue Sanguinet. À l'heure  
20          actuelle, l'hôpital serait divisé entre les deux  
21          circonscriptions. Donc, ça permettrait en somme  
22          de garder... de mieux respecter les communautés  
23          d'intérêt, ça ne diviserait pas... ça garderait  
24          tout le Vieux-Montréal ensemble, ça garderait le  
25          quartier gai dans une circonscription et pour le

1           reste... et voilà.  
2           C'est en somme je suis d'accord avec... et en  
3           somme, je suis d'accord avec plusieurs autres  
4           affaires, je suis d'accord notamment pour  
5           regarder si on peut changer quelques noms, par  
6           exemple Westmount-Saint-Louis pourrait devenir  
7           Westmount-Ville-Marie.  
8           Et pour le reste de la province, moi, je suis  
9           aussi un philosophe de formation et souvent un  
10          philosophe de formation, l'idée, il est... sa  
11          force c'est de mettre des idées ensemble.  
12          J'ai déjà lu un petit peu sur ce que les gens  
13          pourraient poser. J'ai vu qu'en Outaouais on  
14          pourrait poser... on pourrait peut-être poser  
15          des questions sur la... mettre Chelsea dans Hull  
16          et déjà que la... et que déjà la  
17          circonscription, l'Outaouais est sous-  
18          représenté.  
19          J'ai déjà... je suis sceptique, très sceptique  
20          que Mirabel soit d'accord pour que ce territoire  
21          soit divisé.  
22          Et dans la Mauricie, je suis déjà à vous dire  
23          que mettre Shawinigan-Sud dans Maskinongé ne va  
24          pas passer.  
25          Alors, sur ce qu'il faut mettre des idées

1 ensemble, c'est qu'il faut peut-être rediviser.  
2 Voici, parce que par exemple si on a... vous  
3 avez le... la Commission semble procéder par  
4 région, mais l'important c'est que la région ce  
5 n'est pas la même partout dans la province, il  
6 y a des régions qui sont plus distinctes que  
7 d'autres. Par exemple, entre les Laurentides et  
8 Lanaudière, ça a peut-être une importance au  
9 nord de Saint-Jérôme, mais au sud de Saint-  
10 Jérôme on est pratiquement dans la communauté  
11 métropolitaine de Montréal, donc ce n'est pas  
12 vraiment ce qui est le plus pressant, on ne  
13 pense pas à Lanaudière, on ne pense pas à  
14 Laurentides, on pense Couronne nord. Donc,  
15 c'est moins grave par exemple là si on mettait  
16 les circonscriptions ensemble.  
17 Mais il y en a d'autres aussi qu'on peut faire.  
18 Par exemple, au fédéral depuis très longtemps on  
19 met Argenteuil et Papineau ensemble comme  
20 circonscriptions, et ça a déjà été une  
21 circonscription provinciale par le passé.  
22 Dans le cadre, par exemple, de la Mauricie, on  
23 met Berthier et Maskinongé ensemble, ça pourrait  
24 marcher en mettant la MRC de (inaudible) et une  
25 partie de la MRC de Maskinongé ensemble. Et là,

1           pour ce qui est de ce cas-là en particulier, je  
2           vous conseillerais de regarder très très bien la  
3           circonscription de Berthier, elle est très  
4           populeuse et elle est très longue.  
5           Donc, en somme ce que je vous dirais, c'est  
6           qu'il faut peut-être regarder un petit peu les  
7           régions différemment pour voir si on ne peut pas  
8           faire des choses différemment, s'il n'y a pas  
9           des rapprochements de régions des fois qui ne  
10          peuvent pas être faits ou qui pourraient  
11          résoudre d'autres problèmes qui sont... qui ne  
12          semblent pas avoir de lien commun.  
13          Dans le sens qu'on est un des... on croit qu'il  
14          y a une problématique dans le coin de Saint-  
15          Jérôme, on ne pense pas nécessairement qu'il  
16          soit lié à celle d'Outaouais ou de la Mauricie,  
17          mais en divisant un peu différemment les  
18          régions, en considérant différents points de  
19          vue, en changeant la façon dont les  
20          circonscriptions sont faites, on peut résoudre  
21          plusieurs problèmes... le problème de plusieurs  
22          façons, et on peut résoudre plusieurs problèmes  
23          d'un seul coup, et on peut aussi augmenter le...  
24          augmenter l'égalité relative en même temps,  
25          parce que l'égalité c'est quand même quelque

1 chose qui est «worth fighting for», comme  
2 j'avais déjà dit.

3 **Me LUCIE FISET, présidente :**

4 Hum hum.

5 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

6 Est-ce que vous avez des questions à date?

7 **Me LUCIE FISET, présidente :**

8 Non, ça va très bien.

9 **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

10 Non, merci.

11 **Me LUCIE FISET, présidente :**

12 Je vous remercie.

13 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

14 O.K.

15 **Me LUCIE FISET, présidente :**

16 Est-ce que ça complète votre propos, monsieur  
17 Deshaies?

18 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

19 En général, donc...

20 **Me LUCIE FISET, présidente :**

21 Oui.

22 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

23 ... il faut peut-être... il faudrait peut-  
24 être... il ne faut pas hésiter à briser des  
25 barrières, ce qui n'a pas nécessairement

1 toujours été fait à date, mais qui aurait pu  
2 être utile et qui pourrait toujours s'avérer  
3 utile dépendamment de ce qu'on entend encore.

4 **Me LUCIE FISET, présidente :**

5 Merci beaucoup pour votre présentation.

6 **M. PHILIPPE DESHAIES :**

7 Merci.

8 - - - - -

9 **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

10 Alors, c'était le dernier intervenant, est-ce  
11 qu'il y a d'autres personnes qui souhaiteraient  
12 intervenir?

13 Non? Oui? Tout à fait.

14 Monsieur McLauchlin.

15 - - - - -

16 **INTERVENTION DE M. MATTHEW McLAUCHLIN**

17 - - - - -

18 **M. MATTHEW McLAUCHLIN :**

19 Oui, c'est... je me le permets un petit peu  
20 parce que ça ne revient pas sur un même sujet  
21 que tout à l'heure, mais c'était juste pour  
22 renforcer ce qui a été dit par monsieur Gautrin  
23 que j'ai trouvé fort intéressant.

24 La question de la population versus électeurs,  
25 il y a eu un cas de figure de ça dans l'élection

1 municipale à Toronto qui a porté au pouvoir le  
2 maire Ford, à la surprise générale. L'affaire  
3 c'était que justement les quartiers centraux où  
4 vivait une énorme population, ils comprenaient  
5 une énorme population de non-citoyens et donc,  
6 ces quartiers-là, leur poids politique était  
7 amoindri parce que si ça ne manquait pas de  
8 personnes, ça manquait de citoyens.  
9 Ça pourrait aussi être le cas avec une  
10 population... le niveau d'âge moyen est plutôt  
11 jeune, ça voudrait dire il y a davantage  
12 d'enfants et, donc, d'avoir moins d'électeurs  
13 proportionnellement à des endroits où les jeunes  
14 familles sont en baisse.  
15 Donc, justement, on pourrait dire que c'est en  
16 portant davantage d'attention, dans les limites  
17 du cadre légal, bien sûr, en portant davantage  
18 d'attention à la population par rapport à la  
19 population des électeurs, ça permet de mieux...  
20 d'égaliser les poids politiques entre les  
21 communautés, les secteurs diversifiés et les  
22 secteurs plus homogènes, où est-ce qu'il y a une  
23 plus forte proportion de la population qui sont  
24 des électeurs.  
25 Et pour ce qui est des Autochtones aussi, j'ai

1           trouvé ça fort intéressant. Dans l'histoire du  
2           Québec, il y a seulement eu un député autochtone  
3           et je trouve ça choquant. Et c'était... et je  
4           trouve donc que la représentation autochtone  
5           devrait être une priorité en néon clignotant,  
6           là, c'est important.

7           Si les Îles-de-la-Madeleine sont assez  
8           distinctes dans notre province pour constituer  
9           un comté d'exception, et je ne pense pas que  
10          c'est une chose qu'il y a bien du monde qui le  
11          remet en question, mais sûrement les communautés  
12          autochtones, notamment celle du Grand-Nord,  
13          constituent tout autant une communauté  
14          d'exception, et il y aurait lieu d'y prévoir le  
15          même genre de... au moins le même genre de  
16          considérations.

17          **M. BRUNO JEAN, commissaire :**

18          Merci.

19          **Me LUCIE FISET, présidente :**

20          Merci bien.

21          **M. SERGE COURVILLE, commissaire :**

22          Merci.

23

- - - - -

24          **Mme CATHERINE LAGACÉ, secrétaire :**

25          D'autres interventions? Alors, voilà, on peut

1            clore les travaux.  
2            **Me LUCIE FISET, présidente :**  
3            Ça met fin à la soirée.  
4            Un grand merci à tout le monde d'être venu nous  
5            voir et d'avoir partagé avec nous vos  
6            perceptions, vos suggestions, vos commentaires.  
7            Soyez assurés que nous allons les analyser avec  
8            attention et dans l'objectif, évidemment, de  
9            produire le deuxième rapport.  
10           Si dans l'intervalle autre chose s'ajoutait,  
11           vous avez d'autres représentations à nous faire,  
12           vous ne vous gênez pas, vous pouvez nous les  
13           transmettre par écrit via notre site Web, à  
14           votre convenance, ça va nous faire plaisir de  
15           vous lire.  
16           Alors, un grand merci à tous et bonne soirée.

17  
18  
19  
20            - - - - -  
21            **FIN DE LA SÉANCE**  
22            - - - - -  
23

1           Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et ANDRÉ WALSH,  
2           sténographes officiels, certifions sous notre  
3           serment d'office que les pages ci-dessus sont et  
4           contiennent la transcription exacte et fidèle de  
5           la preuve et/ou des témoignages entendus lors de  
6           l'écoute de l'enregistrement numérique remis  
7           dans ce dossier, le tout conformément à la loi.

8  
9  
10           -----  
11           HUGUETTE PICHÉ, s.o.

12  
13  
14           -----  
15           ANDRÉ WALSH, s.o.  
16           HP/gv/al/ch (150428)

17